



RAPPORT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

R
D
D
14

- Bernis
- Bezouce
- Bouillargues
- Cabrières
- Caissargues
- Caveirac
- Clarensac
- Dions
- Garons
- Générac
- La Calmette
- Langlade
- Lédénon
- Manduel
- Marguerittes
- Milhaud
- Nîmes
- Poulix
- Redessan
- Rodilhan
- Saint-Chaptes
- Saint-Côme & Maruéjols
- Saint-Dionisy
- Saint-Gervasy
- Saint-Gilles
- Sainte-Anastasia
- Sernhac

L'intelligence au service du développement durable et territorial.



Sommaire

Nîmes Métropole, MOBILISÉE ET VOLONTAIRE 04

Yvan Lachaud, Président de Nîmes Métropole

Préambule 05

Laurent Cotteret, Directeur Général des Services

CARTE D'IDENTITÉ

NÎMES MÉTROPOLE, PRÉSENTATION

06

CHAPITRE 1

UN TERRITOIRE ENGAGÉ DANS
UNE DÉMARCHÉ D'ANTICIPATION DES
CHANGEMENTS CLIMATIQUES À VENIR

**Une stratégie d'aménagement durable
du territoire**

- 1-1/ Aménagement du territoire/Développement durable : de nouvelles relations ? 13
- 1-2/ Relever le défi d'une mobilité durable comme facteur d'attractivité 14
- 1-3/ En route vers une véritable transition énergétique... 20
- 1-4/ Promouvoir un habitat différent, économe et respectueux de l'environnement..... 21

12

CHAPITRE 2

RELEVER LE DÉFI D'UNE ATTRACTIVITÉ
PORTEUSE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
ET DE QUALITÉ DE VIE

**Vers Nîmes Métropole innovante et belle à vivre, réconcilier
attractivité économique, biodiversité et cadre de vie**

- 2-1/ Relever le défi d'une attractivité porteuse de développement économique 23
- 2-2/ Cultiver la biodiversité et les atouts clés de la qualité de vie et de l'attractivité 31
- 2-3/ Réduire à la source et gérer les pollutions et les déchets 35

CHAPITRE 3

TENDRE VERS L'EXEMPLARITÉ EN TERMES
D'ÉQUITÉ, DE COHÉSION ET DE SOLIDARITÉ

**Pour une Agglomération solidaire et conviviale en
renforçant les solidarités territoriales et le "vivre ensemble"**

- 3-1/ Les projets culturels, les cultures et traditions régionales, 42
facteurs de vitalité du territoire
- 3-2/ Favoriser la pratique de disciplines sportives pour tous les publics 43
- 3-3/ Politique de la Ville : construire un espace de solidarité 45
dans les quartiers sensibles
- 3-4/ Aménagement numérique : "mettre en réseau" le territoire et ses habitants 48

22

38

CHAPITRE 4

L'ACCÈS POUR TOUS AUX RESSOURCES ESSENTIELLES À LA VIE

Vers Nîmes Métropole bonne gestionnaire, prévoir les besoins essentiels de demain

4-1/ Eau/Assainissement : une politique responsable, qualitative et quantitative	51
4-2/ L'agriculture met en valeur plus des trois quarts du territoire communautaire	56
4-3/ L'habitat, facteur d'attractivité et de solidarité	57

50



CHAPITRE 5

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE EST PORTEUR DE SENS ET D'ESPOIR

Nîmes Métropole exemplaire et partenaire

5-1/ Développer l'éducation au développement durable : comprendre pour agir	65
5-2/ L'Agenda 21 : participation et concertation	67
5-3/ Renforcer les coopérations Nîmes Métropole/Communes	68
et les synergies public-privé	
5-4/ Elargir les prises de compétences	69

64



CHAPITRE 6

UN FONCTIONNEMENT RESPONSABLE, DES PRATIQUES RENOUVELÉES

Nîmes Métropole volontaire et vertueuse

6-1/ Ressources Humaines : le développement durable	71
est une valeur à partager !	
6-2/ Budget 2014 : maîtriser les dépenses de fonctionnement,	74
investir pour les générations futures.	
6-3/ Politiques Contractuelles et recherche de financements :	79
optimiser les ressources de l'Agglo	79
6-4/ Pôle des Assemblées et Affaires juridiques :	82
modernité, pratiques renouvelées pour "mieux travailler ensemble" !	
6-5/ Commande Publique : des achats responsables	84
6-6/ Le Secrétariat Général gère durablement le patrimoine de la Collectivité	84
6-7/ Les Systèmes d'Information accompagnent la conduite du changement	85
6-8/ Une exigence de réinterrogation sur les pratiques au regard	88
des principes de développement durable	



MOBILISÉE ET VOLONTAIRE



Le développement durable est aujourd'hui une préoccupation de nos concitoyens, Nîmes Métropole et depuis de longues années, s'est saisie de cet enjeu, au point d'être devenue aujourd'hui l'un de ses acteurs essentiels.

Les politiques publiques défendues par notre Collectivité s'appuient toutes sur l'Agenda 21 et c'est ainsi que s'élabore au quotidien notre destin commun, cadré par le développement durable. La nouvelle équipe en place au sein de l'Agglomération a donc décidé de maintenir et développer les grands projets, tout en concentrant ses efforts sur la gestion maîtrisée, l'esprit innovant et la créativité.

Le rapport de développement durable répond ainsi à une obligation issue de la loi Grenelle 2 qui impose aux collectivités de plus de 50 000 habitants de rendre compte annuellement des actions engagées, mais au-delà de la simple obligation légale, il illustre la mobilisation du territoire et s'incarne dans les dimensions économiques, sociales, culturelles ou de gouvernance.

Ce document, constitue donc une déclinaison de l'action communautaire, dans le fonctionnement et les réalisations des Services. S'inscrivant dans la prospective, il propose une vision stratégique pour le territoire d'aujourd'hui, et de demain, Nîmes Métropole innovante et entreprenante, mobilisée et volontaire.

Yvan Lachaud, Président de Nîmes Métropole



© Terraluna



Ce rapport 2014 sur la politique et les réalisations de Nîmes Métropole en matière de développement durable, est le bilan annuel de la Communauté d'Agglomération. Faisant état de l'ensemble des actions qui favorise un développement territorial durable et des changements de pratiques mis en œuvre par la Collectivité, il apporte un éclairage complémentaire au rapport d'activités des Services. L'ensemble des Services a contribué à

l'élaboration de ce document.

Dans un souci de lisibilité et de pertinence du rapport, il est structuré en 6 chapitres qui s'appuient sur la stratégie d'action de l'Agenda 21 de Nîmes Métropole, en externe et en interne. Ils dressent un bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur le territoire et un bilan des actions conduites en matière de gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité, prenant en compte les cinq finalités du développement durable.

Dans l'exercice de ses compétences et à travers l'activité de ses Services, notre Collectivité démontre toute sa capacité à moderniser les formes de son action publique dans des projets territoriaux innovants, avec une feuille de route politique et technique issue de la mobilisation des élus et de la concertation avec les partenaires et la société civile, notamment au sein du Conseil de Développement Durable.

Nos politiques territoriales s'attachent à traduire le développement durable par des avancées concrètes sur le terrain, dans nos différents domaines d'intervention.

Nous appliquons aussi les valeurs du développement durable dans notre organisation et notre fonctionnement.

Laurent Cotteret, Directeur Général des Services



PRÉSENTATION

C'EST UN CARREFOUR GÉOGRAPHIQUE MAIS C'EST SURTOUT UN CARREFOUR D'HISTOIRE. NÎMES MÉTROPOLE CONJUGUE LES AMBIANCES HISPANIQUES ET ROMAINES, CAMARGUAISES ET CÉVENOLES, PROVENÇALES ET LANGUEDOCIENNES ET TOUT CELA FORGE L'INCOMPARABLE CADRE DE VIE.

Son huile d'olive, son vin, sa gardiane de taureau, ou ses cultures taurines, font de Nîmes Métropole un territoire dont le caractère est reconnu.

Son savoir-faire, sans doute initié voilà 2 000 ans, se poursuit aujourd'hui au travers, par exemple, de son réseau métropolitain de fibre optique "Gecko" de près de 365 km qui irrigue 80% des 27 communes. C'est le premier territoire THD

de France pour les entreprises, une ville centre labellisée "ville internet 5@", un CHRU, une Scène de musiques actuelles Paloma qui affiche une programmation de renommée internationale...

Le territoire de l'Agglomération est une exposition inestimable de paysages contrastés, de cultures localement fortes qui illustrent, sans pareil, la diversité méditerranéenne.

UN TERRITOIRE intelligent et uni !



Etablissement de coopération intercommunale, né le 1^{er} janvier 2002, Nîmes Métropole compte aujourd'hui 27 communes sur son territoire. En réunissant leur savoir-faire et en mettant leurs moyens en commun, elles disposent de moyens financiers et humains plus importants, pour réaliser des équipements d'intérêt communautaire, pour donner aux 240 000 habitants, un service public de qualité. Elles partagent la construction d'un territoire durable en inscrivant les interventions, les actions, les projets de politiques publiques, dans un projet commun d'aménagement du territoire et de développement, au service des concitoyens et pour les générations futures. En 2014, la loi a modifié les règles de répartition des sièges au sein des Communautés d'Agglomération : le poids démographique de chaque commune doit être pris en compte avec la garantie de disposer au moins d'un siège, la parité a été introduite. La première élection au suffrage direct des conseillers communautaires s'est déroulée en mars.

Le 11 avril, **UNE NOUVELLE ÉQUIPE COMMUNAUTAIRE S'EST INSTALLÉE**, composée de 96 élus : le Président, 15 Vice-présidents, 20 membres du Bureau et 60 Délégués communautaires.

LE PRÉSIDENT

NÎMES



Yvan Lachaud

BOULLARGUES



Maurice Gaillard
Délégué aux finances

CAISSARGUES



Christian Schoepfer
Délégué à l'optimisation des transports publics

CAVEIRAC



Catherine Rocco
Déléguée à l'habitat

GARONS



Alain Dalmas
Délégué aux marchés publics

GÉNÉRAC



Frédéric Touzellier
Délégué à la collecte et au traitement des déchets ménagers et assimilés

MANDUEL



J.-Jacques Granat
Délégué à l'aménagement des zones d'activité

MARGERITTES



William Portal
Délégué à la mobilité et aux transports

MILHAUD



J.-Luc Descloux
Délégué aux extensions de territoire et de compétences et au pôle métropolitain

NÎMES



Michel Bazin
Délégué à l'aménagement du territoire

NÎMES



Pascal Gourdel
Délégué au développement économique

NÎMES



Jacky Raymond
Délégué à l'enseignement supérieur et à la formation professionnelle

NÎMES



Jean-Marc Soulas
Délégué à la politique d'animation communautaire

POULX



Patrice Quittard
Délégué au développement numérique du territoire

SAINT-CÔME-ET-MARUÉJOLS



Vincent Allier
Délégué au développement durable

SAINT-GILLES



Eddy Valadier
Délégué à la politique de la ville, à la sécurité et à la prévention de la délinquance

LES VICE-PRÉSIDENTS

LES MEMBRES DU BUREAU

BERNIS



Théo Granchi
Délégué aux mobilités et accessibilités

BEZOUCE



Antoine Marcos
Délégué à la voirie d'intérêt communautaire et grandes infrastructures

CABRIÈRES



Gilles Gadille
Délégué à l'administration générale et au personnel

CLARENSAC



Marjorie Enjelvin
Déléguée au patrimoine rural

DIONS



Marc Gibert
Délégué à la politique d'insertion

LA CALMETTE



Jacques Bollègue
Délégué à l'eau et à la lutte contre les inondations

LANGLADE



Gaëtan PrévotEAU
Délégué à l'assainissement non collectif

LÉDENON



Bernard Pradier
Délégué à l'urbanisme et aide à la pierre

MARGERITTES



Vivian Mayor
Délégué à la coopération transport

NÎMES



Thierry Procida

NÎMES



Franck Proust

NÎMES



Richard Tiberino
Délégué à la vidéoprotection

REDESSAN



Hervé Gieley
Délégué à la politique ferroviaire

RODILHAN



Serge Reder
Délégué au sport

SAINTE-ANASTASIE



Gilles Tixador
Délégué au tourisme

SAINT-CHAPTES



J.-Claude Mazaudier
Délégué à l'assainissement collectif

SAINT-DIONISY



Michel Gabach
Délégué à l'agriculture et aux aires d'accueil des gens du voyage

SAINT-GERVASY



Joël Vincent
Délégué à la culture

SAINT-GILLES



Jean-Pierre Garcia
Délégué aux traditions et à l'artisanat

SERNHAC



Michel Paulin
Délégué aux traditions et relations internationales

■ LES DÉLÉGUÉS COMMUNAUTAIRES

Brigitte Aguila,
Déléguee communautaire, Adjointe au maire de Marguerittes.

Laurence Agulhon-Maurice,
Déléguee communautaire, Adjointe au maire de Nîmes.

Nadine Andréo,
Déléguee communautaire, Adjointe au maire de Manduel.

Bernard Angelras,
Déléguee communautaire, Conseiller municipal de Nîmes.

Marie-Chantal Barbusse,
Déléguee communautaire, Adjointe au maire de Nîmes.

Catherine Bernié-Boissard,
Déléguee communautaire, Mairie de Nîmes.

Danièle Blachon-Aguilar,
Déléguee communautaire, Conseillère municipale de Nîmes.

Monique Boissière,
Déléguee communautaire, Conseillère municipale de Nîmes.

Evelyne Bordes,
Déléguee communautaire, Conseillère municipale de Nîmes.

Mary Bourgade,
Déléguee communautaire, Adjointe au maire de Nîmes.

Laurent Burgoa,
Déléguee communautaire, Adjoint au maire de Nîmes.

Agnès Charaix-Py,
Déléguee communautaire, Mairie de Nîmes.

Maud Chelvi-Sendin,
Déléguee communautaire, Conseillère municipale de Nîmes.

Gilbert Collard,
Déléguee communautaire, Mairie de Saint-Gilles.

Sylvie Compeyron,
Déléguee communautaire, Adjointe au maire de Poulx.

Nathalie Crépin,
Déléguee communautaire, Conseillère municipale de Caissargues.

Marianne Crépin,
Déléguee communautaire, Adjointe au maire de Nîmes.

Claude De Girardi,
Déléguee communautaire, Adjointe au maire de Nîmes.

Marie-Reine Delbos,
Déléguee communautaire, Adjointe au maire de Nîmes.

Camille Delran,
Déléguee communautaire, Adjoint au maire de Nîmes.

Daniela Devido,
Déléguee communautaire, Mairie de Nîmes.

Henriette Doyen,
Déléguee communautaire, Mairie de Nîmes.

Alex Dumagel,
Déléguee communautaire, Adjoint au maire de Saint-Gilles.

Françoise Dumas,
Déléguee communautaire, Mairie de Nîmes.

Eline Enriquez-Bouzanquet,
Déléguee communautaire, Conseillère municipale de Nîmes.

Sylvette Fayet,
Déléguee communautaire, Mairie de Nîmes.

Jean-Claude Feybesse,
Déléguee communautaire, Conseiller municipal de Nîmes.

Richard Flandin,
Déléguee communautaire, Adjoint au maire de Nîmes.

Jean-Paul Fournier,
Déléguee communautaire, Maire de Nîmes.

Patricia Fourquet,
Déléguee communautaire, Adjointe au maire de Nîmes.

Laurence Gardet,
Déléguee communautaire, Mairie de Nîmes.

Véronique Gardeur-Bancel,
Déléguee communautaire, Adjointe au maire de Nîmes.

Yoann Gillet,
Déléguee communautaire, Mairie de Nîmes.

Sébastien Gros,
Déléguee communautaire, Mairie de Nîmes.

Marie-Paule Guyard,
Déléguee communautaire, Adjointe au maire de Générac.

Thierry Jacob,
Déléguee communautaire, Mairie de Nîmes.

Denis Merlo,
Déléguee communautaire, Adjoint au maire de Milhaud.

Michel Missot,
Déléguee communautaire, Conseiller municipal de Clarensac.

Bernard Monréal,
Déléguee communautaire, Mairie de Nîmes.

Rémi Nicolas,
Déléguee communautaire, Mairie de Marguerittes.

Dominique Novelli,
Déléguee communautaire, Adjointe au maire de Saint-Gilles.

Frédéric Pastor,
Déléguee communautaire, Conseiller municipal de Nîmes.

Lauris Paul,
Déléguee communautaire, Conseillère municipale de Saint-Gilles.

Berthe Perez,
Déléguee communautaire, Adjointe au maire de Saint-Gilles.

Julien Plantier,
Déléguee communautaire, Adjoint au maire de Nîmes.

Corinne Ponce-Casanova,
Déléguee communautaire, Adjointe au maire de Nîmes.

Marion Ponge,
Déléguee communautaire, Adjointe au maire de Nîmes.

Michel Pressac,
Déléguee communautaire, Adjoint au maire de Caveirac.

Marie-France Rainville,
Déléguee communautaire, Conseillère municipale de Garons.

Fabienne Richard,
Déléguee communautaire, Maire de Redessan.

Gérard Rival,
Déléguee communautaire, Mairie de Manduel.

Sophie Roulle,
Déléguee communautaire, Adjointe au maire de Nîmes.

Valérie Rouverand,
Déléguee communautaire, Adjointe au maire de Nîmes.

Huguette Sartre,
Déléguee communautaire, Adjointe au maire de Milhaud.

Roger Seguela,
Déléguee communautaire, Adjoint au maire de Bouillargues.

François Ségué,
Déléguee communautaire, Mairie de Nîmes.

Marc Taulelle,
Déléguee communautaire, Adjoint au maire de Nîmes.

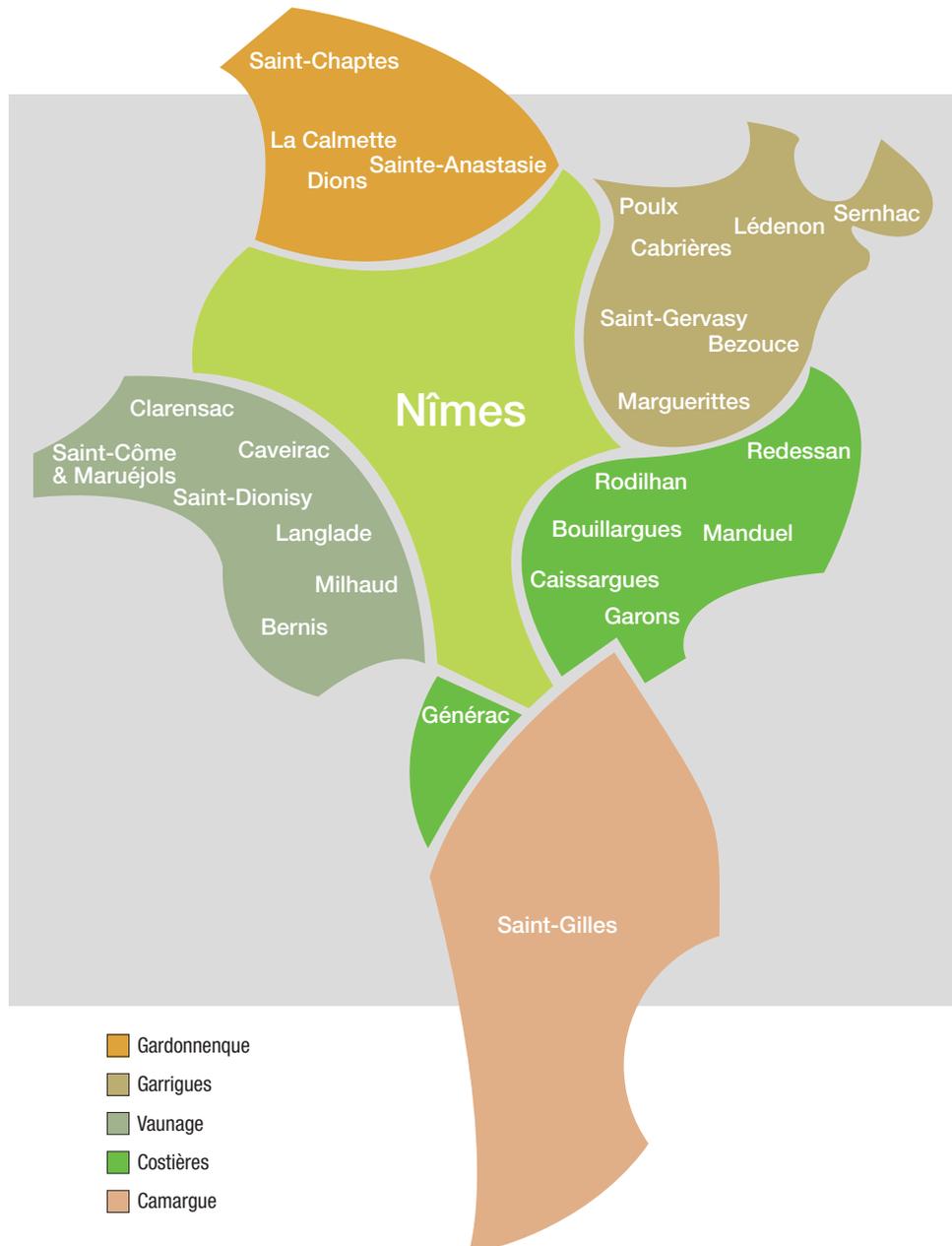
Christine Tournier Barnier,
Déléguee communautaire, Conseillère municipale de Nîmes.

Marie-Pierre Tronc,
Déléguee communautaire, Adjointe au maire de Bouillargues.

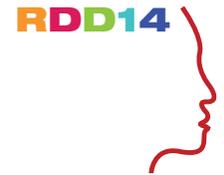
Daniel-Jean Valade,
Déléguee communautaire, Adjoint au maire de Nîmes.

L'ESPACE COMMUNAUTAIRE

un territoire, 27 communes



COMMENT fonctionne l'Agglo ?



Nîmes Métropole est administrée par un Conseil communautaire composé de délégués élus au suffrage universel direct. Le Conseil communautaire délibère et vote les projets qui lui sont soumis par les différentes commissions. Groupes de travail, commissions, Bureaux, Conseils communautaires... Les élus de la Communauté d'Agglomération se concertent, élaborent et décident lors de différentes étapes, les moyens à mettre en œuvre, les orientations stratégiques, pour mener à bien les politiques publiques communautaires.



COMMENT SE PREND UNE DÉCISION À NÎMES MÉTROPOLE ?

Dans ses différents domaines d'intervention, chaque nouveau projet mis en place par l'Agglo suit un processus de validation :

- 1) Après concertation, les maires réunis en Conférence proposent et définissent des orientations.
- 2) Les commissions analysent ces propositions et émettent des avis.
- 3) Le Bureau communautaire et le Conseil communautaire, après avis des commissions, votent sur les propositions des Vice-présidents.
- 4) Les Services mettent en œuvre les projets décidés par les élus.

■ **LE PRÉSIDENT :** il a un pouvoir d'exécution et donne l'impulsion aux projets de développement. Membre du Conseil communautaire et élu par ses pairs, il dirige la Communauté d'Agglomération et la représente auprès du Département, de la Région, de l'État et de l'Europe. Le budget de la Communauté d'Agglomération est la traduction comptable et financière des grandes orientations décidées par les élus communautaires.

■ **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :** lieu de décision, le Conseil communautaire, qui regroupe 96 conseillers communautaires, se réunit tous les mois environ en séance

publique, pour se prononcer sur les orientations stratégiques de développement et les décisions d'ordre budgétaire.

■ **LE BUREAU COMMUNAUTAIRE :** lieu de coordination, Le Bureau communautaire prépare et instruit les dossiers qui seront soumis au vote du Conseil communautaire.

COMMENT fonctionne l'Agglo ?

Il est composé de 36 membres, dont le Président, 15 Vice-présidents et 20 Membres du Bureau. Chaque commune y est représentée.

■ LES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES THÉMATIQUES :

lieu d'information et d'échanges, les commissions ont un caractère consultatif et un rôle de proposition. Elles sont chargées par le Président d'étudier et de donner leur avis sur dossiers avant leur présentation en Bureau communautaire et au Conseil communautaire. Placées sous la responsabilité d'un Vice-président, elles couvrent intégralement les compétences exercées par la Communauté d'Agglomération.

Elles sont au nombre de sept :

1 - Administration générale-Finances :

Finances, Marchés publics, Administration générale et Personnel.

2 - Développement du territoire :

Développement économique, Aménagement du territoire, Aménagement des zones d'activités, Développement durable, Agriculture, Commerce et artisanat, Tourisme.

3 - Eau, Environnement, Assainissement :

Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés, Eau et lutte contre les inondations,

Assainissement collectif, Assainissement non collectif.

4 - Habitat, Sécurité et Politique de la Ville :

Politique de la Ville, Sécurité et prévention de la délinquance, Habitat, Politique d'insertion, Urbanisme et Aide à la pierre, Vidéo protection, Aire d'accueil des gens du voyage.

5 - Mobilité et Transports :

Mobilité, Transports, Optimisation des transports publics, Politique ferroviaire, Voirie d'intérêt communautaire et grandes infrastructures, Mobilités et accessibilités, Coopération transport.

6 - Prospective et Innovation :

Enseignement supérieur et formation professionnelle, Extensions de territoire et de compétences et Pôle Métropolitain, Développement numérique du territoire.

7 - Sport, Culture, Traditions :

Politique d'animation communautaire, Patrimoine rural, Sport, Culture, Traditions et Relations internationales.

■ LA CONFÉRENCE DES MAIRES :

cette instance, constituée autour du Président, de l'ensemble des Maires des communes de Nîmes Métropole, ou du représentant qu'ils



auront désigné, se réunit mensuellement dans les communes ou au siège de la Communauté d'Agglomération.

Elle a pour rôle de proposer les orientations et de donner un avis sur les grands domaines de compétence de Nîmes Métropole.

■ LES ASSISES DE L'INTERCOMMUNALITÉ :

elles ont pour objet de balayer les grands domaines de compétences de la Communauté d'Agglomération.

6 sessions ont eu lieu en 2014 (21 mai, 3 juin, 23 juin, 10 juillet, 27 août et 30 septembre).

■ LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES (CLETC) :

toutes les communes y sont obligatoirement

représentées. La CLETC de Nîmes Métropole est composée de 27 membres titulaires et de 27 suppléants. Son rôle permanent est d'évaluer pour chaque commune, l'impact en matière de charges et de produits dans le cadre des transferts de compétences réalisés. Pour ce faire, elle établit un rapport qui permet à la Communauté d'Agglomération, de procéder à l'établissement des procès-verbaux

de mise à disposition des biens nécessaires à l'exercice de la compétence transférée, ainsi qu'à la fixation du montant de l'Attribution de Compensation versée par la Communauté d'Agglomération aux communes impactées.

■ LES GROUPES D'ÉLUS :

comme le prévoit le code général des collectivités territoriales, des groupes d'élus peuvent être constitués dans les métropoles, ainsi que dans les Communautés Urbaines et d'Agglomération de plus de 100 000 habitants. Le Conseil communautaire en a fixé l'effectif minimum à 6 membres.

Ont été ainsi institués 4 groupes :

- Le Groupe Intérêt et Esprit Communautaire.
- Le Groupe Centriste et Indépendants.
- Le Groupe Union pour Nîmes Métropole.
- Le Groupe FN-RBM.

Nîmes Métropole exerce de plein droit et en lieu et place des communes, les compétences que celles-ci lui ont transférées. Toutefois, l'exercice de certaines d'entre elles est conditionné par la définition de l'intérêt communautaire, qui a vocation à clarifier les compétences de la Communauté d'Agglomération par rapport à celles des communes. Le développement durable n'est pas une compétence de Nîmes Métropole. Elle en a fait cependant une de ses priorités en le mettant au cœur de ses projets, de ses réalisations et de l'activité de ses Services, dans ses différents domaines de compétence dont le champ s'est élargi au fil des années.



■ QUATRE COMPÉTENCES OBLIGATOIRES :

- **Développement économique** : promouvoir et animer le territoire, soutenir les filières prioritaires, aménager des zones d'activités d'intérêt communautaire, structurer l'espace commercial, créer la synergie entre les entreprises, la recherche et l'enseignement supérieur.
- **Aménagement de l'Espace communautaire** : participation au Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), réalisation de Zones d'Aménagement Concerté (ZAC), organisation des transports urbains sur le territoire communautaire.
- **Equilibre social de l'Habitat sur le territoire communautaire** : répondre aux besoins en logement et en hébergement des ménages, favoriser la mixité sociale, améliorer l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées.
- **Politique de la Ville dans la Communauté** : redonner aux quartiers une dimension plus humaine, offrir aux habitants des logements décents, améliorer leur cadre de vie.

■ **TROIS COMPÉTENCES OPTIONNELLES** parmi les cinq proposées par le législateur : Création ou aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire, Eau, Construction, Aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire.

■ **DES COMPÉTENCES FACULTATIVES** décidées par le Conseil communautaire : Environnement, Mise en œuvre d'une politique culturelle d'intérêt communautaire, Collecte et Traitement des déchets ménagers et assimilés, Assainissement collectif, Assainissement non collectif, Constitution de réserves foncières d'intérêt communautaire, Développement numérique du territoire communautaire, Création, entretien et gestion technique et administrative des aires d'accueil des gens du voyage.



DANS UNE DÉMARCHE D'ANTICIPATION DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES À VENIR

UNE STRATÉGIE D'AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE

Au titre de ses compétences, la Communauté d'Agglomération dispose de leviers d'actions importants pour participer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre : relever le défi de la mobilité durable, accompagner le territoire, ses habitants

et ses entreprises, dans une véritable transition énergétique, construire autrement...

L'aménagement du territoire est une des clefs majeures d'un développement durable à toutes les échelles.

1-1/ AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE / DÉVELOPPEMENT DURABLE : de nouvelles relations ?



Le développement durable est au cœur de la stratégie d'aménagement du territoire de Nîmes Métropole : agir pour trouver le bon équilibre entre développement urbain et rural, tout en y intégrant les problématiques sociales, environnementales et économiques du territoire et de la population qui y vit.

■ LES OBJECTIFS ET LES MISSIONS STRATÉGIQUES DE LA DGA "DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE"

- Prospective et planification stratégique : construire une vision commune à l'échelle des 27 communes de Nîmes Métropole pour préparer son élargissement : projet de territoire, SCOT, schémas de secteurs...
- Participation aux dossiers transversaux (PLH, PDU, Natura 2000, PUI...).
- Prospective foncière au service des projets structurants et stratégiques de l'Agglomération.
- Suivi de la politique foncière des communes de l'Agglomération (PLU, PPRI...).
- Mise en œuvre des mesures compensatoires agro-environnementales nécessaires à la réalisation des projets d'aménagement et d'équipements.
- Coopération territoriale : coordination du Pôle Métropolitain, pilotage des projets opérationnels en mode projet, coopération avec Montpellier, Avignon, Uzès, Bagnols sur Cèze, en lien avec les perspectives de réorganisation territoriale.

- Organisation et suivi des différentes **Commissions Aménagement "Développement territorial"**.

- Extension de territoire.

■ LE PÔLE MÉTROPOLITAIN NÎMES-ALÈS

Le projet de coopération des Agglomérations d'Alès et de Nîmes est né d'une volonté politique affirmée d'inscrire ce territoire dans un processus d'ouverture afin de promouvoir un développement durable.

Il fait suite à un processus initié en 2005 par la DIACT visant à impulser des projets de coopération métropolitains par appel à projets. En juin 2005, un premier dossier de candidature

à l'échelle des Agglomérations de Sète, Montpellier, Nîmes, Alès, Arles et Avignon avait été rédigé mais n'a pu aboutir.

Souhaitant concrétiser cette démarche, les Agglomérations d'Alès et de Nîmes ont alors décidé de bâtir une stratégie de coopération à partir du premier maillon qu'elles constituent. Les Communautés d'Agglomération de Nîmes et d'Alès ont engagé le 1^{er} mars 2007, une coopération renforcée à travers la création d'une association pour l'émergence d'un projet commun des Agglomérations d'Alès et de Nîmes.

Les missions de cette association sont : mobiliser les partenaires pour concrétiser le rapprochement, construire les bases d'une stratégie de développement.



ZOOM

DES ACTIONS CONCRÈTES ENGAGÉES

- Sécurisation de la ressource en eau.
- Contournement ouest de Nîmes.
- Coopération en matière de santé.
- Gestion des risques.
- Mise en œuvre du contrat d'axe ferroviaire.
- Déploiement du très haut débit entre les deux collectivités.
- Portage du Programme Urbain Intégré.

Un Pôle Métropolitain a été créé entre les deux communautés en décembre 2012 avec les thématiques suivantes : Transport - Développement économique - Enseignement supérieur, promotion de l'innovation, de la recherche et de la culture - Aménagement de l'espace.

Carte d'identité du territoire

- **337 090 habitants en 2013.**
- **77 communes.**
- **2 Communautés d'Agglomération :**
 - Nîmes Métropole : - 27 communes.
- 237 000 habitants.
 - Alès Agglomération : - 50 communes
- 100 090 habitants
- **2 SCOT :**
SCOT Pays Cévennes et SCOT Sud Gard

1-2/ RELEVER LE DÉFI D'UNE MOBILITÉ DURABLE comme facteur d'attractivité

La mobilité est au cœur des préoccupations quotidiennes de nos concitoyens. Compétence phare de notre collectivité, la politique mise en œuvre par Nîmes Métropole se doit d'être exemplaire afin de répondre aux besoins des usagers. Elle vise ainsi à répondre à trois objectifs. Le premier, social, doit garantir une mobilité pour tous sur le territoire et à un coût le plus juste possible ; le second, environnemental, vise à répondre aux grands défis environnementaux auxquels nous sommes confrontés (pollution, émissions de CO2...); le troisième, économique, renvoie à la soutenabilité financière de notre politique afin de ne pas compromettre nos capacités d'investissement dans la durée.

1/ INVESTISSEMENTS EN MATIÈRE DE TRANSPORT ET TCSP : POURSUITE DES PROJETS STRUCTURANTS

- **Extension vers le Nord de la ligne T1 de BHNS : finalisation des études et des procédures administratives / lancement des premiers marchés de travaux.**

Suite à la concertation menée en 2013 concernant l'extension vers le Nord de la ligne T1 de TCSP et à la décision de réaliser dans un premier temps, le tour de l'Ecusson et l'aménagement des places périphériques, par délégation de Maîtrise d'Ouvrage confiée par la Ville de Nîmes à la Communauté d'Agglomération, **2014 a été consacrée à la poursuite des procédures administratives et au lancement des premiers appels d'offres liés aux travaux.**

L'enquête publique s'est déroulée du 16 juin au 13 août 2014 et **le rapport de la commission d'enquête a été remis avec un avis favorable**



sans réserve à Nîmes Métropole, le 15 septembre. Cette enquête publique unique était menée à double titre : au titre du Permis d'Aménager et au titre de la Déclaration du Projet transport. La Déclaration d'intérêt général du projet a été approuvée lors du Conseil communautaire du 3 novembre ; le Permis d'aménager a été délivré le 14 novembre par la Ville de Nîmes, permettant la réalisation des travaux en secteur sauvegardé.

Concernant les travaux des places situées en site inscrit (Saint-Baudille et Saint-Charles) : le dossier d'autorisation de travaux sera transmis à la Préfecture, fin 2014.



ZOOM

TCSP : UNE FRÉQUENTATION CONFIRMÉE ET EN DÉVELOPPEMENT

Les bons résultats de fréquentation de la ligne 1 de TCSP constatés lors de son lancement en 2012 sont confirmés : environ 7 700 voyageurs par jour.

Fort du succès du Pôle Métropolitain, de nouvelles coopérations sont engagées avec Montpellier, Avignon, Bagnols sur Cèze, pour inscrire Nîmes Métropole au cœur de l'arc méditerranéen.

Nîmes Métropole a engagé fin 2014, la réalisation d'un projet de territoire commun avec l'Agglomération d'Alès. Il s'agit de définir à l'échelle métropolitaine, les grandes orientations stratégiques en faveur du développement durable de nos territoires, afin de les rendre plus attractifs et affirmer leur place au sein de régions qui seront plus vastes à l'avenir.



ZOOM

TROIS OBJECTIFS POUR LE PÔLE MÉTROPOLITAIN :

- Promouvoir un modèle de développement durable du Pôle.
- Conforter la compétitivité du territoire et développer des services en direction des habitants et des acteurs économiques des deux Agglomérations.

Le dossier de demande d'autorisation loi sur l'eau a été déposé le 3 octobre 2014, et le Dossier préliminaire de sécurité sera transmis à la Préfecture, fin 2014.

Les études de projet (PRO) ont été finalisées par le Maître d'œuvre en juin 2014, en lien avec les différents Services de la Ville et de l'Agglomération, ainsi que les autres partenaires (SDIS, associations de PMR, associations de vélos).

La concertation auprès des commerçants a été relancée fin 2014 afin de permettre une meilleure prise en compte de leurs intérêts car ils sont directement concernés par les travaux et leur impact sur leurs activités (gestion des livraisons, des accès, prise en compte d'événements festifs, férias par exemple...).

Deux marchés (sur un total de 12) ont été lancés au second semestre 2014 :

- Marché de travaux préparatoires et d'accompagnement du chantier.
- Marché de déviation et de renouvellement des réseaux humides.



■ LES PERSPECTIVES POUR 2015

● Finaliser les procédures administratives :

- Disposer d'un avis favorable concernant le dossier loi sur l'eau (mai 2015).
- Disposer de l'accord de la Préfecture (ABF) concernant le dossier d'autorisation de travaux en site inscrit (mars 2015).
- Disposer de l'accord de la Préfecture concernant le DPS.

● Lancer les 10 marchés de travaux restants et engager les travaux préliminaires, fin janvier 2015.

Sont compris : les travaux de renouvellement et de déviation des réseaux humides ; les travaux de dévoiement des réseaux des concessionnaires (ErDF, GrDF, Orange, SAUR...) ; les travaux de préparation de chantier (dépose de mobilier / préparation de la zone travaux) ainsi que les travaux de réalisation du réseau MultiServices (RMS).

● Engager les gros travaux d'infrastructure (y compris renforcement des cadereaux) dès mi-2015 et mettre en place les actions de communication / concertation auprès des riverains et des commerçants (recrutement des médiateurs, début 2015).

● Mettre en place la Commission d'Indemnisation Amiable et les outils de suivi environnemental du chantier.

■ PROJET D'EXTENSION SUD DE LA LIGNE T1 (TCSP AXE NORD-SUD)

L'enquête publique sur le tour de l'Ecusson a fait émerger les besoins d'extension de la ligne T1 vers le Sud.

2014 a permis de poser les bases du projet d'extension de la ligne T1 de Bus à Haut Niveau de Service, par la réalisation d'une étude de faisabilité menée en interne. A partir du résultat de cette étude, il a été décidé de mettre en œuvre la procédure permettant de réaliser cette extension vers le sud et de délibérer pour approuver le programme initial de l'opération, les objectifs, l'enveloppe prévisionnelle et les modalités de concertation. En parallèle, les levés topographiques et parcellaires ont été anticipés afin de faciliter le démarrage des études de maîtrise d'œuvre.

ZOOM

OBJECTIFS 2015 :

- Lancer la concertation publique.
- Engager les études de Maîtrise d'œuvre.

■ PROJET DE CRÉATION DE LA LIGNE T2 (TCSP AXE EST-OUEST)

A l'issue du diagnostic réalisé en 2013, les études préliminaires de la ligne de tramway ont été finalisées durant le second trimestre 2014. En parallèle, une procédure de désignation d'un mandataire a été mise en place, dans le cadre d'un marché négocié, en vue de retenir une équipe de Maîtrise d'Ouvrage déléguée.

Compte-tenu des évolutions du contexte et des incertitudes sur les possibilités de financement du projet, il a été décidé en novembre 2014 par le nouvel exécutif, de ne pas attribuer ce marché et de faire évoluer le mode "tramway" en mode "Bus à Haut Niveau de Service (BHNS)".

■ LES PERSPECTIVES POUR 2015

- Mettre en place une "pré-concertation" sur l'axe Est-Ouest (évolutions du projet, du mode et du corridor de desserte) via l'Agglo-Forum.
- Poursuivre l'action foncière (notamment par l'acquisition de la parcelle résiduelle rue du Cirque Romain) en vue d'accompagner la réfiguration de l'axe, par une ligne forte de bus.

- Préparer le financement du projet de TCSP axe Est-Ouest.

■ ACQUISITION DU MATÉRIEL ROULANT

2014 a marqué un tournant dans la stratégie d'acquisition des bus de Nîmes Métropole.

Onze bus standards (Citaro C2) ont été achetés. Plus propres et dotés d'un système de micro-hybridation, ils disposent d'un nouveau design intérieur et de 3 portes (au lieu de 2 portes dans les anciens véhicules), permettant un gain de temps lors de l'arrêt à quai.

Un travail a également été engagé afin de préparer l'acquisition de 17 bus articulés prévus au contrat de DSP, avant fin 2016 et dans l'objectif d'optimiser les coûts d'exploitation et d'améliorer le niveau de service à la clientèle.

ZOOM

OBJECTIFS 2015 :

Engager l'acquisition des bus articulés propres (hybrides ou autre motorisation), conformément aux besoins d'évolution du réseau et lisser les investissements sur deux années (2015/2016).

1-2/ RELEVER LE DÉFI D'UNE MOBILITÉ DURABLE comme facteur d'attractivité

2/ LE PDU ET SON ANIMATION

Un guide à destination des communes a été finalisé pour renforcer l'articulation entre urbanisme et déplacements.

Ce document a pour objectif d'anticiper la prise en compte des enjeux de mobilité, dans l'élaboration des documents d'urbanisme et des projets d'aménagement et de favoriser la ville des "courtes-distances", afin de limiter la circulation automobile et les émissions de gaz à effet de serre. Sa diffusion est prévue début 2015.

■ LES PERSPECTIVES POUR 2015

● **Engagement de la révision du PDU** : suite à l'enquête Ménages Déplacements et à partir du 2^{ème} semestre 2015, pour une approbation fin 2017.

D'une durée de vie de 10 ans et approuvé en 2007, le PDU de Nîmes Métropole est soumis à l'obligation légale de révision.

L'évolution des comportements, socio-économique, démographique et la diversité des projets réalisés et planifiés sur l'Agglomération, conduiront à réinterroger la feuille de route et les actions de ce document de planification.

Pour cette deuxième génération de PDU, pour Nîmes Métropole, ce travail s'engagera en partenariat et concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire, **avec pour objectif d'y inscrire des actions répondant à des enjeux partagés de manière pragmatique, en apportant une approche économique approfondie au travers de la mise en place d'un véritable compte de déplacement.**

3/ RÉALISATION DE L'ENQUÊTE MÉNAGES DÉPLACEMENTS

Pour organiser les déplacements, il faut avant tout les comprendre. Parce qu'elles ont des impacts en termes de coût, de temps, de trafic ou bien encore de pollution, **il convient d'observer et d'analyser les pratiques de mobilité.**

Nîmes Métropole a donc choisi de lancer une Enquête Ménages Déplacements à l'échelle de son aire urbaine. Cette enquête préparée en 2013-2014 est réalisée de novembre 2014 à février 2015. Les premiers résultats sont attendus en juin 2015.

Les données collectées reproduisent non seulement la photo des déplacements effectués par tous les membres de la famille un jour de semaine ouvré hors vacances scolaires (modes, durée, origine, destination, heures de la journée, stationnement...), mais aussi celle de la composition des ménages, des caractéristiques des logements, de l'équipement des ménages (véhicules, accès Internet, téléphonie, ...).

Ont par ailleurs été intégrées, des questions d'opinions sur les modes alternatifs (vélo, marche à pied), sur la mobilité du week-end, sur les pratiques d'achats ou encore l'utilisation d'Internet pour les démarches administratives.



ZOOM

- CONNAÎTRE les pratiques de déplacements et en mesurer les évolutions.
- ADAPTER la politique de transport en fonction de ces évolutions.
- MESURER les effets des politiques de transport qui ont été menées.
- INTERROGER la population sur ses attentes en matière de transport.

4/ MISE EN SERVICE DE VÉLO TANGO

Depuis fin août 2014, l'espace Vélo Tango a ouvert ses portes, gare SNCF à Nîmes. Location, consigne, information... La stratégie est de faire découvrir l'usage du vélo au quotidien afin de faire évoluer les pratiques de déplacement.

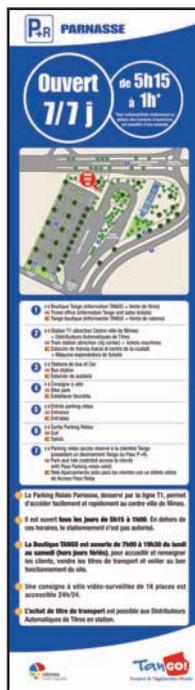
En tant qu'Autorité Organisatrice de la Mobilité sur son territoire et conformément aux orientations de son Plan de Déplacements Urbains, Nîmes Métropole agit pour faciliter les déplacements, favoriser les modes dits "doux", tout en développant l'inter modalité.

Nîmes Métropole a choisi cet emplacement car il est situé à un carrefour de différents modes de transports : train, bus, tram, car... C'est un lieu de connexion stratégique. Cela permet de développer l'inter modalité et les pratiques combinées de déplacement. Un voyageur peut arriver en gare et louer un vélo ou laisser son vélo en consigne pour prendre un des autres modes de transport.

 ZOOM

VÉLO TANGO PROPOSE PLUSIEURS SERVICES :

- La location de 100 vélos : 50 classiques de ville, confortables et robustes, 30 avec une assistance électrique (VAE), pratiques pour les dénivelés, longues distances, ou démarrages aux feux rapides et faciles, 20 pliants, "parfaits" pour l'inter modalité ; ils sont acceptés dans les transports en commun.
- Une consigne à vélo d'une capacité de 110 places.
- Un point d'information pour obtenir des renseignements sur le réseau Tango : guides horaires, plans, tarifs...



© Terraluna

En plus de ces services, Vélo Tango propose également 2 consignes sur les parkings relais de l'A54 et du Parnasse, d'une capacité de 16 places chacune. Cela représente une offre globale de 142 places de consigne à vélos, automatisées et vidéo-surveillées sur le territoire.



La politique tarifaire s'inscrit dans celle de l'ensemble du réseau Tango avec des prix très attractifs au lancement du service, avec pour but de promouvoir ce moyen de déplacements, comme une alternative économique et écologique aux modes mécanisés.

Deux mois après son ouverture

LOCATIONS	152
Vélo de ville (50 en stocks)	98
Vélo à assistance électrique (30 en stocks)	42
Vélo pliant (20 vélos pliants)	12
<i>Part location abonnés TC</i>	49%
<i>Part location non abonnés TC</i>	51%
PRÉ RÉSERVATION EN COURS	85
Pass consigne vendus	124
Remplissage consigne en gare (fin et début de journée)	entre 50 et 60 vélos

LES PERSPECTIVES POUR 2015

- Développer le service de location afin de répondre à la demande.
- Développer les consignes sécurisées.

5/ ACCESSIBILITÉ DU RÉSEAU DE TRANSPORT

Grâce aux réalisations depuis l'adoption du Schéma Directeur d'Accessibilité en 2014, 43% des points d'arrêts du réseau sont accessibles, couvrant 76% de la fréquentation totale du réseau.

En moyenne, 70 points d'arrêts sont aménagés chaque année afin de les rendre accessibles, plus praticables, mieux organisés, plus identifiables en fonction des différents types de handicaps. Par ailleurs, 70% des véhicules urbains sont accessibles. En septembre 2014, une information spécifique aux usagers à mobilité réduite a été mise en place afin de leur simplifier l'usage de Tango, en les informant sur les lignes et arrêts accessibles. Par ailleurs, un travail de concertation a été poursuivi, en particulier avec les personnes non et mal voyantes, afin d'améliorer et trouver les meilleures solutions d'accessibilité aux arrêts.

■ LES PERSPECTIVES POUR 2015

- Poursuite de la mise en accessibilité du réseau et en particulier celle des lignes structurantes.
- Elaboration d'un Schéma Directeur d'Accessibilité/agenda d'accessibilité programmée, permettant la prise en compte de l'ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014 et du décret n° 2014-1323 du 4 novembre 2014.



6/ EVOLUTION DU RÉSEAU

Dans un objectif d'optimisation, la ligne T1 a fait l'objet d'une réduction d'offre globale, notamment de soirée, avec une baisse de fréquence de certaines tranches horaires, une harmonisation des derniers départs. Les lignes 41 et 42 ont vu leur tracé modifié, afin de répondre à la logique de rationalisation et d'adaptation de l'offre souhaitée par Nîmes Métropole.

Dans cette même logique, des lignes ont vu leur kilométrage diminuer (lignes 11, 51, 52, tempo 200, 212, 221, 226, 227, ligne K).



Afin de faciliter l'usage du réseau, un titre en post paiement a été mis en place grâce à la stabilisation du système billettique lancé mi-2013. Ce Pass nommé "liberté +" a tout d'abord été testé avec les agents de la Ville de Nîmes et de Nîmes Métropole en novembre 2014, pour être proposé au public en janvier 2015.

Pour améliorer l'exploitation et le bon fonctionnement du réseau, Nîmes Métropole a investi dans 10 nouveaux véhicules aux nouvelles normes euro 6 et réaménagé le site de stationnement des bus.

■ LES PERSPECTIVES POUR 2015

- Poursuite du travail sur la vitesse commerciale et l'aménagement de parkings relais pour l'amélioration de la performance du réseau et lancement de nouvelles solutions tarifaires et de vente, comme la vente à distance et le post paiement.
- Afin de réduire les coûts du réseau, un certain nombre d'optimisations voire de réductions d'offre seront mises en place à l'occasion de la modification des lignes ; elles sont nécessaires à la prise en compte des travaux d'aménagement de l'extension de T1 sur le tour de l'Ecusson.

7/ LE CONTOURNEMENT FERROVIAIRE NÎMES MONTPELLIER, LA FUTURE GARE LGV DE MANDUEL ET SON PROJET URBAIN MULTIMODAL

Le projet CNM est constitué de trois composantes : la ligne nouvelle et les 2 gares nouvelles de Montpellier Odysseum et Nîmes-Manduel, pour un montant global de 2 milliards d'€ dont 1,3 milliard pour la ligne, 0,45 pour les jonctions et modernisation de la ligne classique et 0,24 pour les 2 gares.

Nîmes Métropole apporte son soutien financier au projet CNM à hauteur de 2,3% du coût du projet (soit 30,7 M€) et 8,4% à la gare nouvelle de Nîmes LGV (soit 8 M€) et à hauteur de 1 M€ forfaitisés à la gare nouvelle de Montpellier Odysseum.

■ POURSUITE DU SUIVI DU CONTOURNEMENT FERROVIAIRE NÎMES/MONTPELLIER

Jusqu'à la mise en service du CNM, l'enjeu pour Nîmes Métropole est de poursuivre le suivi du projet, tant sur des aspects techniques, notamment sur les interfaces du projet avec la future gare et le projet urbain multimodal, que sur des aspects financiers, de manière à être vigilant à tout risque d'évolution de sa participation financière.

Deux instances ont été mises en place, dans lesquelles Nîmes Métropole est représentée : comité technique et comité de suivi des financeurs avec les élus des différents co-financeurs. Un comité spécifique co-animé par la Région et Pôle emploi a également été mis en place pour suivre les objectifs en matière d'emplois, associant pour notre territoire, la Maison de l'Emploi de Nîmes Métropole.

Nîmes Métropole a poursuivi son assistance auprès des 11 communes traversées, dans la mise en place des conventions de rétablissement des voiries routières interceptées par la future ligne, ainsi que dans la recherche de solutions techniques permettant le désenclavement de certaines activités



économiques, en concertation avec Oc'via, Maître d'Ouvrage de la ligne.

■ PROJET URBAIN MULTIMODAL ET GARE LGV

A l'issue des études préalables de positionnement économique et de programmation urbaine, **2014 a été consacré à la mise en place d'un dialogue compétitif en vue de retenir une équipe de maîtrise d'œuvre urbaine d'ici début 2015 ; elle aura en charge la conception et la réalisation des premières phases du projet.**

Nîmes Métropole s'est également impliquée auprès de Réseau Ferré de France, Maître

d'Ouvrage de la gare LGV, dans la conduite des études préliminaires.

Une étroite coordination a pu être mise en place afin de faciliter l'insertion de la future gare au sein de son territoire d'accueil.

Dans le même temps, Nîmes Métropole a mis en place une stratégie d'intervention foncière à l'échelle du projet. Elle s'est traduite par la création d'une zone d'aménagement différé, l'acquisition à l'amiable de 23,15 hectares et la désignation de l'Etablissement Public Foncier Régional, pour le portage des terrains à partir de 2015.



ZOOM

OBJECTIFS 2015 :

- Engager les études pré-opérationnelles sur le projet urbain multimodal.
- Lancer une 1^{ère} phase de concertation publique.
- Poursuivre l'action foncière.



1-3/ EN ROUTE VERS UNE VÉRITABLE transition énergétique...

Consommer moins d'énergie permet d'émettre moins de CO2 dans l'atmosphère et de lutter contre le changement climatique. Aussi, faire des économies d'énergie à l'échelle du territoire est un défi relevé par la Communauté d'Agglomération, avec en particulier en 2014, la thermographie aérienne, le volet interne du Plan Climat et la mise en place d'un Conseiller en énergie partagé au service des communes.

■ THERMOGRAPHIE AÉRIENNE : AMÉLIORER LES PERFORMANCES ÉNERGÉTIQUES DES BÂTIMENTS ET RÉDUIRE LE MONTANT DE LA FACTURE ÉNERGÉTIQUE DES HABITANTS

Cette action répondant aux enjeux de lutte contre le réchauffement climatique, de lutte contre la précarité énergétique et visant au développement du secteur économique de la rénovation, Nîmes Métropole, dans le cadre de son Agenda 21, a réalisé en 2010, **une campagne de thermographie aérienne.**

Elle a permis de mesurer les déperditions thermiques des habitations, de les cartographier et de les diffuser auprès des habitants, à partir du mois d'octobre 2010.

L'Agglomération est l'un des plus vastes territoires ayant mené cette opération.

Afin de poursuivre cette dynamique et d'encourager le plus grand nombre à réaliser des travaux d'amélioration des performances énergétiques, Nîmes Métropole propose depuis septembre 2013, à tous les habitants du territoire, de consulter directement via Internet, sa thermicarte et de bénéficier de nombreuses informations et conseils.

THERMOGRAPHIE AÉRIENNE NÎMES MÉTROPOLE

Découvrez **la couleur énergétique** de votre habitation !



Thermicartes et + d'infos sur nimes-metropole.fr



ZOOM

LES ENJEUX :

- Limiter les émissions de gaz à effet de serre, en améliorant les performances énergétiques des bâtiments.
- L'isolation thermique de la maison est aussi un enjeu clé de la maîtrise des dépenses énergétiques et donc un facteur de succès des politiques de préservation de l'environnement, selon le désormais célèbre principe : "la meilleure énergie est celle qu'on ne dépense pas".
- En aidant les habitants à repérer les déperditions de chaleur de leur logement et en les conseillant, ils peuvent entreprendre des travaux d'isolation et réduire ainsi, le montant de leur facture énergétique.
- C'est un moyen de soutenir l'activité économique du Bâtiment... Une Charte a été signée dans ce sens par l'ensemble des professionnels du Bâtiment.

■ LE PLAN CLIMAT ENERGIE TERRITORIAL DE NÎMES MÉTROPOLE (PCET) : UN PROJET TERRITORIAL DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

La finalité du PCET est la lutte contre le changement climatique, tant dans son volet atténuation, c'est-à-dire la réduction des émissions de gaz à effet de serre et des consommations d'énergie, que dans son volet adaptation aux conséquences des changements attendus.

ZOOM

LE PCET DE NÎMES MÉTROPOLE, POUR UN FUTUR DURABLE !

Au-delà des objectifs communs et des fondamentaux de tout PCET, Nîmes Métropole considère son PCET, comme un véritable projet territorial de développement durable qui s'intègre à son projet politique : disposer d'une vision générale et prospective, et d'arguments pour convaincre, mobiliser, fédérer.

Quel territoire voulons-nous ? Comment forger notre propre destin communautaire ? Ces interrogations trouvent des réponses dans la mise en cohérence de toutes les compétences et champs d'intervention de la Communauté d'Agglomération. Le PCET cimente bel et bien le Projet d'Agglomération et plusieurs documents programmatiques tels que le PLH, le PDU, les PLU...

Le PCET garde bien évidemment pour objectif prioritaire, la lutte contre la précarité énergétique, renforçant ainsi le lien social pour une Agglomération plus solidaire. Il renforce aussi l'Axe 1 de l'Agenda 21, le plus transversal dans son objectif de "construire, se déplacer, utiliser l'énergie... autrement".

En 2014

- Déclinaison de la stratégie climat énergie en un programme d'actions "patrimoine et services". Mis en œuvre en 2014, il vise les économies d'énergie dans tous les domaines de compétences de Nîmes Métropole.

Les objectifs du volet "Patrimoine et Services" du PCET de Nîmes Métropole ont été validés dans le but d'obtenir une meilleure efficacité énergétique sur :

- Le patrimoine bâti de Nîmes Métropole.
- Les consommations liées au fonctionnement de l'Administration.
- Les réseaux de distribution d'eau potable et d'assainissement.

- Le réseau de transports en commun "Tango".
- La collecte des déchets ménagers.

La mise en œuvre de ces différents thèmes se décline en 27 actions comportant des objectifs chiffrés de réduction énergétique.

- Avec l'aide financière de l'ADEME, le recrutement d'un Conseiller en Energie Partagé a permis de dresser le bilan des consommations énergétique de l'ensemble du patrimoine bâti de la Collectivité. La réalisation de ces diagnostics a permis de dégager des axes d'amélioration énergétiques à court, moyen et long termes.

- La réduction des consommations énergétiques interne de l'Administration, s'est traduite dès 2014, par la réalisation de formations à l'éco conduite.

Un questionnaire à destination des agents de Nîmes Métropole a été élaboré afin de les inciter à utiliser le covoiturage.

- En parallèle, l'achat de deux vélos électriques a permis de compléter l'offre de "transport propre" au sein du pool de véhicules de Nîmes Métropole ; il compte déjà une voiture électrique.
- Sur le volet transport, le délégataire STCN s'est engagé à s'inscrire dans la démarche "Objectif CO2", afin de réduire les

consommations liées au fonctionnement du parc de véhicules. Un diagnostic des émissions est attendu, fin 2014. Il permettra d'identifier les postes sur lesquels des gains énergétiques chiffrés peuvent être apportés.

Les perspectives pour 2015

- Engagement de travaux d'amélioration énergétique sur le patrimoine de Nîmes Métropole.
- Définition du pourcentage de réduction des émissions auprès du délégataire STCN et suivi des mesures mises en œuvre.

1-4/ PROMOUVOIR UN HABITAT DIFFÉRENT, ÉCONOME et respectueux de l'environnement

Dans le cadre de son Agenda 21, Nîmes Métropole s'engage à promouvoir un habitat différent, économe et respectueux de l'environnement, notamment dans son "nouveau" PLH.

8 fiches-actions de l'Agenda 21 sont mises en œuvre pour concrétiser cette orientation, avec pour Maîtres d'Ouvrage, des communes membres de la Communauté d'Agglomération.



D'UNE ATTRACTIVITÉ PORTEUSE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET DE QUALITÉ DE VIE



VERS NÎMES MÉTROPOLE INNOVANTE ET BELLE À VIVRE, RÉCONCILIER ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE, BIODIVERSITÉ ET CADRE DE VIE

Concilier développement économique, préservation du patrimoine naturel et tout ce qui constitue le socle de l'attractivité du territoire est à l'origine de l'orientation de la Communauté d'Agglomération, dans la voie du développement

durable et conserve toute son acuité : un territoire durable, c'est à dire équilibré dans son développement et respectueux du cadre de vie de ses habitants.

2-1/ RELEVER LE DÉFI D'UNE ATTRACTIVITÉ porteuse de développement économique



Nîmes Métropole est “terre de développement économique durable” : des atouts, une stratégie de partenariat pour faire émerger des projets, de l’innovation et une démarche responsable qui concilie offre territoriale, création d’emplois et qualité du cadre de vie.

1/ UNE POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE AU SERVICE DES ENTREPRENEURS

Il s’agit de répondre aux besoins d’implantation, de création et de développement des entreprises mais aussi de créer une dynamique de réseau entre les acteurs économiques locaux et ceux de l’enseignement supérieur et de la recherche.

Nîmes Métropole met à disposition des infrastructures dédiées au développement des entreprises et donc à la création d’emplois.



ZOOM

En développant une politique de marketing territorial, c’est-à-dire de prospection, de promotion et de valorisation du territoire et de ses entreprises, Nîmes Métropole a créé un environnement propice à :

- La création de nouvelles entreprises et de nouvelles activités.
- L’accroissement des richesses du territoire.
- Au développement et la pérennisation des acteurs économiques présents sur le territoire.
- Au renforcement de l’enseignement supérieur professionnalisant et de la recherche.

La large palette de savoir-faire de Nîmes Métropole lui permet d’apporter aux entreprises, une réponse globale sur :

- La recherche de foncier et d’immobilier d’entreprise, pour une offre qualifiée pour tout

type de projets d’implantation ou de développement d’entreprises.

- L’accompagnement des entreprises extérieures souhaitant s’implanter sur le territoire de l’Agglomération.
- La mise en œuvre d’actions d’animation et de promotion du tissu économique.
- La promotion de l’innovation et des transferts de technologies, le soutien aux Clusters et Pôles de Compétitivité.
- L’accompagnement des entreprises et du territoire en général vers “la société de la connaissance”.
- Une politique de soutien à des axes et filières prioritaires : Risques, Sécurité Civile et Aéronautique, Silver Economy et dispositifs médicaux, Technologies numériques et industries créatives, orientées autour des usages touristiques et culturels.

Nîmes Métropole est la Collectivité du Languedoc-Roussillon qui dispose de la plus grande quantité et variété de terrains immédiatement disponibles pour l’implantation d’entreprises.

■ AMÉNAGER DURABLEMENT, COMMERCIALISER, ANIMER LES ACTIPARCS



ZOOM

Nîmes Métropole dispose de quatre parcs d’activités thématiques. Ce sont 39 hectares immédiatement disponibles. 25 hectares supplémentaires seront disponibles en 2015. Nîmes Métropole souhaite promouvoir des actions de développement durable et mettre en œuvre à plus long terme, une politique de gestion durable de ses actiparcs : aménagements, équipements et services...



- 7 entreprises implantées ou en cours d’implantation.
- 15 hectares dédiés aux activités santé et tertiaire et aux PME/PMI.
- Disponibilité immédiate : 11 hectares.



2-1/ RELEVER LE DÉFI D'UNE ATTRACTIVITÉ porteuse de développement économique



- 90 hectares dédiés à l'industrie, à la logistique et au transport.
- 143 entreprises installées, 1200 emplois.
- Disponibilité immédiate : 13 hectares.



© Terraluna



- 5 hectares dédiés aux activités liées aux risques et la Sécurité Civile, la logistique, l'aéronautique et le tertiaire.
- 7 entreprises en cours d'implantation.
- Disponibilité immédiate : 11 hectares sur la première tranche de 43 hectares et 25 hectares sur la deuxième de 42 hectares.



- 15 hectares dédiés aux technologies, à la recherche, à la formation et au tertiaire.
- 165 entreprises installées, 830 emplois.
- Disponibilité immédiate : 28.000 m² de superficie de plancher.



© Terraluna

■ ACTIPARC TEC 2 À MARGUERITTES

L'extension de la zone du TEC à Marguerittes sera le cinquième actiparc. La superficie du périmètre d'études est d'environ 30 hectares. Début 2013, les études préalables à cet aménagement ont été engagées. Les études techniques ont été précédées d'une étude de positionnement économique, permettant de déterminer la vocation et le programme de cette future zone.

Le dossier de création de la future ZAC devrait être soumis au Conseil communautaire, fin 2015.

■ L'ENTRETIEN ET LA REQUALIFICATION DES ACTIPARCS

Nîmes Métropole a passé plusieurs marchés pour l'entretien et la requalification des zones d'activités communautaires : voirie et travaux divers, éclairage public, incluant le remplacement du matériel vétuste par du matériel plus performant et plus respectueux de l'environnement, l'entretien des Espaces Verts et le nettoyage des espaces publics.

■ L'AÉROPORT DE NÎMES-ALÈS- CAMARGUE-CÉVENNES

La Direction du Développement Economique est partiellement mutualisée en faveur du Syndicat Mixte de l'Aéroport de Nîmes-Alès-Camargue-Cévennes.

Poursuivre l'exploitation de la plateforme aéroportuaire, c'est renforcer l'attractivité du territoire.

ZOOM

L'AÉROPORT DISPOSE DES ÉQUIPEMENTS DE PISTES DIGNES DES PLUS GRANDS AÉROPORTS INTERNATIONAUX :

- Une piste de 2440 m x 45 m, ouverte 24h/24h.
- Des aires de stationnement aéronautique de 25 000 m².
- Un aérogare pouvant accueillir plus de 800 000 passagers/an.
- Une emprise au sol de 500 hectares.

Plusieurs liaisons quotidiennes vers la Grande-Bretagne, la Belgique et le Maroc (200 000 passagers) sont assurées. **Véritable outil économique, l'aéroport accueille plus de 600 emplois aéronautiques civils.** La plateforme de Nîmes est aujourd'hui le troisième centre de maintenance aéronautique en France. 19 entreprises y exercent leur activité pour un chiffre d'affaires cumulé de 90,5 M€.



Le Syndicat Mixte de l'aéroport a décidé de réaliser d'importants travaux de mise en sécurité de l'aérogare, ce qui a permis d'obtenir un avis favorable de la sous-commission départementale de sécurité.

L'étude de réhabilitation de la salle d'embarquement, fermée au public en 2012 pour des raisons de sécurité liées à l'instabilité de la dalle de couverture, a été réalisée en 2013, de même qu'un diagnostic de mise en sécurité du parking public. D'importants travaux sont nécessaires afin d'obtenir l'homologation et la certification de la plateforme par la DGAC. L'ensemble des travaux sera réalisé par le Syndicat Mixte, dans le cadre d'un mandat confié à la SPL AGATE. Les premiers travaux débuteront fin 2014 et devraient se terminer en 2015.

■ LA PÉPINIÈRE D'ENTREPRISES DE NÎMES VALDEGOUR

La pépinière d'entreprises a pour vocation un hébergement temporaire de jeunes entreprises en phase de lancement ; il leur est proposé des locaux adaptés pour des activités tertiaires et productives, et moyennant un loyer modéré. La convention avec les entreprises locataires est consentie et acceptée pour une durée maximale de 23 mois, les entreprises devant impérativement quitter la pépinière au terme de la validité du

contrat, afin de permettre l'accueil de nouvelles entreprises.

L'arrivée dans la pépinière est proposée lors de la phase de création de l'entreprise depuis moins de trois ans ou pour des entreprises TPE-PME en phase d'implantation-test sur le territoire de Nîmes Métropole. L'accueil d'entreprises se fait soit en atelier, soit en bureau.

Depuis son ouverture en octobre 2010, la pépinière d'entreprises a accueilli 21 entreprises pour 78 emplois.

■ LES PLATEFORMES TECHNOLOGIQUES

Nîmes Métropole soutient des actions de recherche et de développement technologique au service des entreprises du territoire au travers d'équipements et de services associés (chercheurs, R&D...) mis à disposition à un coût préférentiel.

Les plateformes et équipements en Risque environnemental sur la Santé : les équipements de géochimie isotopique environnementale du laboratoire GIS de l'Université de Nîmes, la plateforme de biotechnologies des Carmes, les 6 plateformes du CHRU (recherche clinique, interfaces vasculaires, biologie, imagerie, ophtalmologie et rééducation).

La plateforme de conception et tests pour les produits, technologies et services pour les seniors : un "Living Lab", appartement expérimental (inauguré début 2014), pour les tests d'ergonomie sur les produits liés à "l'autonomie des seniors sur le lieu de vie" et le "bien vieillir" de l'I2ML, la plateforme technique Handicap de l'IUT de Nîmes.

Les plateformes dans les domaines des énergies renouvelables, éco-construction et mécanique : la "maison intelligente" de l'IUT de Nîmes, la plateforme technique EnR de l'IUT de Nîmes, le "village éco-énergie" de l'AFPA de Nîmes, la plateforme de numérisation 3D et prototypage rapide de la PFT du Gard.

Les équipements et prestations en métrologie : les équipements du laboratoire national de métrologie et d'essais - LNE, le laboratoire d'essais des systèmes solaires thermiques de BELENOS.

■ IMMOBILIER D'ENTREPRISE

Un observatoire de l'immobilier d'entreprise
Afin de répondre aux demandes d'implantation ou de relocalisation d'entreprises sur le territoire de Nîmes Métropole, la Direction a mis en place en 2009, un Observatoire de l'immobilier d'entreprises, avec l'appui de l'Agence

d'Urbanisme de Nîmes et d'Alès. **Les données sont actualisées chaque année. L'observatoire permet aujourd'hui de caractériser la demande en locaux d'activités et de quantifier l'offre disponible.** Il donne une meilleure lisibilité du marché de l'immobilier d'entreprise, aux professionnels intervenant ou souhaitant investir sur le territoire.

Travailler en partenariat pour dynamiser le développement économique : **Nîmes Métropole a engagé une dynamique partenariale avec les opérateurs de l'immobilier d'entreprise** qui permet de répondre avec pertinence aux demandes des porteurs de projets.

■ LE THD : UN ATOUT D'ATTRACTIVITÉ ET DE COMPÉTITIVITÉ

Nîmes Métropole mène une politique foncière dynamique axée sur la qualité de l'offre et la capacité d'adaptation aux besoins des chefs d'entreprise. Cette politique est renforcée avec le plan THD ZAE, en partenariat avec l'opérateur de réseau Covage pour le raccordement des entreprises au THD et leur mise en relation avec les fournisseurs d'accès téléphonie et Internet. Nîmes Métropole est le premier territoire de France THD pour les entreprises.

2/ MARKETING TERRITORIAL ET ANIMATION ÉCONOMIQUE : PROMOUVOIR UNE IMAGE ÉCONOMIQUE INNOVANTE, DYNAMIQUE ET DURABLE

■ DIALOGUER AVEC LES ENTREPRISES

Les Matinales et Rencontres de Nîmes Métropole

Les Matinales de Nîmes Métropole sont des rencontres régulières qui associent les mondes économique et académique, afin de dialoguer et d'échanger sur des thèmes alternativement, économiques, scientifiques, techniques, organisationnels, ... sur un sujet chaque fois renouvelé

Nîmes Métropole fait ainsi intervenir chaque mois, devant un public de chefs d'entreprises, des experts qui présentent des méthodes, bonnes pratiques et conseils et des praticiens qui en décrivent la mise en œuvre opérationnelle dans leur propre entreprise.



ZOOM

EN 2014, SIX MATINALES ET RENCONTRES ONT ÉTÉ PROPOSÉES :

- **Janvier** : de l'idée au marché, quatre clés pour réussir votre commercialisation.
- **Février** : longévité, vieillissement et e-santé.
- **Mars** : L'attractivité immobilière et foncière du territoire de Nîmes Métropole.
- **Septembre** : FEDER et 3S : comment l'Europe et la Région financent les entreprises ?
- **Octobre** : réussir ses recrutements pour réussir ses projets.
- **Décembre** : éco-construction & éco-rénovation : des opportunités de développement pour les entreprises du territoire !

■ LE SOUTIEN À DES MANIFESTATIONS

Sept réunions des Clusters et Pôles de Compétitivité ont été co-organisées par Nîmes Métropole et accueillies au Colisée ou au Carré d'Art à Nîmes. Cette démarche sera poursuivie en 2015.

■ LA STRATÉGIE DE PROSPECTION D'ENTREPRISES ET DE PROMOTION TERRITORIALE

Le choix de participation aux Salons professionnels et rencontres d'affaires se fait selon deux priorités : sur des événements où Nîmes Métropole est légitime pour promouvoir une offre foncière et/ou immobilière, les priorités de commercialisation étant les actiparcs de Georges Besse 2, de Grézan, de Bouillargues et de Mitra / plateforme aéroportuaire, être visible sur les événements majeurs qui concernent les filières prioritaires, ciblées par la stratégie de développement économique de Nîmes Métropole.

Cette politique constante de prospection s'est traduite par un nombre annuel significatif d'implantations : en 2010 : 20 implantations, en 2011 : 23 implantations, en 2012 : 33 implantations, en 2013 : 28 implantations et 26 implantations en 2014. L'objectif 2015 est de poursuivre et de développer les actions de prospection, notamment sur des Salons.



ZOOM

EN 2014, NÎMES MÉTROPOLE A ÉTÉ PRÉSENTE SUR DIFFÉRENTES MANIFESTATIONS :

- **Ebace** : Salon de l'aéronautique centré sur l'aviation d'affaires à Genève.
- **Pollutec** : Salon des professionnels de l'environnement et de l'énergie, à Lyon.
- **Eurosatory** : Salon international de la défense, sûreté et la sécurité à Paris Nord Villepinte.
- **Domotica** : Salon dédié à la domotique à Nîmes.
- **SIMI** : Immobilier d'activité à Paris.

3/ FAVORISER L'INNOVATION COMME MOTEUR DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DÉVELOPPER LA SOCIÉTÉ DE LA CONNAISSANCE

Nîmes Métropole a pour objectif de renforcer la compétitivité du territoire, en favorisant les innovations et les transferts de technologies, pour s'inscrire dans la logique d'économie de la connaissance, génératrice d'une production à haute valeur ajoutée et d'emplois qualifiés.

■ **DES AXES ET FILIÈRES PRIORITAIRES : Risques, Sécurité Civile et Aéronautique, Silver Economy et dispositifs médicaux, Technologies numériques et industries créatives.**

• **La filière Gestion des risques**

Développer une filière "Sécurité civile" : la mission conduite par l'inspection générale de l'administration en 2012 a recommandé au Ministre de l'Intérieur, la création d'une grande plateforme de sécurité civile à Nîmes, rassemblant outre la base avions, le groupement d'hélicoptères de la sécurité civile, une unité militaire de la sécurité civile et un établissement de soutien opérationnel et logistique. Cette perspective pourrait être un levier majeur pour la constitution d'un centre européen de sécurité civile à Nîmes, avec le développement de plateformes d'innovation.

Aussi, Nîmes Métropole a accompagné en 2014 le Pôle de Compétitivité "gestion des risques", sur le lancement d'études sur les opportunités de développement économique liées au développement d'un pôle européen de sécurité civile sur son territoire, avec pour objectif de devenir une vitrine au niveau européen et international.

• **Création d'une filière autour des risques sanitaires émergents (avec Unîmes) :**

Nîmes Métropole a continué en 2014 son accompagnement de l'Université de Nîmes (86 000 € de subventions sur des équipements et des projets collaboratifs publics-privés) et du pôle "gestion des risques", sur la création d'une filière sur les risques sanitaires émergents : détection-identification, analyse-évaluation et gestion des risques sanitaires des néo polluants : perturbateurs endocriniens, hormones, médicaments...



© Terraluna

Il s'agit, sur la base de la plateforme technologique existante "BGEN" labélisée Gépéto (Unîmes), de l'équipe de recherche CHROME d'Unîmes, des collaborations entre l'université et les entreprises du territoire, de créer un cluster "MEDSEN" (Cluster MEDiterranéen d'étude en Santé-Environnement) avec Unîmes, le LERES, le CHU, l'EMA, le Pôle Risques et les entreprises, une plateforme d'innovation territoriale mutualisée publique-privée et de générer ainsi, des projets collaboratifs publics-privés.

Les objectifs ? Développer la plateforme existante (investissements/équipements), développer la recherche et de nouvelles formations professionnalisantes, encourager le partenariat industriel entre les acteurs académiques et les entreprises.

• **La Filière aéronautique**

La plateforme aéroportuaire de Nîmes est le 3^{ème} centre de maintenance aéronautique en France et un pôle majeur de formation aux métiers de l'aéronautique. 600 emplois directs et 90,5 M€ de Chiffre d'Affaires réalisé par 19 entreprises présentes sur la plateforme.

• **Silver Economy et dispositifs médicaux**

A l'horizon 2030, en Languedoc-Roussillon, les personnes de 65 ans et plus devraient représenter 25 % de la population ; il faudra y apporter des réponses technologique, culturelle, environnementale et médicale spécifiques pour assurer le plus longtemps possible, leur maintien à domicile et conforter leur autonomie.

2-1/ RELEVER LE DÉFI D'UNE ATTRACTIVITÉ

porteuse de développement économique

Mobilisée par ces enjeux, Nîmes Métropole a choisi principalement de parier sur les thèmes de la longévité et du “mieux vieillir”, en déclinant 2 axes stratégiques :

- **Un axe “santé / technologies médicales”** autour de dispositifs médicaux (dont intelligents = connectés) ouverts sur les maladies chroniques / longévité et handicap - innovations pour améliorer la médecine préventive et prédictive et pour aider le suivi.
- **Un axe “silver économie”** orienté sur le développement d’activités et d’innovations technologiques et de services pour le maintien à domicile ou retour à domicile - innovations autour des bénéfices santé et des coûts/efficacité des interventions non médicamenteuses (INM) / médecine préventive et prédictive (objectif : retarder l’apparition d’une maladie chronique induite par un comportement à risque).

Pour ce faire, Nîmes Métropole a initié des partenariats stratégiques, avec des structures académiques, scientifiques et des entreprises, l’objectif étant d’animer un territoire riche de projets, de stimuler l’innovation et d’obtenir “des masses critiques d’acteurs” pour rendre attractif le territoire de l’Agglomération.

• Technologies numériques et industries créatives / Tourisme & Culture

Avec 84,7 millions de visiteurs étrangers en 2013, soit une croissance de 2 % par rapport à 2012, la France reste la première destination touristique mondiale. Alors que les prévisions tablent sur un doublement du nombre de touristes à l’échelle mondiale d’ici 2030, pour atteindre deux milliards de touristes, la France s’est fixée l’objectif d’être en mesure d’accueillir 100 millions de touristes étrangers d’ici 2030.

Pour atteindre cette ambition, la France doit **développer l’attractivité de son territoire et offrir des services innovants.**

Le numérique constitue un formidable levier pour transformer l’expérience touristique de l’organisation du voyage (personnalisation du séjour, partage sur les réseaux sociaux...). L’économie du tourisme peut également être mieux maîtrisée en s’appuyant sur la richesse des données générées par les touristes eux-mêmes en s’appuyant sur le Big Data.

En 2014, Nîmes Métropole fait le pari de tirer partie des tendances nationales et d’être une “destination intelligente” : être attractive pour accueillir plus de touristes et créer de la valeur économique en développant une économie productive autour des innovations

des industries créatives numériques pour les usages touristiques et culturels.

■ UNE STRATÉGIE, DES ENJEUX

La valorisation du patrimoine culturel et son potentiel d’attractivité touristique, peuvent être l’objet d’expérimentation et de développement de produits numériques orientés, de contenus, services, objets connectés, etc. Nîmes Métropole souhaite se mettre en capacité d’animer ses écosystèmes afin de relever 5 enjeux opérationnels :

- **Accompagner la mutation des industries culturelles et touristiques** et son développement économique par l’innovation.
- **Accompagner le développement de nouvelles pratiques en lien avec les données culturelles pour des applicatifs touristiques** (open data, web sémantique, réalité augmentée, web participatif et collaboratif, ...).
- **Innover dans les dispositifs de médiation culturelle numériques et interactifs** (applications mobiles, web-documentaires, écriture transmédia, interfaces immersives, 3D, jeux vidéo, serious game, ...).



ZOOM

DES PARTENARIATS

- **CHRU de Nîmes** : une convention cadre a été signée en décembre 2013 et déclinée avec des actions partenariales en 2014 : rencontres Québec / Languedoc-Roussillon à Nîmes en février, collaboration bilatérale avec le Centre Evaluation Dispositifs Médicaux Handicap (CEDM-H), collaboration bilatérale avec l’ARAMAV et le projet d’Institut Méditerranéen de la Vision.
- **Institut Méditerranéen des Métiers de la longévité (I2ML)** : l’Agglomération est un partenaire financier important. En 2014, l’I2ML s’est doté de son Living Lab de type “appartement témoin doté d’un système domotique puissant et

interopérable”, qui constitue une plateforme technologique mise à disposition des entreprises et des fabricants afin qu’ils puissent concevoir et tester sur des sujets âgés, des technologies, des produits et des services innovants en intégrant les utilisateurs (seniors), dès la conception du produit. L’I2ML et son living Lab se positionnent comme le lieu de référence sur la longévité de l’axe “silver économie”.

- **Nîmes Métropole soutient toujours son secteur des biotechnologies** et tend à créer un axe de spécialisation orienté sur l’infectiologie (discipline délaissée par Montpellier), autour d’un noyau dur d’acteurs (Inserm CHRU Nîmes, CEA Marcoule, Nosopharm, U-Nîmes / Master Biotin).

- **Soutenir la production de contenus numériques** valorisant le patrimoine culturel et la création numérique (création d'un fonds d'aide aux projets innovants, appels à projets, ...).

- **Aller vers les technologies de rupture, au premier rang desquelles les objets connectés, la 3D, le jeu vidéo, la réalité augmentée, etc...** qui contribueront à accélérer la transformation numérique de la mobilité des personnes.

L'orientation stratégique principale étant de créer une technopole des industries créatives numériques au service des usages touristiques et culturels.

Pour ce faire, les objectifs opérationnels sont :
 - L'animation d'un écosystème créatif et la structuration d'une économie de la connaissance (enseignement supérieur et recherche) tournée vers le couple "tourisme culturel et innovation

créatives et numériques".
 - La mise en place d'une architecture et infrastructure d'incubation de type City Lab.
 - La mise en place d'un programme d'appel à projets et d'expérimentation.

■ NÎMES MÉTROPOLE EST ACTIVE DANS TROIS PÔLES DE COMPÉTITIVITÉ, MOTEURS DE CROISSANCE ET D'EMPLOIS

- **Risques : Gestion des risques et vulnérabilité des territoires.**
- **Pôle Eurobiomed : Pathologies Emergentes et Maladies Orphelines.**
- **Pôle Optitec : Métiers de l'Optique et de la Photonique.**

■ LES PARTENAIRES SCIENTIFIQUES

- **L'école de L'ADN :** elle renforce l'image technologique et innovante de l'Agglomération dans le secteur des biotechnologies.

- **BIC INNOV'UP :** accompagner la création d'entreprises innovantes. Le BIC INNOV'UP situé sur le Parc Scientifique Georges Besse à Nîmes, dispose d'un incubateur d'entreprises qui permet à des porteurs de projet ou à des chercheurs d'évaluer et de valider leur projet, en amont de la création d'entreprise.
 Le BIC collabore avec l'Ecole des Mines d'Alès, sur les projets nécessitant un accompagnement technologique.

- **Université de Nîmes et son équipe de recherche CHROME sur les risques chroniques émergents sur la santé :** l'Université de Nîmes est un acteur important en matière d'actions et de formations professionnelles, notamment dans le domaine de la gestion et de la maîtrise des risques. Nîmes Métropole a contribué pour plus de 80 K€ à une extension de la plateforme actuelle.



 **ZOOM**

EN 2014, dans la continuité des actions précédentes, une cinquantaine de projets ont été accompagnés sur le territoire de l'Agglomération et une trentaine d'entreprises, dont plusieurs nouvelles créations d'entreprises innovantes sur le territoire.



2-1/ RELEVER LE DÉFI D'UNE ATTRACTIVITÉ

porteuse de développement économique

• L'Ecole des Mines : un outil performant d'accompagnement des entreprises

L'Ecole des Mines d'Alès implantée également à Nîmes est un outil performant d'accompagnement des entreprises, notamment dans les domaines de l'innovation et de l'amélioration des performances.

Depuis plusieurs années, Nîmes Métropole agit en partenariat avec l'Ecole des Mines dans différents programmes d'accompagnement des acteurs économiques, dans leurs projets d'innovation.

Par les programmes CapLean et Capldé, l'Ecole des Mines accompagne les PME du territoire qui souhaitent se diversifier en innovant, que ce soit technologiquement ou sur des innovations de process ou organisationnelles.

• Le CHRU de Nîmes

Le CHRU de Nîmes mène une politique volontariste de développement de la recherche clinique et de soutien à l'innovation : il développe de nombreux partenariats avec des entreprises impliquées dans le domaine pharmaceutique et du médicament, ainsi que dans les biotechnologies et les dispositifs médicaux. Ces collaborations ont pour but de proposer des solutions innovantes et ainsi créer, de la valeur économique pour le territoire.

A partir de 2014, Nîmes Métropole et le CHRU de Nîmes ont formalisé un partenariat étroit par la signature officielle d'une convention cadre, en décembre 2013.

Les objectifs de ce partenariat ?

- La stratégie territoriale en termes d'attractivité et de développement.
- L'animation économique autour des problématiques d'innovation et de recherche.
- Les infrastructures et les grands projets dédiés à l'implantation d'activités dans les domaines de la santé.



© Terraluna



ZOOM

L'OBSERVATOIRE ÉCONOMIQUE

Fin 2012, la Direction du Développement Economique, avec le concours du Pôle Fiscalité et de la DSI, s'est dotée d'une application métier, pour consolider les données des entreprises implantées sur le territoire de Nîmes Métropole.

Cet outil doté de données enrichies, homogènes et exhaustives, permet à la Direction de mieux cibler les actions économiques à mettre en œuvre (Clusters, filières prioritaires, Salons...) et d'être plus réactive lors d'entretien avec des porteurs de projets, des investisseurs ou des partenaires.

Au-delà d'une simple exploitation des informations concernant les entreprises, cet observatoire permet d'analyser les activités économiques selon leur taille et répartition sectorielle, de mieux comprendre l'orientation globale de l'économie du territoire, ses spécialisations, le poids de l'emploi privé et la répartition spatiale des établissements entre la ville centre et les autres communes de l'Agglomération.



© Terraluna

2-2/ CULTIVER LA BIODIVERSITÉ ET LES ATOUTS CLÉS de la qualité de vie et de l'attractivité



La défense et la préservation pour les générations futures de l'environnement, du patrimoine naturel et des ressources, l'éducation à l'écocitoyenneté, sont des objectifs à partager. La Communauté d'Agglomération a la responsabilité d'agir à son niveau, avec tous les acteurs du territoire.

L'Agglomération est riche de ses paysages, reflets de la diversité de ses productions et de ses savoir-faire et facteur d'attractivité de son territoire. Elle entend préserver ce patrimoine, tout en "construisant les paysages de demain" ; c'est le gage d'un environnement préservé, d'un développement économique harmonieux et d'une qualité de vie partagée.

1/ UNE STRATÉGIE ENVIRONNEMENTALE TERRITORIALISÉE

Le travail de préfiguration de la Trame Verte et Bleue à l'échelle du territoire de Nîmes Métropole a permis en 2014, de corriger le Schéma Régional de Cohérence Ecologique porté par la Région Languedoc-Roussillon.

Nîmes Métropole a pu ainsi faire des propositions, notamment sur la définition des corridors écologiques, en lien avec les projets des communes.

Parallèlement, l'Agglomération a également porté une étude d'identification de la Trame Verte et Bleue urbaine à l'échelle de la commune de Saint-Gilles. Ce travail doit accompagner à terme, la réflexion de Nîmes Métropole sur la mise en place de sa Trame Verte et Bleue, en lien avec les PLU des communes.

En 2015, une étude portant sur l'élaboration d'un plan de valorisation du Rhône sera proposée en Vauvage, en collaboration avec l'Agence de l'eau.

■ LES PERSPECTIVES POUR 2015

• Le Projet Agro-environnemental et Climatique

En lien avec la nouvelle programmation des fonds FEADER 2014/2020, la mise œuvre des Mesures Agro-environnementales et Climatiques sera subordonnée à la validation d'un Projet Agro-environnemental et Climatique ou PAEC.

Forte de ses expériences antérieures dans l'animation des mesures agro-environnementales, Nîmes Métropole assure le portage de ce projet. Cinq partenaires se sont associés à ce travail de rédaction pour pouvoir déposer le dossier auprès des Services de la DDTM et de la Région, fin novembre 2014.

Nîmes Métropole devrait, si le dossier est validé, assurer le portage de l'animation de ce PAEC, dès avril 2015.

2/ PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ

En 2014, Nîmes Métropole a assuré la mise en œuvre des actions du Document d'objectifs du site 2000 "Costière nîmoise".

Cette zone périurbaine est le lieu d'enjeux imbriqués en matière de biodiversité, de maintien de l'agriculture et de projets d'aménagement et en particulier de la LGV Nîmes/Montpellier.

Nîmes Métropole assure l'animation de ce document de gestion, souhaitant en particulier pouvoir assurer une médiation entre les acteurs concernés : Etat, associations environnementales, communes, acteurs économiques...

2-2/ CULTIVER LA BIODIVERSITÉ ET LES ATOUTS CLÉS

de la qualité de vie et de l'attractivité

Dans le cadre de cette animation, Nîmes Métropole s'est attachée en 2014, à la mise en œuvre des mesures agro-environnementales territorialisées auprès des agriculteurs des Costières. Un travail d'amélioration des connaissances a également été réalisé au travers d'un inventaire des haies, habitat favorable à plusieurs espèces remarquables.



ZOOM

LE RÉSEAU NATURA 2000

- La stratégie Natura 2000 doit contribuer à atteindre les objectifs de la convention mondiale sur la préservation de la diversité biologique adoptée au sommet de la Terre de Rio.
- Il s'agit d'un réseau écologique européen destiné à préserver la biodiversité tout en tenant compte des exigences économiques, sociales et culturelles ainsi que des particularités locales.

Il vise à assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable, des habitats naturels et des habitats d'espèces de faune et de flore.

3/ VALORISER LE PATRIMOINE NATUREL PAYSAGER... ET HUMAIN

Une des particularités du territoire de Nîmes Métropole est sans nul doute la richesse de ses paysages, depuis le massif aride des garrigues jusqu'aux zones humides de la Camargue, en passant par la Gardonnenque, la Vaunage et la plaine cultivée des Costières.

Ces paysages participent aujourd'hui pleinement au cadre de vie, au développement économique et à la protection de la biodiversité.

Nîmes Métropole a ainsi développé des outils et mis en œuvre des actions en vue de préserver et de valoriser cette richesse.



© Terraluna



© Terraluna

FESTIVAL DE LA RANDONNÉE
randomargo
3^{ème} Edition
DIMANCHE 06 AVRIL 2014
organisation M.R.S
les offices municipaux O.M.S
O.M.E.P.T
et La Maison de la Garrigue
Inscription jusqu'au 28 mars 2014
au 04 66 20 54 78
• Pour les randonnées : inscription gratuite
• Pour le repos sur la randonnée (R) : inscription et paiement par chèque à la réservation
nîmes métropole

■ VALORISATION DES PAYSAGES PAR LES ITINÉRAIRES DE RANDONNÉES

Avec plus de 300 km d'itinéraires de randonnée sur son territoire, Nîmes Métropole a su développer une offre complète et attractive, valorisée dans un cartoguide.

Dans le cadre de sa compétence, Nîmes Métropole assure le suivi, l'entretien de la signalétique et la valorisation de ces itinéraires de randonnée.

■ EN 2014

- **Le travail de suivi de l'état de la signalétique** a été assuré par le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre et des associations locales.
- **Le travail d'entretien des itinéraires de randonnée a été confié à un chantier d'insertion** employant 8 personnes. Ce chantier a eu en charge le débroussaillage, la réouverture des chemins mais aussi la valorisation du petit patrimoine bâti.

- La réflexion sur l'édition de cartoguides paysagers, en collaboration avec les territoires voisins, s'est poursuivie. Au total, ce sont ainsi **3 cartoguides, représentant les trois principales unités paysagères de l'Agglomération, qui devraient être édités en 2015.**

■ VALORISATION DES PAYSAGES PAR LES ANIMATIONS NATURE

Nîmes Métropole propose chaque année aux communes, des animations et expositions gratuites sur des thèmes nature.

En 2014, Nîmes Métropole a souhaité améliorer son offre en proposant de nouvelles animations réalisées par le Centre Ornithologique du Gard et les Ecologistes de l'Euzières. Ces animations sont également l'occasion d'emprunter les itinéraires de randonnée de l'Agglomération, pour les découvrir différemment.

■ VALORISATION DES PAYSAGES PAR LES CHARTES PAYSAGÈRES

Les trois chartes paysagères et l'observatoire des paysages couvrant la totalité du territoire de Nîmes Métropole, permettent désormais de mettre en œuvre des actions "territoriales", par le biais de partenariats techniques et financiers, avec l'ensemble des acteurs qui ont défini le contenu et donc les objectifs de chacun de ces documents de planification.

Répondant à des enjeux d'aménagement du territoire et de préservation du cadre de vie, les 3 chartes paysagères sont inscrites à l'Agenda 21. Outil non réglementaire, les chartes paysagères et environnementales sont basées sur l'appropriation et l'engagement moral des acteurs d'un territoire.

■ LE TERRITOIRE DE NÎMES MÉTROPOLÉ : TROIS CHARTES PAYSAGÈRES EN PHASE D'ANIMATION.

En 2014

- Nîmes Métropole a poursuivi, en collaboration avec Pays Garrigues et Costières de Nîmes, l'animation de la Charte des garrigues. Outre le travail réalisé sur l'édition du "guide pratique et réglementaire des loisirs en garrigue", un travail de valorisation des boisements communaux a été lancé.
- Nîmes Métropole a souhaité poursuivre son engagement auprès de l'Association des Maires de la Vaunage et de l'AOC Costières de Nîmes, dans le cadre de l'animation et de la mise en œuvre des actions portées respectivement par la charte de la Vaunage et la charte des Costières.

Le soutien financier et technique apporté par Nîmes Métropole est aujourd'hui essentiel pour permettre à ces deux chartes, de développer leurs programmes d'actions.



© Terraluna

4/ DÉVELOPPEMENT DE CIRCUITS COURTS ALIMENTAIRES ET DE PROXIMITÉ

Chaque année, un temps fort se déroule sur le territoire : **les journées méditerranéennes des saveurs (JMS)**. "Petit Salon de l'Agriculture", cet événement convivial permet de rapprocher le grand public des producteurs de notre territoire et ainsi de mieux faire connaître les richesses locales.

Conscient que l'achat des cantines scolaires constituait un véritable débouché pour les agriculteurs locaux, Nîmes Métropole avec le concours de la Chambre d'agriculture du Gard, a accompagné depuis plusieurs années, les communes, dont la Ville de Nîmes, dans la recherche de fournisseurs locaux pour les cantines scolaires. Des animations dans les écoles permettent aux enfants de mieux connaître le monde agricole.



2-2/ CULTIVER LA BIODIVERSITÉ ET LES ATOUTS CLÉS

de la qualité de vie et de l'attractivité

La vente de produits de proximité peut constituer un atout pour un territoire : emploi local, juste rémunération des agriculteurs, accès à des produits frais, de saison et de qualité pour les consommateurs, traçabilité des produits consommés, agriculture plus respectueuse de l'environnement, diversification des cultures vers une autonomie alimentaire territoriale...



© Terraluna

C'est pourquoi en 2014, Nîmes Métropole a souhaité mener une phase de réflexion pour élargir le champ d'action sur la vente de produits locaux.

Il s'agit pour l'Agglomération de définir les attentes des acteurs locaux (agriculteurs, consommateurs, entreprises...) pour favoriser un approvisionnement en produits locaux :

- Quelles sont les pratiques d'approvisionnement des commerces de proximité, des grandes et moyennes surfaces, des restaurateurs, des artisans, des cantines scolaires, des négociants... ?
- Quels sont les modalités de vente des produits locaux qui existent sur le territoire (marchés, Amap, groupements d'achats, systèmes de paniers...) ? Quels sont leurs besoins pour se développer ? Quelles sont les nouvelles solutions innovantes qui permettent de rapprocher producteur et consommateur ?

Cette phase d'analyse devrait permettre de faire ressortir des propositions pour faciliter la vente des produits locaux de qualité sur le territoire de l'Agglomération.

5/ CRÉATION D'UN RÉSEAU DE JARDINS COLLECTIFS RESPONSABLES SUR NÎMES MÉTROPOLE

Les jardins collectifs, terrains partagés et gérés collectivement et consacrés à la production de légumes et de fruits, sont aussi des lieux de convivialité, d'échanges et de solidarité. Ils se développent depuis quelques années dans les communes et peuvent prendre différentes formes : d'insertion, familiaux, partagés, pédagogiques...

Souvent considérés comme source importante de pollution de la ressource en eau, la diffusion de pratiques respectueuses de l'environnement apparaît comme essentielle au sein de ces jardins, dans un contexte où la préservation de l'eau constitue un enjeu majeur pour les territoires.

■ LES ENJEUX

L'enjeu de cette action est donc d'encourager le développement de jardins collectifs responsables sur le territoire de l'Agglomération pour permettre aux habitants, l'accès à une alimentation saine et de qualité tout en assurant la préservation de la ressource en eau. Il s'agit donc d'encourager le changement de pratiques au sein des jardins existants mais aussi de soutenir la création de jardins responsables garants de la biodiversité et du lien social.



ZOOM

LES ACTIONS ENGAGÉES EN 2014 :

- Gouvernance : constitution d'un Comité Technique.
- Inventaire des jardins collectifs existants sur l'Agglomération : élaboration d'un questionnaire et diffusion (mailing, journal de l'Agglomération et Site Internet).
- Sensibilisation : identification des pratiques au sein des jardins existants et définition des besoins en sensibilisation.
- Appui à l'installation de nouveaux jardins : rédaction d'une charte de jardins responsables et participation à la réflexion, pour la création d'un réseau régional de jardins collectifs.

■ LES PERSPECTIVES POUR 2015

- Sensibilisation : mise en place des actions de sensibilisation auprès de jardins collectifs identifiés ; développement de partenariats auprès de jardinerie pour encourager le recours à des pratiques alternatives aux pesticides.
- Appui à l'installation : organisation de journées d'échanges et de partage d'expérience.

2-3/ RÉDUIRE À LA SOURCE ET GÉRER les pollutions et les déchets



La collecte et le traitement des déchets ménagers : un service quotidien et des investissements de long terme pour concilier performances environnementales et amélioration du cadre de vie à coûts maîtrisés.

■ 2014 : UNE ANNÉE CHARNIÈRE POUR LA GESTION DES DÉCHETS

D'une part, avec le renouvellement des instances de Nîmes Métropole et d'autre part, avec le débat autour de la loi de transition énergétique pour la croissance verte. Cette loi devrait fournir de nouveaux objectifs en termes de transition vers une économie circulaire. Cette politique se traduira par la recherche de la réduction des déchets à la source et une valorisation maximale à coûts maîtrisés tout en maintenant des performances environnementales toujours plus élevées.

Au niveau de la collecte des déchets, c'est le temps de la maturité avec l'harmonisation progressive des services et de la fiscalité ainsi que l'étude d'un plan pluriannuel de restructuration du réseau de déchèteries ; l'objectif premier restant la gestion quotidienne de plus de 350 tonnes de déchets et l'affirmation de la prévention des déchets comme une nouvelle priorité.

■ LES MISSIONS QUOTIDIENNES DE LA DIRECTION DE LA COLLECTE ET DU TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS

- La collecte des ordures ménagères résiduelles au porte-à-porte.
- La collecte sélective des emballages et papiers en porte-à-porte et en apport volontaire.
- La collecte sélective du verre en apport volontaire.
- La collecte sélective du verre des cafetiers et restaurateurs en porte-à-porte.
- La collecte des encombrants sur rendez-vous.
- L'accueil des usagers dans les 14 déchèteries communautaires et l'évacuation des déchets vers les sites de traitement.



© Terraluna

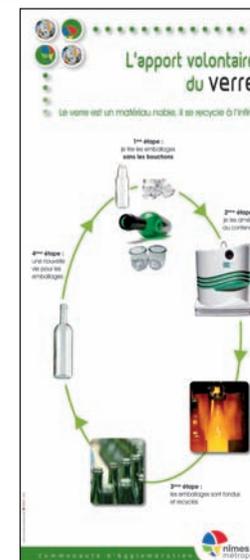
Avec un total de 560 kg/habitant/an de déchets collectés, Nîmes Métropole se situe en dessous de la moyenne nationale (590 kg/habitant/an) ; néanmoins, de gros efforts restent à faire pour diminuer cette quantité qui reste avant tout une charge financière et avec des incidences négatives sur l'environnement...



ZOOM

CHAQUE ANNÉE, SUR LE TERRITOIRE DE NÎMES MÉTROPOLE SONT COLLECTÉES :

- 72 000 tonnes d'ordures ménagères résiduelles (300 kg/habitant/an).
- 13 000 tonnes d'emballages et de papiers recyclables (54 kg/habitant/an).
- 5 000 tonnes de verre (21 kg/habitant/an).
- 44 000 tonnes de déchets en déchèteries (183 kg/habitant/an).



2-3/ RÉDUIRE À LA SOURCE ET GÉRER les pollutions et les déchets

■ UNE POLITIQUE AXÉE SUR LA PRÉVENTION ET LA VALORISATION DES DÉCHETS

Le Grenelle de l'environnement a fixé des objectifs ambitieux : diminuer de 7 % les quantités d'ordures ménagères en 5 ans, atteindre 45 % de valorisation en 2015.

Par ailleurs, un plan déchets 2014-2025 à l'étude, prévoit un renforcement de ces objectifs avec une baisse de 10 % des déchets ménagers et assimilés et un taux de valorisation de 60 % en 2025.

Pour atteindre ces objectifs, Nîmes Métropole souhaite agir au quotidien pour inciter les citoyens au changement de comportement. Cela implique un service au plus près des habitants et de donner les moyens de réduction et de tri aux usagers.

LE TRI
c'est chez moi,
mais
PAS SEULEMENT !
Sorties, loisirs, en extérieur...
JE TRIE AUSSI !

agglioresponsable
COLLECTE SÉLECTIVE

enseignements
Direction de la Collecte et
du Traitement des Déchets
de Nîmes Métropole
04 66 02 54 54

nîmes
métropole

**Collecte des encombrants
POUR LES PARTICULIERS**

agglioresponsable
INFORMATION

CHANGEMENT DES JOURS DE COLLECTE DES
ENCOMBRANTS SUR LA COMMUNE DE SAINT-GILLES
Une nouvelle organisation est mise en place dans votre commune.
Dorénavant, elle s'effectue **les mardis et vendredis**

COMMENT FORMULER UNE DEMANDE ?

- Par internet sur : www.nîmes-metropole.fr rubrique "Démarches"
- Par téléphone au : 04 66 02 54 54
- En remplissant le formulaire prévu à cet effet disponible dans votre mairie.

Lors de votre demande, la liste des encombrants à collecter devra impérativement être communiquée.

QUELLES SONT LES CONDITIONS D'UTILISATION ?

- Le service s'adresse uniquement aux particuliers.
- Quel ? Ne sont collectés que les encombrants de type meubles ou gros électroménager. Les "petits déchets" sont quant à eux accueillis dans votre déchèterie de rattachement.
- Quantité ? Deux grosses pièces par foyer et par collecte.

COMMENT PROCÉDER ?

- Les encombrants doivent être placés devant l'habitation à 7h du matin le jour de collecte prévu et indiqué par les services de Nîmes Métropole.

ATTENTION
EN DEHORS DES JOURS ET HEURES DE COLLECTE ÉTABLIS SUR
DEMANDE, LES ENCOMBRANTS DOIVENT ÊTRE TRANSPORTÉS À LA
DÉCHÈTERIE. TOUTE PERSONNE NE RESPECTANT PAS CE
FONCTIONNEMENT S'EXPOSE À DES SANCTIONS. LE DÉPÔT DES
ENCOMBRANTS EST INTERDIT SUR LA VOIE PUBLIQUE. LES DÉCHETS VERTS
NE FONT PAS PARTIE DES ENCOMBRANTS.

enseignements
Direction de la Collecte et
du Traitement des Déchets
de Nîmes Métropole
04 66 02 54 54

nîmes
métropole

■ LES ACTIONS EN 2014

• **Le plan de déploiement des composteurs individuels s'est également renforcé** avec le passage de la barre symbolique des 1000 composteurs distribués depuis 2011 et la prise de compétence.

Cette gestion des déchets organiques à la source permet à la fois de réduire les déchets présentés à la collecte et de produire un amendement organique riche pour les jardins et potagers des habitants.

• **2 nouvelles filières se sont mises en place en déchèteries :**

- Contenant dédié pour les déchets d'ameublement en vue du recyclage sur les déchèteries de Bouillargues et Caveirac (par l'intermédiaire de la filière Eco-mobilier).
- Nouvelle filière dédiée pour les déchets dangereux des ménages avec une prise en charge opérationnelle et financière par la filière Eco-DDS.

Ces deux filières contribuent à l'amélioration quantitative de la gestion des déchets (augmentation du recyclage des meubles autrefois incinérés ou stockés) et qualitative (diminution des rejets polluants dans l'environnement grâce à la filière éco-responsable sur les déchets dangereux).

**A la déchèterie aussi,
on trie !**

La déchèterie est un espace clos et gardienné qui accueille les déchets non ramassés par le camion de collecte. Les déchets y sont triés et déposés dans des bennes en vue d'être recyclés.

Comment y accéder ?
Une carte nominative est obligatoire pour pouvoir accéder au site

Que puis-je y apporter ?

- Les encombrants
- Le bois
- La ferraille
- Les gros cartons
- Les piles
- Les batteries
- Les huiles de vidange
- Les déchets ménagers toxiques (DMS)
- Les appareils électriques et électroniques (DEEE)...

Que dois-je apporter aux professionnels ?

- Les médicaments
- Les pneus
- Les appareils électriques et électroniques DEEE (obligation de reprise pour un appareil acheté)

Accueil et triage des usagers par le gardien
Identification de chaque usager avec sa carte nominative
Tri et stockage des déchets
Des bennes dédiées collectent et trient les différents contenants et bennes

nîmes
métropole

- Au niveau de l'exploitation, le parc de véhicules a vu l'acquisition de 2 nouvelles bennes et 1 poly-benne aux dernières normes Euro VI permettant de réduire les émissions polluantes.

- **Le déploiement de la collecte séparée des cartons sur les zones commerciales** de Nîmes s'est poursuivi pour augmenter la valorisation de cette fraction recyclable (+12 % de collecte en un an).

- **Le lancement de l'étude du schéma territorial des déchèteries** qui devrait permettre à l'Agglomération de bénéficier d'un plan pluriannuel stratégique de modernisation de son réseau.

Ce schéma devra permettre aux déchèteries d'entrer dans une nouvelle ère en proposant des services innovants comme le réemploi et des possibilités nouvelles de tri, tout en maintenant une qualité de service à l'usager.

- Le démarrage des études concernant **les travaux de réhabilitation des anciennes décharges** par les communes (7 sites sur 6 communes).

- **La sensibilisation au quotidien des différents publics** : usagers, professionnels,



activités festives et une approche particulière de la sensibilisation en milieu scolaire avec plus de 100 classes et 4000 élèves formés sur des thématiques de collecte sélective et de bonne gestion des déchets.

Avec la sensibilisation en milieu scolaire, c'est toute la famille qui est touchée avec le discours éco-responsable porté par les enfants auprès des parents.

■ LES PERSPECTIVES POUR 2015

- **Le démarrage des études de maîtrise d'œuvre pour le lancement des travaux du schéma directeur des déchèteries, conformément au plan pluriannuel d'investissement qui sera défini.**

- **La poursuite du déploiement des filières éco-responsables sur le mobilier et les déchets dangereux des ménages sur les déchèteries de l'Agglomération.**

A terme, on estime que cette filière sur les déchets d'ameublement permettra de détourner des encombrants incinérés ou stockés, plus de 20 kg/habitant/an de déchets qui seront recyclés.

- **Le démarrage des travaux de réhabilitation des anciennes décharges sur l'ensemble des sites.**

- **Le lancement d'une étude de rationalisation et d'optimisation de la collecte du verre pour rattraper le retard en termes de performances de collecte.**

Avec une performance moyenne de 21 kg/habitant/an collecté, la performance est de 30 % inférieure à ce que l'on observe en moyenne au niveau régional. Le verre étant recyclable à l'infini, il est urgent de mobiliser sur le sujet.

- **La sensibilisation toujours au plus près des usagers : Semaine du Développement Durable, animation en milieu scolaire, déploiement des collectes sélectives chez les professionnels, etc.**

Ce travail de fond est primordial si on veut insuffler une modification des comportements par rapport aux déchets ; c'est un véritable pari sur l'avenir !

- **Le développement d'un véritable partenariat avec les bailleurs sociaux pour la mise en place du tri de manière pérenne en habitat collectif.**

Quelques secteurs ne sont toujours pas dotés de bacs de tri ; aussi, il apparaît important d'y remédier dans un esprit d'équité mais en partenariat et avec l'appui des bailleurs au contact des habitants.



aggloresponsable
VOUS INFORMER

Info collecte

COMMUNES DE LANGLADE, ST DIONISY, ST CÔME, MANDUEL

MODIFICATION DES JOURS DE COLLECTE EN RAISON DES FÊTES DE FIN D'ANNEE

- La collecte ordures ménagères (bacs ou sacs gris) des **vendredis 27 décembre et 3 janvier** est annulée.
- La collecte sélective (bacs ou sacs bleus/jaunes) des **mercredis 25 décembre et 1^{er} janvier** est décalée aux **vendredis 27 décembre et 3 janvier**.

RAPPEL
Votre déchèterie de rattachement sera fermée les 25 décembre et 1^{er} janvier.

Communauté d'Agglomération **nîmes métropole**



EN TERMES D'ÉQUITÉ, DE COHÉSION ET DE SOLIDARITÉ



© Terraluna.



© Terraluna.

**POUR UNE AGGLOMÉRATION SOLIDAIRE ET CONVIVIALE EN
RENFORÇANT LES SOLIDARITÉS TERRITORIALES ET LE "VIVRE ENSEMBLE"**

Une Communauté d'Agglomération soudée autour de valeurs partagées, où il fait bon vivre, une Agglomération équitable, c'est mettre l'humain au cœur des projets et des réalisations. "Mieux vivre ensemble", c'est : encourager les initiatives

créatrices d'ouverture culturelle, favoriser la pratique du Sport, créer du lien social et permettre à chacun d'accéder aux services, vecteurs d'intégration, d'identité et d'épanouissement personnel.

3-1/ LES PROJETS CULTURELS, LES CULTURES ET TRADITIONS RÉGIONALES, *facteur de vitalité du territoire*



La Communauté d'Agglomération met en œuvre son Projet Culturel au service de ses concitoyens. Le rythme donné tout au long de l'année et sur l'ensemble du territoire, aux différentes manifestations, fédère les habitants et contribue à leur épanouissement personnel.

1/ LE PROJET CULTUREL POUR FAIRE RAYONNER L'AGGLOMÉRATION

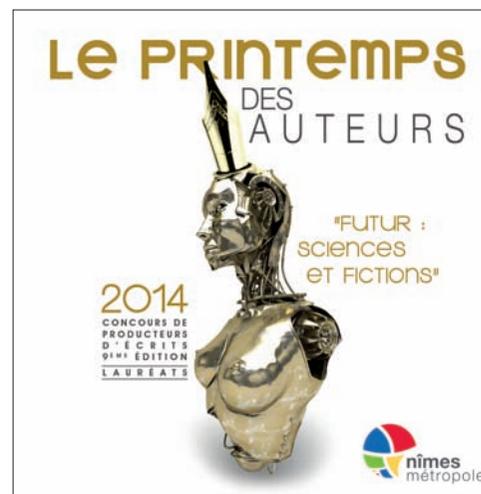
Il accompagne et complète l'offre culturelle mise en œuvre par les communes, en dotant le territoire d'équipements structurants associés à une activité culturelle adaptée.

Afin de valoriser son patrimoine et d'intervenir dans la culture, Nîmes Métropole met en œuvre, un projet culturel. Ce dernier fait rayonner l'Agglomération nîmoise tout en développant une culture de proximité.

La politique culturelle s'intéresse plus particulièrement à la Lecture Publique, au Spectacle Vivant et au Patrimoine

Pour faciliter l'accès de tous aux pratiques culturelles, la Communauté d'Agglomération multiplie les rencontres entre les créateurs (écrivains, illustrateurs, acteurs, conteurs, poètes, musiciens, chanteurs...) et le public.

Le Concours d'écrits "Le Printemps des Auteurs", permet de construire des liens intergénérationnels autour de la lecture et de l'écriture. En 2014, une centaine d'amateurs d'écriture ont ainsi rédigé des nouvelles sur le thème "futur sciences et fictions". Les textes primés, diffusés sur l'ensemble du territoire, sont également mis en scène en "tournées de contes".



■ L'ESSOR DU SPECTACLE VIVANT POUR TISSER DU LIEN ENTRE LES HABITANTS

Nîmes Métropole développe **une politique d'essor du Spectacle Vivant** en créant des événements à la mesure du territoire.

"Les Scènes d'agglo" révèlent ses "talents" : 62 dates cette année.

Elles permettent aux habitants d'assister tout près de chez eux, à des représentations culturelles de qualité : musique, danse, théâtre, jeune public...



3-1/ LES PROJETS CULTURELS, LES CULTURES ET TRADITIONS RÉGIONALES, *facteurs de vitalité du territoire*

■ NÎMES MÉTROPOLE SOUTIENT L'ACTIVITÉ DES ASSOCIATIONS CULTURELLES

En 2014, Nîmes Métropole a suivi des projets musicaux tels que le Boty (Da Storm), le collectif de la Basse Cour, le festival Animé, de l'association Way of House, avec pour objectifs :

- **L'émulation culturelle et le dynamisme artistique** autour de projets portés par Paloma, en faveur des associations et des Ecoles de Musique.
- **La déclinaison culturelle de l'Agenda 21** préconise de "mettre en œuvre des politiques encourageant la diversité culturelle. Cela implique de garantir la variété de l'offre, de favoriser la présence de toutes les cultures dans les moyens de communication et de diffusion, d'encourager les coproductions ainsi que les échanges en évitant les positions hégémoniques."

■ LES ÉQUIPEMENTS CULTURELS ET LE PETIT PATRIMOINE

Des équipements et des services portés par une commune sont mis en perspective à l'échelle intercommunale. La culture est un domaine de compétence partagé avec les communes.

Lorsqu'un équipement est clairement conçu pour répondre à un enjeu de développement intercommunal, **Nîmes Métropole s'associe aux projets portés par les communes en leur proposant un soutien financier, dans le cadre de l'instruction, puis de l'attribution de fonds de concours.**

Parallèlement, la sauvegarde et la valorisation du petit patrimoine rural sont également en jeu. Particulièrement riche et diversifié, il témoigne d'une longue histoire et contribue fortement à l'identité du territoire et à la qualité du cadre de vie. **Cet héritage est ainsi préservé.**

C'est pourquoi, Nîmes Métropole a approuvé, par délibération le 12 décembre 2011, un règlement en matière d'attribution de **Fonds de Concours** pour la construction, la rénovation et l'aménagement d'équipements culturels d'intérêt communautaire et la rénovation du petit patrimoine historique, au profit des projets des communes.

■ LES OPÉRATIONS ÉLIGIBLES AUX FONDS DE CONCOURS

- Construction et/ou aménagement d'un équipement culturel structurant, à vocation intercommunale, porté par une ou des commune(s) membre(s), au service d'un bassin de vie et unique sur celui-ci.
- Création, aménagement et/ou extension d'un équipement culturel de proximité, s'inscrivant dans un des programmes prioritaires de la Communauté, non rattachables à l'entretien courant.
- Au petit patrimoine historique.

ZOOM

EN 2014, Nîmes Métropole a soutenu le financement du futur Musée de la Romanité, projet porté par la Ville de Nîmes, pour un montant prévisionnel de 5 000 000 d'euros, soit 10% du budget HT.

Un acompte de 25% versé dès 2014, positionne Nîmes Métropole comme partenaire du projet, consciente et sensibilisée au rayonnement qu'aura le Musée de la Romanité sur l'Agglomération :

- Un patrimoine à partager avec les 27 communes : oxygéner, animer la vie culturelle grâce notamment à l'ouverture d'un pôle pédagogique et scientifique en faveur des scolaires, des étudiants, des chercheurs.
- Une nouvelle attractivité géographique et touristique et une nouvelle offre de services pour les habitants de Nîmes Métropole.
- Une accessibilité aux collections gallo romaines, avec une tarification harmonisée pour les habitants du territoire.



2/ PALOMA : L'EXPÉRIENCE DE LA SCÈNE

Paloma, c'est la scène, des artistes de choix, un public conquis, des projets foisonnants...

Paloma propose des axes musicaux ambitieux et pointus et une qualité d'accueil du public, remarquable.

Nîmes Métropole s'investit dans les activités de Paloma en contribuant financièrement à son développement, à la fois en investissement et en fonctionnement (**1 900 000 euros**).

Depuis son ouverture en 2012, Paloma a reçu plus de 67000 visiteurs.

■ PALOMA, SES ACTIVITÉS

- Deux salles de spectacles proposent **plus de 100 concerts par an** : des artistes internationaux qui ne se produisent que 3 ou 4 fois en France, des artistes nationaux de qualité et dans tous les styles, des artistes locaux et régionaux programmés en première partie ou lors de concerts qui leur sont dédiés (soirées "Local Heroes").
- **Le festival This Is Not A Love Song** fin mai 2014, autour des musiques rock indépendantes a rassemblé 9300 spectateurs venus de toute l'Europe ; il sera encore développé en 2015.

Les concerts ont rassemblé près de 60 000 spectateurs, sur la saison 2013/2014.

■ PALOMA, C'EST AUSSI :

- 7 studios de répétition, ouverts 7 jours sur 7 jusqu'à minuit, et qui accueillent plus de 300 groupes de musique amateurs et professionnels, de tous niveaux et de tous styles, de 12 à 70 ans.
 - Un lieu au service des musiciens amateurs et professionnels : accueil en résidence, rendez-vous conseils, accompagnement artistique, ateliers et formations.
 - **Une pépinière d'artistes**, qui accompagne 8 groupes de la région vers la professionnalisation, coproduit leurs créations et les fait bénéficier d'une exposition dans les réseaux professionnels de la musique.
- Ces actions bénéficient à plus de 3000 musiciens chaque saison.**
- **De nombreuses actions culturelles développées en partenariat avec les établissements scolaires, les établissements de soin, les centres sociaux, la Protection**

Judiciaire de la Jeunesse, les prisons..., afin de permettre au plus grand nombre, de rencontrer les artistes les plus prestigieux, d'être sensibilisés à la musique et initiés à la pratique musicale, de découvrir les métiers du spectacle vivant.

- Un lieu au service des associations culturelles de la région, associée à la programmation et au projet à travers la Commission Culturelle Consultative.

Plus de 4000 personnes de tous âges ont pu bénéficier des actions culturelles proposées par Paloma.

■ LES PERSPECTIVES POUR 2015

- Participation à un **projet d'échange européen**, qui permettra à des artistes en développement régionaux de jouer dans 10 salles de spectacle de 10 pays européens, mais également dans des salons professionnels des différents pays.
- **Réalisation d'une enquête de grande ampleur pour mieux connaître les publics.** Seront notamment questionnés l'âge, le sexe, l'origine géographique, la situation socioprofessionnelle, le niveau de diplôme des personnes qui fréquentent le lieu et bénéficient des actions.

ZOOM

LES CONCERTS ont rassemblé 11 500 spectateurs de plus au premier semestre 2014, qu'au premier semestre 2013.



- **Expérimentation du développement d'une pépinière non plus seulement artistique mais économique**, en lien avec l'organisme de formation montpelliérain Illusion & Macadam. Un espace de travail dans les locaux de Paloma sera proposé à un ou deux ex-stagiaires de la formation "Tourneur, manager / Développeur d'artiste", afin de les accompagner dans la mise en œuvre des compétences acquises en formation et de les faire bénéficier des contacts et savoir-faire de l'équipe de Paloma.

- **Accueil en mars 2015, de l'assemblée générale de la FEDELIMA**, fédération nationale des lieux de musiques actuelles, qui rassemblera plusieurs centaines de professionnels des musiques actuelles, ainsi que les représentants du ministère de la Culture et de la Communication.

1/ LES CULTURES ET TRADITIONS RÉGIONALES RENFORCENT LES SOLIDARITÉS TERRITORIALES

Les habitants se reconnaissent et se retrouvent dans "un terreau culturel" qui caractérise la vie du territoire et sa diversité.

"Graines de Raseteurs", Arts Equestres, Concours d'Abrivado : valoriser des savoir-faire ancrés dans notre patrimoine.

Nîmes Métropole propose chaque saison, des manifestations représentatives de ses traditions.

Nîmes Métropole organise, en partenariat avec la Fédération Française de Course Camarguaise, le concours "Graines de Raseteurs", pour la

promotion de la course camarguaise. Cette compétition est destinée aux élèves raseteurs. Les principaux critères d'évaluation sont la démonstration de leur manière élégante et loyale, lors des courses. Ils sont également jugés sur le respect dont ils font preuve vis à vis de l'animal et du public.



En 2014 : 22 communes ont reçu les qualifications. La finale s'est déroulée à Milhaud, avec en vainqueur Jawad Bakloul et la manade Martini.

Le Concours d'Abrivado est devenu au fil des éditions, un rendez-vous apprécié du mois de septembre

Il met en compétition pour l'honneur, plusieurs manades. Nombreux sont les points à respecter pour obtenir le trophée, remis en jeu chaque année. Le jury s'attarde sur la technique et le geste dans la manière de conduire les taureaux et de les encadrer tout au long du parcours, mais aussi sur les tenues vestimentaires des gardians et le harnachement traditionnel des chevaux de Camargue.

Les coutumes camarguaises, ainsi perpétuées, sont associées à un artisanat de qualité, qui fait appel à plusieurs corps de métier : selliers, bottiers, tailleurs d'habits camarguais, éleveurs de chevaux de race Camargue, manadiers, musiciens.

En 2014, 16 manades se sont rencontrées, lors de deux sessions de qualification à La Calmette et Manduel. La Manade Briaux récompensée à Milhaud, lors de la finale remettra son titre en jeu en 2015.

Faire connaissance avec les disciplines équestres, apprécier l'art du dressage avec un spectacle réalisé "sur mesure" et adapté aux communes.

La troupe équestre Andalucia s'est produite dans plusieurs communes en 2014. De jour comme en nocturne, la troupe a proposé à un public très assidu, de découvrir leur passion pour une équitation "d'orfèvre", créée autour d'étalons de pure race espagnole.

Le programme de tauromachie espagnole permet à des écoles taurines, d'exprimer leur art et de former de futurs jeunes toreros. C'est également une rencontre avec le public, passionné ou amateur.

3-2/ FAVORISER LA PRATIQUE DE DISCIPLINES SPORTIVES

pour tous les publics

2/UNE AGGLO SPORTIVE

Le sport, qu'il soit de loisir ou de compétition, représente un vecteur de valeurs en résonnance avec les principes du développement durable. La priorité de Nîmes Métropole est de faciliter la pratique d'activités sportives en favorisant l'accès de ses habitants aux équipements.

■ DES FONDS DE CONCOURS POUR LA CONSTRUCTION, L'AMÉNAGEMENT, L'ENTRETIEN ET LA GESTION D'ÉQUIPEMENTS SPORTIFS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE.

Nîmes Métropole a la possibilité d'attribuer à ses communes membres, des Fonds de Concours. Ils sont une forme de redistribution financière. Les critères d'attribution des Fonds de Concours, définis par voie délibérative en 2006, ont été revus en 2012.

Si le Sport est généralement un domaine de compétence communale, "l'organisation" doit être pensée de manière durable, à l'échelle intercommunale.

En 2014, Nîmes Métropole a attribué des Fonds de Concours :

- A la commune de **Nîmes**, pour la construction d'une piste d'athlétisme du complexe Marcel Rouvière. La commune a financé son projet à hauteur de 1 582 844,88 € HT, sur un total de 2 082 845,68 € HT.

Participation financière de Nîmes Métropole : 300 000,00 €.

- A la commune de **Saint-Gilles**, pour l'aménagement du complexe sportif de la piscine avec un city sport et un skate parc. La commune a financé son projet à hauteur de 90 000,00 € HT, sur un total de 200 000,00 € HT.

Participation financière de Nîmes Métropole : 45 000,00 €.

- A la commune de **Général**, pour la création d'un skate parc. La commune a financé son projet à hauteur de 61 910,00 € HT, sur un total de 61 910,00 € HT.

Participation financière de Nîmes Métropole : 15 478,00 €.

- A la commune de **Rodilhan**, pour l'extension du DOJO, 1^{ère} tranche. La commune a financé son projet à hauteur de 119 330,00 € HT, sur un total de 154 330,00 € HT.

Participation financière de Nîmes Métropole : 38 583,00 €.

En incitant les Communes à prendre en compte le développement durable dans leurs projets de construction, Nîmes Métropole s'assure de la durabilité et de la performance des nouvelles constructions ou des réhabilitations des équipements sportifs du territoire. Ainsi, pour l'éco centre sportif de Caveirac, le plateau multisports de Manduel, les skate park de Nîmes et Lédenon, l'extension du gymnase de Bouillargues, la halle de sports de Milhaud et la réhabilitation de la piscine de Marguerittes, l'accent est mis sur plusieurs critères en fonction du projet : accessibilité, modes doux, maîtrise des consommations en énergie et eau, choix des matériaux, terrain végétal, intégration paysagère, chantier vert, emploi de personnes en situation de handicap, etc.

■ LES PROJETS PORTÉS PAR LA DIRECTION DES SPORTS

En 2014, la 3^{ème} édition des journées découvertes sportives se sont déroulées du 7 au 11 juillet 2014. Elles ont permis à 834 enfants de 6 à 11 ans des ALSH de Nîmes Métropole, de découvrir de nouvelles disciplines sportives, des équipements sportifs de haut niveau, les valeurs du Sport, avec des entraîneurs des Clubs de haut niveau.



■ NÎMES MÉTROPOLE, PARTENAIRE DE GRANDS ÉVÉNEMENTS SPORTIFS

- Championnat du Monde de Tir à l'Arc, en mars.
- 3^{ème} Circuit épée séniors, en avril.
- Coupe des plongeurs libres, en avril.
- Compétition internationale de plongée sportive, en avril.
- Circuit de Tennis, en juillet et août.
- Open 3X3 de Basket, en août.
- 89^{ème} championnat de France d'échecs, en août.

3-3/ POLITIQUE DE LA VILLE :

construire un espace de solidarité dans les quartiers sensibles



En raison de son contenu, Le CUCS contribue au volet social du développement durable et répond aux enjeux de cohésion sociale de l'Agenda 21 de Nîmes Métropole. Dans le cadre de partenariats, Nîmes Métropole soutient et accompagne au titre de sa compétence "Politique de la Ville", des dispositifs d'insertion sociale et professionnelle.

1/ LE CONTRAT URBAIN DE COHÉSION SOCIALE D'AGGLOMÉRATION

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale constitue le cadre partenarial du développement social urbain des quartiers en difficulté, en complémentarité avec les autres dispositifs de la Politique de la Ville, le droit commun et la Rénovation Urbaine.

La Communauté d'Agglomération assure la coordination, le pilotage stratégique, le suivi et l'évaluation du dispositif et elle porte l'Observatoire des territoires prioritaires de l'Agglomération.

■ REFONTE DE LA NOUVELLE GÉOGRAPHIE PRIORITAIRE DE NÎMES MÉTROPOLÉ

Les perspectives de la nouvelle géographie prioritaire pour le Contrat de Ville 2015-2020 (Sous réserve de la validation ministérielle dans le cadre de la géographie prioritaire).

QUARTIERS MAINTENUS		NOUVEAUX QUARTIERS probables, périmètres définitifs non arrêtés		QUARTIERS SORTANTS	
Pissevin - Valdegour	Nîmes	Route de Beaucaire	Nîmes	Tourmalines/Quatre Vents/Cévennes	Marguerittes
Chemin Bas d'Avignon + une partie du Clos d'Orville	Nîmes	Magaille	Nîmes	Une partie du Clos d'Orville	Nîmes
Mas de Mingue	Nîmes				
Gambetta	Nîmes				
Richelieu	Nîmes				
Route d'Arles	Nîmes				
Sabatot	Saint-Gilles				
Centre Ancien	Saint-Gilles				

La commune de Marguerittes, avec le quartier Tourmalines/Quatre Vents/Cévennes, devient un territoire de veille. Il n'est plus éligible aux crédits de la Politique de la Ville mais demeure prioritaire pour les crédits de droit commun.



ZOOM

L'OBJECTIF DU CUCS ?

Réduire les inégalités de développement entre ces quartiers et le reste de l'Agglomération, dans les domaines de l'éducation, de l'emploi, du lien social, du cadre de vie, de la prévention de la délinquance et de la santé. Le CUCS contribue de part son contenu, au volet social du développement durable et répond aux enjeux de cohésion sociale de l'Agenda 21 de Nîmes Métropole.

3-3/ POLITIQUE DE LA VILLE :

construire un espace de solidarité dans les quartiers sensibles

■ SEPTEMBRE 2014 : POURSUITE DE LA DÉMARCHE DE DIAGNOSTIC PARTAGÉ SUR TOUS LES QUARTIERS DE LA NOUVELLE GÉOGRAPHIE PRIORITAIRE

La Communauté d'Agglomération a poursuivi son travail de diagnostic partagé sur l'ensemble des quartiers de la nouvelle géographie prioritaire envisagée, en réactivant le mode de travail de "séminaires techniques". Celui-ci a réuni 80 personnes environ, relevant d'institutions et de services différents. Il s'agissait de disposer d'un socle de connaissances commun permettant d'infléchir les politiques de Droit Commun et de définir les enjeux du futur Contrat de Ville, sur l'ensemble des nouveaux quartiers prioritaires.

■ LA MISSION D'INGÉNIERIE ET D'OBSERVATION

• L'ingénierie du C.U.C.S :

L'équipe CUCS de Nîmes-métropole a assuré en interne la réalisation intégrale des travaux nécessaires à l'élaboration du Contrat de Ville, en lien avec les équipes CUCS des villes :

- Mobilisation des services de droit commun.
- Réalisation des diagnostics territoriaux : élaboration de fiches indicateurs clés des quartiers + synthèse des priorités d'actions.
- Animation des différentes instances : pilotage, techniques et séminaires.

• La formation "De l'action au dossier de demande de subvention" par l'ACEGGA, a été reconduite en 2014, afin d'améliorer les compétences administratives et financières des porteurs de projets. Quatre demi-journées se sont déroulées, sur le mois de novembre : actualités de la Politique de la Ville, clarifier son projet pour mieux le présenter, savoir chiffrer un budget d'action, les points de vigilance et la gouvernance associative.

16 associations des quartiers prioritaires y ont participé. La formation se déroulait dans les locaux de la MIESS.

• La formation Ateliers Sociolinguistiques par l'association CEREGARD a été reconduite en 2014.

La mission d'accompagnement confiée à l'association CEREGARD, pour améliorer la qualité de l'offre de services des Ateliers Sociolinguistiques, s'est poursuivie en 2014 avec comme nouveauté :

- Installation d'un comité de liaison pour améliorer le positionnement des publics entre les structures ASL, GRETA, CRFP, AMS et autres organismes de formation français pour migrants et illettrés.
- Un guide territorial de l'offre.
- Evaluation des ASL par les correspondants de quartier, avec la production d'un porté à connaissance à valoriser auprès des services de droit commun.

• Reconduction de l'adhésion au centre de ressources Villes et Territoires du Languedoc-Roussillon.



■ LES PERSPECTIVES POUR 2015

- La signature du Contrat de Ville est prévue en juin 2015. Il deviendra le contrat unique de référence de la Politique de la Ville et de l'ensemble des politiques menées en faveur des quartiers prioritaires.

- Attente de l'Etat d'une mise en débat des orientations du futur Contrat avec les habitants.

Indicateurs clés (base année 2013) : 255 dossiers CUCS financés sur des crédits Politique de la Ville par au moins un des partenaires, 1,7 million d'euros de crédits Politique de la Ville, tous partenaires confondus, soit 6 700 euros /dossier en moyenne, 37 euros par habitant des quartiers CUCS (46 710 habitants, INSEE 2009).



2/ FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT D'UNE STRATÉGIE DE SOUTIEN À L'EMPLOI ET À L'INSERTION

Nîmes Métropole soutient et accompagne au titre de sa compétence "Politique de la Ville", des dispositifs d'insertion sociale et professionnelle. Elle a poursuivi son partenariat avec : la Mission Locale Jeunes d'Agglomération, la Maison de l'Emploi de Nîmes Métropole qui est également la structure porteuse du Plan Local d'Insertion et d'Emploi, les chantiers d'insertion inscrits dans le plan d'action du PLIE de Nîmes Métropole (2008-2013), au travers de la prise en charge du différentiel de salaire et du dispositif d'incitation au recrutement de jeunes de moins de 26 ans, les associations œuvrant pour l'accès à l'emploi dans les ZUS.



3-4/ AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE : "mettre en réseau" le territoire et ses habitants

L'aménagement numérique du territoire, c'est lutter contre la fracture numérique et faire émerger de nouveaux services, vecteurs de développement économique mais aussi de bien être pour la population.

■ **GECKO, LA FIBRE OPTIQUE, LE TRÈS HAUT DÉBIT POUR DÉVELOPPER DE NOUVEAUX SERVICES**



L'aménagement numérique du territoire de Nîmes Métropole, avec un Plan de développement nommé **Gecko** a été lancé en 2010. Gecko, réseau de fibre optique, constitue l'épine dorsale "Très Haut Débit" du territoire de l'Agglomération. Après une première étape qui a permis de couvrir 98% du territoire de l'Agglomération en haut débit à 6 Mb/s pour les particuliers, et jusqu'à 10Mb/s symétriques et garantis sur les Actiparcs et ZAE, il se poursuit à grande vitesse...

Le passage à 20 Mbps sur l'actuelle solution WiFi est actuellement à l'étude sur l'agglomération et devrait, de fait, répondre rapidement aux besoins de débit croissant des particuliers et des professionnels.

■ **GECKO TISSE SA TOILE À TRÈS HAUT DÉBIT**

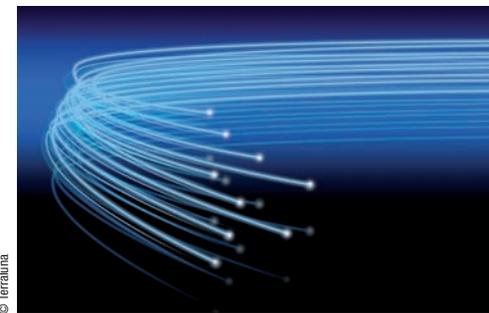
En 2014 : toutes les communes, à l'exception de Cabrières, sont irriguées en fibre optique. Fin 2014, 365 km de fibre optique irriguent les 96% des 27 communes de Nîmes Métropole, traçant ainsi la nouvelle colonne vertébrale d'une nouvelle génération de réseaux de communication.

En investissant dans une technologie pérenne, **Nîmes Métropole est l'une des premières Agglomérations françaises en matière d'équipement Très Haut Débit/fibre optique.** L'enjeu est d'importance puisque la fibre optique, infrastructure fiable et pérenne, a des capacités de transport considérables, permettant ainsi de faire circuler un débit de 10 Mb/s, 100 Mb/s et plus.



■ **GECKO IRRIGUE DÉSORMAIS LA BASE DE VIE DU CONTOURNEMENT NÎMES-MONTPPELLIER**

La construction de la base travaux du contournement ferroviaire Nîmes-Montpellier a démarré en 2013. Elle est constituée des bureaux et parkings destinés aux collaborateurs du chantier ; elle va constituer un lieu stratégique pour le projet, puisqu'elle accueillera à terme sur 80 hectares, (outre les équipes d'Oc'Via Construction), la base d'approvisionnement en matériaux et équipements nécessaires au chantier, ainsi que la base de maintenance de la future ligne ferroviaire. La fibre a été allumée en partenariat avec l'opérateur de réseau Covage. **Les 500 salariés de la base de vie ont donc accès à Internet à Très Haut Débit grâce à la fibre optique de l'Agglo.**



■ **GRÂCE À GECKO LE WIFI GRATUIT SE DÉPLOIE DANS L'AGGLO**

Nîmes Métropole poursuit son action en matière de déploiement du numérique, **en proposant désormais aux internautes, de se connecter gratuitement dans l'Agglo.**



La Communauté d'Agglomération a ainsi entamé l'installation de 42 hotspots sur son territoire, pour permettre de se connecter gratuitement à internet, web et messagerie, sans fil et en Haut Débit, avec un Smartphone ou un ordinateur portable, que l'internaute soit habitant, professionnel ou visiteur de l'Agglomération.

Par ailleurs, la dynamique et la qualité de service du Très Haut Débit sont en adéquation avec les attentes des habitants, notamment l'accès à de nouvelles e-démarches.

Nîmes Métropole prépare et accompagne aussi l'offre Fiber To The Home (FTTH) annoncée par ORANGE, d'ici 2020 sur toute l'Agglomération.

■ AMÉNAGER DURABLEMENT LE TERRITOIRE... AU-DELÀ DES FRONTIÈRES DE L'AGGLO

En 2012, Nîmes Métropole a commencé à assurer en co-maîtrise d'ouvrage avec la Communauté d'Agglomération du Grand Alès, la réalisation d'une liaison fibre optique de 44km, entre Nîmes et Alès. Cette dernière répond à une double nécessité : assurer le bouclage optique des liaisons entre Nîmes, Alès et Bagnols sur Cèze, accroître la dynamique concurrentielle, notamment sur le Grand Alès et sur le territoire interstitiel. **Cette liaison optique permet de désenclaver et de sécuriser le réseau alésien et d'attirer ainsi des opérateurs.** Elle permet aux organismes de Recherche, Santé, Education... de disposer d'interconnexions Très Haut Débit entre les sites des deux Agglomérations, à des tarifs acceptables.

C'est un enjeu important d'aménagement et d'attractivité du territoire.

Outre les opérateurs télécoms fortement intéressés par cette liaison, les CHU de Nîmes et d'Alès sont les tous premiers utilisateurs de cette liaison THD inaugurée en février 2014.

■ LABELLISATION THD : UN ATOUT D'ATTRACTIVITÉ ET DE COMPÉTITIVITÉ

Pour les entreprises, l'équipement fibre optique est éminemment stratégique en raison de la valeur ajoutée des applications du THD. Pour Nîmes Métropole, ce label permet d'éclairer les clients potentiels, en donnant aux entreprises dans leur décision d'implantation, une visibilité satisfaisante en matière d'accessibilité au THD.

Le THD est un bonus pour le développement économique du territoire.

Nîmes Métropole mène une politique foncière dynamique axée sur la qualité de l'offre et la capacité d'adaptation aux besoins des chefs d'entreprise. Cette politique est renforcée avec le plan THD ZAE, en partenariat avec l'opérateur de réseau Covage, pour le raccordement des entreprises au THD et leur mise en relation avec les fournisseurs d'accès téléphonie et Internet.

ZOOM

Depuis 2012, 15 ZAE ont été labellisées "Zone d'Activité Très Haut Débit". Nîmes Métropole est le premier territoire de France THD pour les entreprises, un marché de plus de 1500 entreprises qui sont désormais éligibles au THD fibre optique. Cela représente 22 opérateurs et près de 130 clients.

ZOOM

En 2014 : tous les collèges et lycées publics de Nîmes Métropole ont été raccordés.

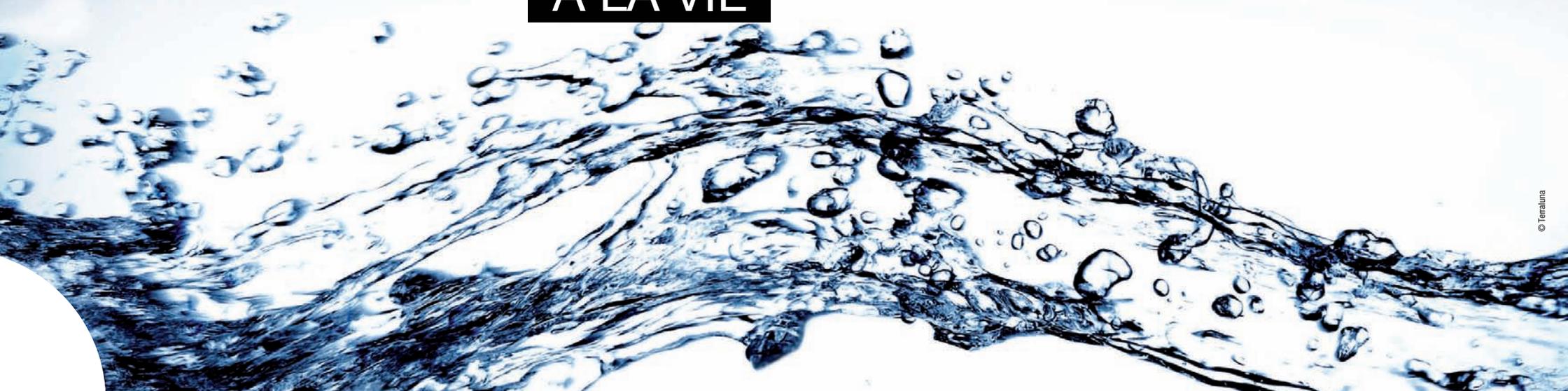
■ LES PERSPECTIVES POUR 2015

- **Fin du raccordement de Cabrières.**
- **Raccordement de tous les sites administratifs du Département sur Nîmes Métropole.**
- **Poursuite du raccordement des carrefours à feux tricolores pour créer "une onde verte" sur les principaux axes.**
- **Poursuite de l'intégration du contournement LGV Nîmes Montpellier (Base de vie et sécurisation de 7 communes).**

- **Lancement d'un projet de "Datacenter" sur le territoire, pour répondre aux besoins d'hébergement des données des entreprises ou acteurs publics et dynamiser le développement économique des entreprises de Technologies de l'Information.**

Au bout de la fibre optique, il y a la qualité de service pour les habitants de l'Agglomération. La fibre optique permet de faire de la télésurveillance médicale, de faciliter le télétravail, des écoles numériques... Pour les entreprises et l'enseignement supérieur, la fibre optique représente également un atout pour la compétitivité du territoire.



AUX RESSOURCES ESSENTIELLES**À LA VIE****VERS NÎMES MÉTROPOLE BONNE GESTIONNAIRE, PRÉVOIR
LES BESOINS ESSENTIELS DE DEMAIN**

Assurer à chacun et anticiper les besoins des générations futures en ressources essentielles à la vie (boire, manger, se loger...) est intégré comme enjeu prioritaire dans les stratégies d'aménagement et de développement du territoire. Une eau de

qualité en suffisance, un environnement respectueux de la santé et une alimentation saine, un habitat harmonieux sont des objectifs concrétisés dans l'exercice des compétences.

4-1/ EAU / ASSAINISSEMENT : une politique responsable, qualitative et quantitative

L'engagement de Nîmes Métropole ? Une eau de bonne qualité et en quantité suffisante pour tous les habitants de l'Agglomération, aujourd'hui et pour les générations futures. Aussi, la Communauté d'Agglomération, dans l'exercice de sa compétence Eau/ Assainissement, mène une politique responsable, qualitative et quantitative, de la gestion de la ressource jusqu'à la dépollution des eaux usées, avant leur rejet dans le milieu naturel. Les Schémas Directeurs de l'Eau et de l'Assainissement sont des outils primordiaux d'aménagement cohérent du territoire.

1/ LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU

Nîmes Métropole est un acteur essentiel de la définition de la mise en œuvre d'une politique globale de l'eau sur l'ensemble de son territoire. Préserver la ressource, la sécuriser et mener une gestion raisonnée sont des objectifs prioritaires.

A/ EAU POTABLE

■ PROMOUVOIR L'ACCÈS DE TOUS, À UNE EAU SAINE !

Le Schéma Directeur est un outil essentiel de l'aménagement du territoire. En permettant l'alimentation en eau de la population attendue d'ici 2030, il permettra le développement urbanistique et économique de la Communauté d'Agglomération.

ZOOM

EN 2014 : près de 9 Millions d'euros ont été investis (Etudes et travaux) ; les prestations concernent l'ensemble des communes de la Communauté d'Agglomération.

■ LES TEMPS FORTS 2014

- **Mise à jour du patrimoine.**
- **Suivi de la procédure de redéfinition des périmètres de protection des captages.**
- **Lancement de diverses études préliminaires et de maîtrise d'œuvre, dans le cadre du Schéma Directeur** : complexe du Moulin Baguet à Saint-Gilles, maillage La Calmette-Sainte-Anastasia, déplacement de la station ZUP-Kennedy à Nîmes, maillage Nîmes-Général, augmentation des capacités de production du champ captant de Comps, mise à jour du Schéma Directeur, sécurisation des accès aux réservoirs, création d'un nouveau réservoir au Mas d'escattes à Nîmes.
- **Renouvellement des réseaux** en amont des réaménagements de voirie par les communes ou dans le cadre d'opérations d'amélioration du rendement, **extensions** de réseaux pour desservir de nouvelles constructions (individuelles ou lotissements) telles que ou modifications des canalisations existantes dans le cadre des travaux RFF pour la nouvelle Ligne à Grande Vitesse.



- Concernant la Fiche-Action de l'Agenda 21 : **“sécuriser la ressource en eau et promouvoir sa gestion raisonnée”**, Nîmes Métropole a suivi avec ses exploitants, plus de 320 compteurs sectoriels. Ils permettent de suivre l'évolution des débits en permanence, sur chacun des secteurs et ainsi de détecter des départs de fuites non visibles en surface. **Parallèlement, des objectifs de rendement ont été assignés dans tous les nouveaux Contrats d'Affermage, et ce, depuis la création de Nîmes Métropole.**

4-1/ EAU / ASSAINISSEMENT :

une politique responsable, qualitative et quantitative

- Concernant la Fiche-Action de l'Agenda 21: **“sécuriser la ressource en eau et promouvoir sa gestion raisonnée / Action Cadre : favoriser l'accès de tous à une ressource en eau de qualité”**, Nîmes Métropole a démarré la mise en œuvre de ses 5 plans d'actions pour restaurer la qualité des eaux des captages “Grenelle de l'Environnement” sur Bouillargues, Caissargues, Manduel, Redessan et Saint-Gilles. Ces plans d'actions ont été élaborés en partenariat avec les principaux acteurs locaux : Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse (RMC), Chambre d'Agriculture, Etat, Syndicat Mixte d'Aménagement des Nappes Vistrenque et Costières, Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER) et communes concernées. **Les études pour 5 nouveaux captages ont été initiées en 2014.**

- Concernant la Fiche-Action de l'Agenda 21: **“sécuriser la ressource en eau et promouvoir sa gestion raisonnée / Action Cadre : économiser la ressource en eau”**, Nîmes Métropole a engagé un Schéma Directeur d'Eau Brute, en partenariat avec la société BRL, afin d'étudier la faisabilité et l'intérêt de développer le réseau d'eau brute sur son territoire. Parallèlement, Nîmes Métropole participe à l'étude d'opportunité pour la création d'un adducteur d'eau brute entre Nîmes et Alès dans le cadre de l'Association “Nîmes-Alès”.

B/ EAU BRUTE

La compétence Eau Brute n'a pas été transférée à Nîmes Métropole. Néanmoins, la prise en compte des besoins en eau, toutes ressources confondues, est une nécessité pour assurer le bon fonctionnement des compétences Eau Potable et Assainissement, dans un contexte de développement durable qui incite aux économies d'eau et au recours aux ressources d'eau alternatives.

■ EN 2014

- **Participation à l'élaboration du Schéma Directeur d'Eau Brute dans le cadre de la convention partenariale entre BRL et Nîmes Métropole, avec le concours financier de la Région.**
- **Participation à l'étude d'opportunité de mise en œuvre d'un adducteur d'eau brute entre Nîmes et Alès.**

2/ LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT

La collecte puis le traitement des eaux usées est une priorité en termes de protection de l'environnement, de développement durable et de santé publique. Pour l'évacuation et le traitement des eaux usées, deux solutions : l'assainissement collectif ou non collectif.

A/ ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Les axes prioritaires de ce domaine de compétence sont :

- **La contractualisation des aides de l'Agence de l'Eau sur les programmes d'études.**
- **La mise en œuvre du Schéma Directeur d'Assainissement ; c'est un outil essentiel d'aménagement du territoire qui conduit à une programmation technique et financière des investissements à réaliser en matière d'assainissement, en adéquation avec le processus d'harmonisation du prix de l'eau, pour les 20 prochaines années.**



ZOOM

EN 2014 : près de 6 Millions d'euros ont été investis (Etudes et Travaux) ; les prestations concernent l'ensemble des communes de la Communauté d'Agglomération.

■ LES TEMPS FORTS 2014

1 - Poursuite du Schéma Directeur d'Assainissement à l'échelle du territoire de Nîmes Métropole, notamment :

- Finalisation des travaux et mise en route du raccordement des effluents de la commune de Cabrières sur la station de Marguerittes via la commune de Bezouze et de Saint-Gervasy, avec la réalisation de 3 fonçages (sous la RN 86, le Canabou et la ligne SNCF).
- **Lancement de l'opération Gardonnenque par l'attribution des travaux de collecteur de transport d'eaux usées et des 2 postes de refoulement** sur les communes de Dions, la Calmette et Sainte-Anastasia.
- Lancement des études pour le **raccordement de la commune de Caissargues** sur la station d'épuration de Nîmes.



2 - Mise en œuvre des autres travaux éligibles aux aides financières de l'Agence de l'Eau au titre de la convention spécifique au titre de l'année 2014, issue de l'Accord Cadre pour une gestion durable de l'Eau et des Milieux Aquatiques, notamment :

- **Achèvement des 4 diagnostics de réseaux eaux usées** pour identifier les dysfonctionnements sur les communes de Lédenon, Marguerittes, Poulx et Rodilhan avec établissement de plans d'actions associés.
- Lancement de la consultation pour la **mise à jour du Schéma Directeur d'Assainissement**.
- Poursuite de la mission **d'inventaire du patrimoine** de l'assainissement avec construction d'une base de données SIG.

3 - Poursuite de la mise à jour de zonages d'assainissement collectif et non collectif du territoire, en lien avec le Plan Local d'Urbanisme (PLU) des communes, incluant la phase administrative d'enquêtes publiques uniques avec les communes de Marguerittes, Sainte-Anastasia et Bouillargues.

4 - Renouvellement ou réhabilitation des réseaux au préalable des opérations de

renovation de la voirie lancées par les communes et dans le cadre des opérations en Projet Urbain Partenarial (PUP) (Redessan, Sernhac).

5 - Extensions de réseaux pour desservir de nouvelles constructions individuelles ou lotissements.

6 - Contrôle de la conformité des rejets domestiques

La conformité des installations est prévue par la réglementation et le non respect de ces règles ne permet pas la délivrance du certificat, ce qui a pour conséquences directes : l'impossibilité de justifier d'une installation conforme lors de la revente du bien et l'application d'une majoration

Les actions se font en 1^{er} lieu par le biais de visites qui permettent d'établir un état des lieux et un diagnostic des pratiques et des usages.

Dans un second temps, l'admissibilité des effluents est étudiée et permet la délivrance : d'un arrêté communautaire d'autorisation de déversement, pour les eaux usées non domestiques, accompagnée si nécessaire d'une convention spéciale de déversement, d'une autorisation de droit au raccordement, sous la forme d'une attestation de conformité, pour les eaux usées assimilées domestiques, accompagnée si nécessaire d'un contrat de déversement.

de la redevance assainissement pouvant aller jusqu'à 100%.

Afin d'éviter ces désagréments aux abonnés, il est nécessaire d'assurer une information adaptée, ainsi qu'un contrôle et un suivi, avant et pendant les travaux.

7 - Contrôles de conformité des rejets non domestiques et assimilés domestiques

Les contrôles concernent des établissements ayant des activités de type industriel (établissements hospitaliers, établissements agroalimentaires, station de lavage des véhicules,...) ou assimilables à des usages domestiques (restauration, laveries, camping, activité liée à la santé humaine hors hôpitaux,...).

ZOOM

Depuis le 1^{er} janvier 2014, la visite de 28 établissements a nécessité un arrêté d'autorisation de déversement, accompagné d'une convention spéciale de déversement.

4-1/ EAU / ASSAINISSEMENT :

une politique responsable, qualitative et quantitative



© Ferralina

Les visites ont donné lieu à la réalisation de 12 bilans pollution.

L'exploitation de la campagne RSDE (Recherche de Substances Dangereuses dans l'Eau) 2014, réalisée sur 48h avec l'aide financière de l'Agence de l'Eau RMC, aux exutoires de 5 zones d'activités jugées prioritaires, le mas des Noyers (Nîmes), le Tec et La Ponche (Marguerittes), Zone

aéropole (Garons), les Mourgues (Saint-Gilles) a permis d'identifier des contaminations industrielles toxiques.

La reconduction de l'opération collective de réduction de la pollution toxique dispersée avec l'Agence de l'Eau RMC, pour la période 2013-2015, va permettre de consolider la connaissance des sources polluantes et de continuer les actions de mise en conformité technique des établissements non-conformes.

9 branches d'activité ont été référencées et jugées prioritaires.

Une campagne de mesures RSDE sur 48h a été engagée fin d'année 2013, sur 3 zones : le Marché Gare, le Kilomètre Delta 1 et 2, la Route de Montpellier/Maréchal Juin.

B/ ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

■ EN 2014

• **Contrôle des installations neuves ou réhabilitées** : ces contrôles, en phase de conception de l'installation et en phase de réalisation des travaux, garantissent la mise en œuvre d'installation de traitement des eaux usées à la parcelle qui préserve le milieu récepteur.

L'activité générée par la réhabilitation d'un dispositif existant défectueux est en accroissement constant, impulsée par la mise en œuvre des programmes d'aide à la réhabilitation. Ainsi, le volume total de **216 instructions** à mi-novembre 2014 : 140 dossiers pour des réhabilitations d'installations existantes, 76 dossiers pour des installations nouvelles (permis de construire).

• **Contrôle régulier des installations existantes.** Le recensement actualisé a abouti à estimer le parc des installations équipant les bâtis non desservis par le réseau de collecte des eaux usées à 9 800.

Après une première phase diagnostic menée de 2007 à 2012, ces installations font à présent l'objet d'un contrôle périodique de fonctionnement qui sera mené une fois tous les 8 ans environ.

Ces visites régulières permettent une surveillance des dispositifs existants, dans le souci de la protection du milieu naturel et de la ressource en eau.

• **L'animation des programmes d'aide à la réhabilitation se poursuit...**

En 2014, un cinquième programme de 17 dossiers a été présenté à l'Agence de l'Eau, permettant aux particuliers éligibles dont les travaux seront réceptionnés conformes, de bénéficier d'une aide forfaitaire de 3 000 euros HT.

Cette mesure incitative a pour objectif de stimuler la remise aux normes d'installations jugées non conformes avec un risque sanitaire et/ou environnemental et de résorber les pollutions identifiées lors des contrôles.

A ce jour, 331 propriétaires d'installations sur les 888 identifiés présentant un risque sanitaire ou environnemental avéré, se sont portés volontaires et 144 opérations de réhabilitation ont d'ores et déjà été menées, supprimant ainsi autant de points de pollutions sur le milieu naturel.

3/ L'ORGANISATION MISE EN PLACE

■ DES ÉQUIPES EXPERTES

ZOOM

La Direction Eau-Assainissement a assuré la Maîtrise d'œuvre de plus de 200 opérations sur le territoire de Nîmes Métropole en 2014, et notamment, le renouvellement et le renforcement des réseaux, en amont des programmes de voirie des communes, les extensions de réseau pour desservir de nouveaux abonnés, généralement dans le cadre de documents d'urbanisme (permis de construire et ZAC).

Pour les autres travaux, la Direction Eau-Assainissement a assuré le suivi des contrats de maîtrise d'œuvre, notamment ceux en groupement de commande avec les communes afin de faciliter la coordination des projets communs.

Nîmes Métropole assure également en régie, l'exploitation des ouvrages sur Cabrières, Dions, La Calmette et Saint-Chartes. Le Service a été aidé dans cette tâche par 9 Agents de ces 4 collectivités, via des conventions de mise à disposition partielle.

■ DES ÉQUIPES À L'ÉCOUTE DES COMMUNES

LA DIRECTION EAU-ASSAINISSEMENT MET EN PLACE DES RELATIONS DE PROXIMITÉ AVEC LES COMMUNES :

- Sur le terrain, pour écouter les abonnés et apporter les solutions techniques à leurs problèmes.
- Sur le terrain, en présence des élus et/ou techniciens communaux pour des études de définition et de conception des projets eaux et assainissement, souvent en corrélation avec les programmes communaux de voirie.
- Lors des réunions d'échanges, bi annuelles, dans les locaux de l'Agglomération.
- Lors de diverses réunions, tenues par les techniciens référents de chacune des communes de Nîmes Métropole : mise en œuvre du programme de travaux, pour la communication et la concertation avec le public, pour la participation des Commissions d'Appel d'Offres, pour la concertation au niveau des personnes publiques associées pour l'élaboration des PLU, etc.
- Par une action transversale des techniciens référents auprès des autres Services, de la Direction Eau-Assainissement et des communes, permettant l'élaboration des avis et recommandations relatives aux études de PLU.

■ UNE OPTIMISATION PROGRESSIVE DES MODES DE GESTION

Pour une meilleure gestion des services, les communes sont à ce jour regroupées en trois secteurs principaux :

- **Le Secteur OUEST**, comprenant les communes de Bernis, Caveirac, Clarensac, Milhaud, Langlade, Saint-Côme & Maruéjols et Saint-Dionisy. Les services d'eau potable et d'assainissement collectif sont gérés par la Lyonnaise des Eaux.
- **Le Secteur EST**, regroupant les communes de Caissargues, Bouillargues, Garons, Manduel, Redessan, Bezouze, Saint-Gervasy, Poulx et Sernhac. Le service d'eau potable est géré par la Saur. La gestion du service de l'assainissement collectif (hors Garons) a été confiée à Sade Exploitation.
- **Le Secteur SUD** comprenant les communes de Générac, Rodilhan et Saint-Gilles. Les contrats de production et de distribution d'eau potable et de collecte des eaux usées de la commune de Générac sont arrivés à échéance au 28 mars 2013. Depuis le 29 mars, la Saur exploite les installations d'eau potable et la Lyonnaise des Eaux, les installations d'assainissement collectif de la commune de Générac. Les Services d'eau et d'assainissement collectif des communes de Rodilhan et de Saint-Gilles intégreront ultérieurement le périmètre Sud, respectivement à compter du 1^{er} janvier 2014 et au 1^{er} mai 2014. La Ville de Nîmes demeure avec des contrats spécifiques.

4-2/ L'AGRICULTURE MET EN VALEUR

plus des trois quarts du territoire communautaire

L'appui au développement des filières agricoles de proximité, avec la promotion et l'animation des circuits courts de commercialisation des produits agricoles du territoire, revêt un caractère stratégique pour le développement harmonieux de Nîmes Métropole : en matière de développement économique, d'aménagement du territoire, de lutte contre les changements climatiques...

La diversité et la qualité des terroirs, conjuguées à une bonne disponibilité de la ressource en eau, marquent le territoire d'une empreinte agricole forte et spécialisée, avec des productions de qualité (AOP).

Nîmes Métropole a marqué à nouveau en 2014 sa volonté de structurer, de renforcer et d'animer les filières agricoles de proximité.

■ LA FILIÈRE OLÉICOLE

En 2014, l'action d'animation et de soutien de la filière oléicole menée par Nîmes Métropole, s'est portée sur des missions conduites par le Syndicat Olives et Huiles d'Olives AOC de Nîmes, pour renforcer l'image de la production oléicole du territoire auprès des réseaux de distribution.

■ SOUTENIR LES ACTIONS DE PROMOTION DE LA FILIÈRE VITICOLE

Compte tenu du poids économique de cette filière sur notre territoire, Nîmes Métropole s'est engagée aux côtés des viticulteurs locaux, afin de les soutenir dans leurs actions de promotion.

En 2014, le soutien de l'Agglomération s'est traduit par l'organisation, avec le concours du

Syndicat des Costières de Nîmes, de deux importantes opérations de promotion et de dégustation des vins du territoire, "Les **Judi-Vins**" organisés tous les jeudis soir de l'été, dans le cadre des Jeudis de Nîmes et "Les **Vignes Tocquées**", journée de découverte dans le vignoble associant 1 menu gastronomique signé par un chef étoilé et 35 domaines des Costières.

■ " LES FRUITS D'ICI, PENSES-Y ! "

Nîmes Métropole et la Chambre d'Agriculture du Gard ont renouvelé l'opération "Les fruits d'ici, pense-y !", opération lancée en 2006, pour soutenir la filière arboricole.

Avec cette opération, les enfants des communes de l'Agglomération ont pu déguster dans les cantines des fruits de saison, issus de productions du territoire et participer à des journées découvertes de cette filière agricole sur le site de la Serfel à

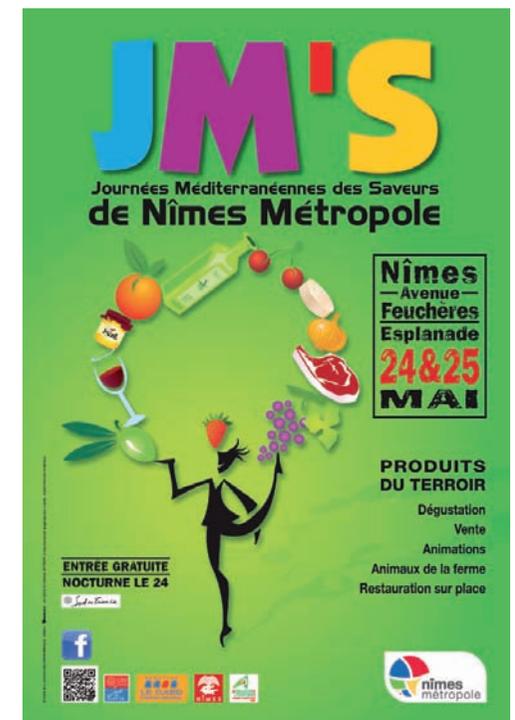
Saint-Gilles (station fruitière expérimentale).

Le soutien apporté à la filière arboricole vise également à favoriser développement des circuits courts dans ce secteur d'activités en recherche de nouveaux leviers de développement économique.

■ LES JOURNÉES MÉDITERRANÉENNES DES SAVEURS

Nîmes Métropole, très fortement impliquée aux côtés de la Chambre d'Agriculture dans la promotion et la valorisation des filières agricoles, a reconduit en 2014 l'organisation des "Journées Méditerranéennes des Saveurs".

Ce salon agricole Gardois, comprenant démonstrations agricoles, espace de dégustation et de vente, mini ferme pour les enfants, a rencontré un vif succès avec la venue le temps d'un week-end, de près de 30 000 visiteurs.



4-3/ L'HABITAT, facteur d'attractivité et de solidarité

L'accès au logement pour tous, la réduction d'un certain nombre de déséquilibres entre ses différentes composantes territoriales et l'atténuation des situations de précarité socio-économiques croissantes sont des marges de progrès pour la Communauté d'Agglomération. Cette volonté se concrétise notamment dans le nouveau Programme Local de l'Habitat (PLH) construit autour d'une vision prospective et connecté aux autres compétences communautaires. Par le biais de la Politique de la Ville qui se décline à travers les dispositifs majeurs que sont le Contrat Urbain de Cohésion Sociale et la politique de rénovation urbaine, Nîmes Métropole mène une politique volontariste en direction des publics les plus fragilisés.

1/ LA POLITIQUE COMMUNAUTAIRE DE L'HABITAT : UN PROJET D'AGGLOMÉRATION PARTAGÉ ET STRUCTURANT

L'année 2014 a été marquée par une nouvelle évolution de la doctrine d'intervention de l'ANAH, complétée par des aides de l'Etat (FART). La lutte contre la précarité énergétique est une priorité nationale. Outre le renforcement des aides vers les propriétaires occupants s'engageant dans des travaux d'économie d'énergie et/ou d'adaptation de leurs logements, **des aides financières significatives sont de nouveau mobilisables, pour les propriétaires bailleurs désirant effectuer principalement, des travaux d'économie d'énergie.**

Signataire du Contrat Local d'Engagement en 2011, **Nîmes Métropole a continué le pilotage du PIG Habiter mieux**, en l'adaptant aux nouvelles règles de l'ANAH. Un avenant au CLE a été signé le 30 décembre 2013 ; il vise la poursuite du dispositif Habiter Mieux.

La convention relative au PIG Habiter Mieux a été signée le 30 mars 2014.

ZOOM

Il est prévu d'agréer avant le 31 décembre 2014, près de 245 logements en PLUS/PLAI et PLS, soit environ 73% de l'objectif fixé.

La Collectivité a voulu poursuivre l'accompagnement des ménages primo accédants, afin de faciliter le parcours immobilier résidentiel, dans un contexte de crise d'accès au logement.

D'un point de vue stratégique et politique, **2014 a été une année de lancement opérationnelle pour le deuxième PLH 2013-2018.**

Après sa rédaction, 4 grandes orientations ont été présentées aux élus :

- **Accompagner le développement de l'Agglomération nîmoise.**
- **Produire des logements en fonction des besoins.**
- **L'habitat au cœur du développement durable du territoire.**
- **Proposer des solutions adaptées de logement et d'hébergement pour tous.**

Ces orientations sont déclinées autour d'un programme de 23 actions, avec pour objectif, une production annuelle de 1610 logements pour le territoire métropolitain, dont 482 logements locatifs sociaux.

Face à la montée en puissance des besoins en portage foncier pour les communes désireuses de réaliser des projets d'habitat, l'Agglomération a contractualisé par avenant avec l'EPF LR, une augmentation des engagements financiers de ce dernier.



© Terraluna

Ainsi, toutes les communes situées sur le territoire de la Communauté d'Agglomération ont décidé et acté de favoriser et de produire des logements sociaux. Pour autant, les communes avec leurs contraintes respectives ne sont pas toutes sur le même pied d'égalité...

ZOOM

EN 2014, dans le cadre de l'animation du PLH, un fait marquant : selon le principe de l'application de la loi SRU, ce sont 5 communes de Nîmes Métropole (Marguerittes, Milhaud, Générac, Bouillargues, Poulx), qui en octobre 2014, se sont vues attribuer des pénalités pécuniaires (constat de carence pour non respect du taux de 20% de logements sociaux sur leur territoire).

Et ceci, malgré une prise de conscience sur la nécessité de construire des logements sociaux dans un territoire contraint et un contexte économique peu favorable.

4-3/ L'HABITAT,

facteur d'attractivité et de solidarité

Les élections municipales ont fait prendre du retard sur l'élaboration de leur PLU. L'ensemble des 5 communes carencées sont frappées par le PPRI. Le foncier disponible devient rare et souvent soumis à une forte pression de l'offre et de la demande, avec un coût d'acquisition très souvent élevé. Le coût des matériaux de construction a considérablement augmenté. Aussi, les bailleurs sociaux ont du mal à équilibrer leur plan de financement et le délai entre production et livraison va au-delà de 4 ans.

Les communes carencées subissent des contraintes sur leur territoire qui ne favorisent pas de la disponibilité foncière :

- Contournement rocade ouest de la RN 106 débouchant sur Milhaud.
- Emprise foncière du chantier TGV et protection en zone Est de l'outarde canepetière sur Bouillargues.
- Emprise foncière RFF sur les communes de Marguerittes et Milhaud.
- Zones inondables sur Marguerittes et contrainte topographique de la RD86.
- Zone Natura 2000 au Nord de la commune de Poulx.

Malgré ce contexte, sur le territoire de Nîmes Métropole, au 1^{er} janvier 2011, les logements sociaux représentent 17,5 %. L'objectif au 31 décembre 2018 est de 19,5%.

La politique incitative initiée par Nîmes Métropole visant à favoriser les opérations de construction doit donc se poursuivre. D'ores et déjà, **il est utile de rappeler qu'elle fait mieux qu'au niveau national, régional ou encore départemental.**

Ainsi, au niveau national, le taux d'équipement est de 17%, tandis que le régional et le départemental peinent respectivement, avec 10% et 13% en taux d'équipement.

Nîmes Métropole est la 2^{ème} Communauté en taux d'équipement de résidences principales en logements sociaux.

Enfin, il convient de comparer la création et construction de logements sociaux sur la période 2011-2013 avec les logements pour lesquels un permis de construire a été donné suite à une déclaration de travaux. Ainsi : Marguerittes : 57, Milhaud : 69, Générac : 26, Bouillargues : 25, Poulx : 34.

Dans le même temps, 34 logements sociaux ont été mis en location à Marguerittes, 20 à Milhaud et 21 à Bouillargues, aucun à Poulx et à Générac.

En faveur du développement durable, le service Habitat travaille en collaboration avec les autres services communautaires (transport, développement économique, développement durable...).

■ LES ACTIONS MENÉES EN 2014 SUR L'HABITAT PRIVÉ ANCIEN

6 dispositifs coexistent sur le territoire de Nîmes Métropole

Les programmes liés à l'amélioration de l'habitat :

- OPAH RU Faubourg Nord Gambetta : 2009 - 2014 (maîtrise d'ouvrage Ville de Nîmes) fin le 25 mai 2014.
- OPAH RU Saint Gilles - PNRQAD : 2012-2017 (maîtrise d'ouvrage Nîmes Métropole.
- PIG Labellisé "Habiter Mieux" : 2014 - 2017 (maîtrise d'ouvrage Nîmes métropole - démarrage septembre 2014).
- PIG Lutte contre l'Habitat Insalubre : 2014-2016 (maîtrise d'ouvrage Nîmes Métropole).



Les dispositifs dédiés aux copropriétés dégradées :

- Observatoire local des copropriétés (2014-2017).
- POPAC (2014-2017).

Au 31 octobre 2014, les crédits délégués (ANAH) ont été utilisés pour un montant de 1 011 614 € pour la réhabilitation de 121 logements, dont 107 logements de propriétaires occupants. Parmi ces 107 logements de propriétaires occupants, 39 sont réhabilités pour adaptation au handicap et 63, pour lutter contre la précarité énergétique, 2 pour travaux lourds et 3 en travaux moyennement dégradés.

Les crédits en fonds propres de Nîmes Métropole ont été utilisés pour un montant de 255 850 €, pour la réhabilitation de 121 logements.

■ LA PROGRAMMATION HLM (PARC PUBLIC) 2014 DE NÎMES MÉTROPOLE

Dans le cadre de la cinquième année de sa nouvelle délégation de compétence de 6 ans (2010-2015) en matière d'aides publiques à la pierre, Nîmes Métropole a signé avec l'Etat l'avenant 2014 relatif au parc public.

Les objectifs inscrits dans l'avenant intermédiaire de gestion s'établissent à la réalisation de 564 logements familiaux, dont

409 PLUS/PLA-I : 117 logements PLA-I (prêt locatif aidé d'intégration), dont 96 logements PLAI situés dans les huit communes d'intervention prioritaire d'Action Logement (Bernis, Bouillargues, Caissargues, Caveirac, Garons, Marguerittes, Milhaud, Nîmes), 292 logements PLUS (prêt locatif à usage social), 155 logements PLS (prêt locatif social), la réalisation d'une structure d'hébergement de 53 logements financés en PLA-I hébergement, la construction de 133 logements financés en PLS spécifiques personnes âgées (EHPAD : établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes). En matière d'accession sociale à la propriété, la construction de 11 logements financés en PSLA (prêt social de location-accession).

L'enveloppe financière de crédits délégués de l'Etat pour atteindre ces objectifs a été fixée à 822 160 €.

Les fonds propres de Nîmes Métropole seraient mobilisés à hauteur de 1 850 000 €.

■ L'ACCESSION SOCIALE À LA PROPRIÉTÉ

Afin de faciliter les projets d'accession, Nîmes Métropole a prolongé, et même renforcé, son aide financière en matière d'accession à la propriété.

ZOOM

Le règlement de Nîmes Métropole prévoit d'attribuer une aide de 3 000 € à tout ménage primo-accédant.

Par délibération du 15 juillet 2013, une aide supplémentaire, cumulable avec la précédente, est mise en œuvre sous la forme d'un prêt bonifié. Cette aide complémentaire consiste à la prise en charge par Nîmes Métropole, des intérêts (ne dépassant pas 4 000 €) d'un crédit de 15 000 € maximum sur une durée de 12 ans. A ce jour seul le Crédit Foncier a signé un partenariat avec Nîmes Métropole.

60 ménages ont bénéficié de la subvention pour un budget de 273 014 €, dont 25 ont bénéficié du prêt bonifié.

2/ DÉVELOPPER L'OFFRE FONCIÈRE EN FAVEUR DU LOGEMENT SOCIAL

Le foncier joue plus que jamais un rôle déterminant dans la production de logements sociaux. Il représente en moyenne 30 % du coût de chaque opération. Un partenariat a été finalisé avec l'Etablissement Public Foncier d'Etat, au travers d'une convention cadre précisant les opportunités foncières à acquérir.

La mission de prospection foncière de Nîmes s'est également poursuivie en 2014. Son objectif est toujours de contribuer à la reconstitution de l'offre locative sociale démolie dans le cadre de l'ANRU (mise en œuvre du principe du "un pour un"), mais également d'alimenter la production courante de logements sociaux sur le territoire communautaire.

3/ UNE NOUVELLE MISSION D'APPUI AUX COMMUNES : ASSURER L'INSTRUCTION DES ACTES D'URBANISME

La Loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové, promulguée le 24 mars 2014, vise à mettre en œuvre "une stratégie globale, cohérente et de grande ampleur... Elle est destinée à réguler les dysfonctionnements du marché, à protéger les propriétaires et les locataires, et à permettre l'accroissement de l'offre de logements dans des conditions respectueuses des équilibres des territoires".

Cette loi porte des évolutions significatives sur différents domaines du logement et de l'urbanisme.



La programmation 2014 devrait comporter également un volet accession sociale à la propriété, puisqu'une opération de 19 logements "Le Parvis des Oliviers", portée par Un Toit Pour Tous, doit être financée dans le cadre du PSLA (prêt social location-accession).

4-3/ L'HABITAT, facteur d'attractivité et de solidarité

Ainsi, en matière d'urbanisme, son article 134 indique qu'il est mis fin à la mise à disposition gratuite des services de l'Etat en matière d'autorisations d'urbanisme, auprès des communes appartenant à un EPCI de plus de 10 000 habitants.

La loi précise la date à partir de laquelle cette mise à disposition s'arrêtera : le 1^{er} juillet 2015.

L'Etat assurait cette assistance depuis la décentralisation de l'urbanisme au début des années 1980.

Toutefois, lorsque les communes ne souhaitent pas se substituer aux services de l'Etat pour reprendre l'instruction des autorisations d'urbanisme, les Maires peuvent charger un EPCI, soit en l'occurrence Nîmes Métropole, des actes d'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme conformément aux dispositions de l'article R.423-15 du Code de l'Urbanisme.

Une convention cadre, régissant les rapports entre l'EPCI et les communes, a été proposée à ces dernières. 20 communes ont décidé de la signer. Le service sera effectif dès janvier 2015.

ZOOM

En application des dispositions de l'article L.5211-4-1 III du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les services de la Communauté d'Agglomération peuvent être mis à disposition de l'ensemble des Communes membres qui le souhaitent, pour l'instruction des demandes de permis de construire, d'aménager ou de démolir, de certificat d'urbanisme de type b et pour certains projets faisant l'objet d'une déclaration préalable. Il ne s'agit pas d'un transfert de compétence mais d'une mise à disposition par la Communauté d'Agglomération, d'un service auprès des communes membres qui le souhaitent.

Une convention cadre, régissant les rapports entre l'EPCI et les communes, a été proposée à ces dernières. 20 communes ont décidé de la signer. Le service sera effectif dès janvier 2015.



4/ ASSURER LA CONDUITE DE PROJET ET LE PILOTAGE DES PROJETS DE RÉNOVATION URBAINE DE NÎMES MÉTROPOLE

Depuis 2003, Nîmes Métropole s'est engagée dans un ambitieux programme de rénovation urbaine qui concerne quatre quartiers de l'Agglomération (Cité Sabatot à Saint-Gilles, Chemin Bas d'Avignon, Valdegour, et Pissevin à Nîmes).

Nîmes Métropole est le porteur de projet "aux yeux" de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine et doit en conséquence mener à bien la coordination des Maîtres d'ouvrage, vérifier le bon déroulement et l'enchaînement des opérations et contrôler l'ordonnancement général du projet.

Dans cette optique, Nîmes Métropole a pris la Maîtrise d'ouvrage des opérations de relogement, point-clé dans le processus de transformation des quartiers, et pilote une mission de prospection foncière destinée à reconstituer l'offre locative sociale.

Nîmes Métropole est également le porteur de projet du Programme National de Requalification des Quartiers Anciens-centre ancien de Saint-Gilles. La Communauté d'Agglomération assure le pilotage d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat-

 ZOOM

Le montant du projet global est porté à 209 365 K €. La participation de Nîmes Métropole est portée à 11 905 K €.

Renouvellement Urbain (OPAH-RU), ainsi que du dispositif de relogement.

La convention de mise en œuvre du PNRQAD a été signée le 5 octobre 2012.

■ BILAN 2014 DE LA RÉNOVATION URBAINE

Un avenant n°4 a été signé le 9 juin 2014. Cet avenant intègre à la convention :

- Le regroupement des opérations d'aménagement sur Sabatot en 3 tranches opérationnelles.
- La prise en compte de nouvelles opérations de reconstitution de l'offre locative sociale.
- Le projet "Corot" à Pissevin.
- La prise en compte de l'ensemble des économies potentielles.
- Le pré-conventionnement des opérations engagées et/ou urgentes.
- Le lancement dans le cadre de la préparation d'une convention pour le NPNRU pour Pissevin / Valdegour et Mas de Mingue : étude urbaine Grand Ouest/Pissevin/Valdegour, AMO définition des stratégies de peuplement.

La mise en place des clauses d'insertion dans les marchés publics a permis de générer, entre janvier et septembre 2014, 5 754 heures au bénéfice des personnes en recherche d'emploi, dans les quartiers concernés par la rénovation urbaine, soit au total, depuis 2007 plus de 113 980 heures réalisées.

■ PNRQAD

Suite à l'appel à projets du Ministère du Logement, le projet de Nîmes Métropole pour le centre ville de Saint-Gilles a été retenu dans le cadre du Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés.

Le Comité d'Engagement de l'ANRU s'est réuni le 23 février 2012 et a approuvé la mise en œuvre du Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés du centre ancien de Saint-Gilles. La Convention cadre PNRQAD a été signée le 26 novembre 2012. La convention OPAH RU de Nîmes Métropole a été signée le 7 septembre 2012.



DR

En terme de réalisation, l'année 2014 se traduit par :

- Mise en œuvre de l'OPAH - RU et du dispositif de relogement. **Bilan** : 35 pré-études de dossier depuis le lancement de l'OPAH - RU.
- **Pour les propriétaires bailleurs**, 2 dossiers ont reçu des notifications de subvention de l'ANAH et de Nîmes Métropole et 5 dossiers sont en cours de montage.
- **Pour les propriétaires occupants** : 3 dossiers ont reçu des notifications de subvention de l'ANAH et de Nîmes Métropole et 1 dossier, une notification de subvention de Nîmes Métropole.
- Réactivation du fichier des plaintes liées à l'habitat de la Ville de Saint-Gilles. Ce fichier concerne 65 immeubles signalés par des locataires ou voisins : 3 périls ont été prononcés en 2014 et 3 anciens périls ont été levés, dans les délais impartis par les propriétaires. 3 procédures d'insalubrité ont été notifiées, une est en cours et une ancienne procédure d'insalubrité a été levée.
- Pour les autres dossiers, des cas d'habitat indécents ou de non respect du règlement sanitaire départemental font l'objet de mises en demeure aux propriétaires.

5/ ACCUEILLIR LES GENS DU VOYAGE SUR LE TERRITOIRE DE NÎMES MÉTROPOLE

Depuis le 1^{er} juin 2012, Nîmes Métropole assure la compétence “création, gestion et entretien des aires d'accueil des gens du voyage”.

Actuellement, une seule aire d'accueil est en fonctionnement sur le territoire de l'Agglomération. Il s'agit de l'aire de Nîmes qui peut accueillir 40 caravanes.

L'année 2014 a vu l'aire d'accueil de Nîmes poursuivre son fonctionnement dans de bonnes conditions, tout en accusant cependant un vieillissement de plus en plus important de l'infrastructure malgré la réalisation de quelques travaux. La gestion quotidienne de l'aire de Nîmes a permis de contenir quelque peu la dégradation du site.

Les actions en vue de l'intégration de ces populations marginalisées se poursuivent. Bien que la compétence accompagnement social relève des communes et de leurs CCAS, les agents de l'aire d'accueil se mobilisent pour apporter un soutien important à toutes les démarches initiées par les familles, aussi bien au niveau du RSA, des allocations pour enfants ou adultes handicapés, pour la mise à jour des dossiers fiscaux, la régularisation des dettes, des registres de commerce, des cotisations URSSAF, des cartes grises des véhicules, de la souscription des assurances en tout genre.

Dans ce domaine, le Conseil Général apporte une aide précieuse par le biais du CRFP qui intervient régulièrement sur le site et qui assure, une fois par semaine, cette fonction sociale. Si la prestation s'avère insuffisante au niveau de la fréquence, elle remplit totalement son rôle au niveau de la qualité des prestations fournies, déchargeant quelque peu le personnel d'une tâche pour laquelle il n'a pas de compétence spécifique.

ZOOM

La scolarisation des enfants reste un élément fondamental. S'il est certain que la scolarisation via le CNED a pris de l'importance depuis sa gratuité (2010), cette solution reste partielle car les résidents de l'aire ne sont pas en mesure d'aider leurs enfants. Le Secours Catholique peut y remédier en partie dans le cadre de la séance hebdomadaire de soutien scolaire, mais cela s'avère insuffisant. La scolarisation en milieu scolaire sur Saint-Césaire et dans les écoles “partenaires” obtient un résultat plus probant.

Une grande partie des enfants ayant transité sur l'aire d'accueil a ainsi pu être scolarisée dans les écoles du Mas Roman (60 % pour 2014).



Les difficultés matérielles de gestion ont tendance à s'estomper au fil des années. L'achat d'un outillage conséquent et de petits matériels de réparation ainsi que les différents contrats passés avec les sociétés d'entretien/maintenance permettent dorénavant de faire face à de nombreux problèmes techniques (contrats pour le nettoyage de l'aire, contrat pour l'éclairage public, contrat pour le débroussaillage, contrat de maintenance de la borne électropneumatique, contrat d'approvisionnement en produits d'entretien, etc.) et ont considérablement facilité la gestion. D'autres solutions se mettent en place pour faire face aux opérations de maintenance courantes (électricité, plomberie, maçonnerie, etc.). Une démarche a abouti dans le cadre de la mutualisation de certains services compétents avec la Ville de Nîmes et fournit actuellement de bons résultats.

L'infrastructure de l'aire de Nîmes est en équilibre précaire et nécessite urgemment une réfection complète, ce qui permettra de sécuriser les agents sur site et les résidents.

Un audit de sécurité a été effectué en 2013 et des travaux de maintenance ont été réalisés par l'équipe en place, mais ils restent trop superficiels et ne suffisent pas à contrebalancer le vieillissement de l'infrastructure.

Le taux de remplissage de l'aire d'accueil de Nîmes a oscillé entre 15 % pour les mois chauds de l'été et 90 % pour le mois d'octobre et la moyenne des personnes accueillies reste stable à hauteur de 170 personnes séjournant sur l'aire, tous âges confondus.

L'année 2014 a vu le projet de construction de l'aire d'accueil de Marguerittes, prendre forme.

La voie d'accès par la zone industrielle a été délimitée en octobre et les travaux devraient commencer au début de l'année 2015. Dans l'état actuel du dossier, on peut décemment envisager une mise en service à l'été 2015. Les premières formalités administratives ont été initiées pour la construction d'autres aires au sein de l'Agglomération, mais elles ont vocation à évoluer en fonction du schéma départemental. Une aire dite de grand passage est également à l'étude sur la Commune de Bellegarde.

En date du 18 novembre 2014, la Commission départementale consultative des gens du voyage s'est réunie en Préfecture, au cours de laquelle le Préfet du Gard a souligné l'état de mise en œuvre du Schéma Départemental. Avec un objectif de 326 places à atteindre sur le département du Gard, ce sont actuellement 131 places qui sont à disposition de la population nomade.

Le Préfet a retenu que ce schéma se mettait progressivement en place, non sans difficulté, malgré la prise de conscience des Maires des communes concernées, et tout particulièrement sur la lutte

contre la précarité, la cabanisation et le mitage des secteurs boisés.

Cette question de la sédentarisation se pose avec acuité sur le territoire. Elle prend la forme d'une "cabanisation" sur des emplacements illicites (inondabilité, inconstructibilité), qui pose des problèmes de salubrité et de sécurité publique.

Pour les communes seulement concernées par la lutte contre la cabanisation, Nîmes Métropole participe en collaboration avec celles-ci, à la prospection foncière et au financement des études de faisabilité. Quant aux travaux d'aménagement, ceux-ci sont à la charge des communes.

Les perspectives : Nîmes Métropole va mettre en place une Maîtrise d'œuvre Urbaine et Sociale (MOUS) Habitat précaire à l'échelle de l'Agglomération qui permettra de définir les besoins des ménages sédentaires et leur situation, à partir des travaux menés sur Milhaud à la fin de l'année 2011 par le Ministère de l'Ecologie, de Développement Durable, des Transports et du Logement. C'est à Milhaud que la population des gens du voyage sédentarisés est la plus importante avec 500 personnes recensées.

La première réunion visant à relancer le processus de la MOUS s'est déroulée en Mairie de Milhaud, le 24 novembre.

Cette MOUS devra faire un état des lieux de l'habitat précaire sur différentes communes de la Communauté d'Agglomération touchées par ce phénomène tout en se concentrant particulièrement sur Milhaud (avec une priorité sur le site de la croix d'Aspouze).



EST PORTEUR DE SENS ET D'ESPOIR



NÎMES MÉTROPOLE EXEMPLAIRE ET PARTENAIRE

L'éducation en matière de développement durable a pour objectif de transmettre un socle de connaissances, de compétences, de solutions concrètes pour accompagner la prise de conscience, puis le changement de pratiques. Forte du retour d'expérience du Conseil de Développement Durable, le nouvel exécutif de Nîmes Métropole souhaite aller plus loin dans le dispositif de concertation, avec un nouvel outil plus

interactif, plus ouvert et plus efficient, "Agglo Forum". Nîmes Métropole est partenaire, avec une feuille de route politique et technique qui la positionne clairement dans un projet fédérateur avec les territoires voisins. Par ailleurs, prendre de nouvelles compétences démultiplie son action en matière de développement durable.

5-1/ DÉVELOPPER L'ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE : *comprendre pour agir*



■ SENSIBILISER/FORMER LES AGENTS AUX ENJEUX DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET AUX ÉCO-GESTES

La Communauté d'Agglomération souhaite sensibiliser les Agents sur des thématiques transversales et créer une culture commune, professionnaliser pour gagner en efficacité. L'objectif est de changer efficacement et sur la durée, les pratiques du plus grand nombre d'agents.



■ LE PDE POUR FÉDÉRER LES AGENTS AUTOUR DE LA MOBILITÉ DURABLE

Il s'agit d'induire des comportements plus économes, moins polluants, plus solidaires et d'accompagner la prise en compte du développement durable dans les politiques publiques. **Pour ce faire, la Communauté**

d'Agglomération a rénové son Plan de Déplacements d'Entreprise, chantier mené par le Service Développement Durable en collaboration avec la Direction des Ressources Humaines.

Aujourd'hui, près de 60% des nîmois et plus de 80% des personnes habitant sa couronne utilisent tous les jours ou presque leur véhicule personnel pour se déplacer. Le choix de ce mode de transport est responsable de plus du quart de la production de gaz à effet de serre. Pollution de l'air, embouteillages, bruit, stress, difficulté à trouver une place de stationnement, augmentation du coût de l'énergie et par conséquent du budget "transport" des familles, risques d'accident sur la route : **la prise de conscience de tous ces impacts est aujourd'hui réelle et partagée.**

■ UTILISER LES TRANSPORTS EN COMMUN : UN MODE DE DÉPLACEMENT PLUS SÛR, PLUS PRATIQUE ET PLUS ÉCONOMIQUE



La création de la ligne de tram' Bus fin 2012, le regroupement des Services de l'Agglomération au Colisée 1 et 2 ont été de véritables opportunités pour développer de nouvelles actions comme la

mise à disposition de titres de transport au sein des services ou le covoiturage.

Pour que l'utilisation du réseau de bus soit un réflexe pour tous :

• **Le PASS TRANSPORT EN COMMUN plus facile d'accès et ouvert à tous**

Pour inciter les agents à utiliser un réseau de

transport en commun pour se rendre sur le lieu de travail habituel (trajets domicile/travail), la Collectivité prend en charge les frais d'abonnement jusqu'à hauteur de 50%.

ZOOM

(Source : enquête covoiturage réalisée en novembre 2014)

- 76% des agents de l'Agglomération utilise leur voiture quotidiennement, pour se rendre sur leur lieu de travail.
- 5% font le choix du vélo pour leur trajet domicile/travail.
- 13% prennent le réseau de transport en commun.
- 5% se situe à proximité de leur lieu de travail et font leur déplacement à pied.
- 1% utilise un scooter ou un deux roues motorisé.



ZOOM

Autrefois limité aux abonnements annuels, depuis la rentrée scolaire de septembre 2013, le PASS TRANSPORT EN COMMUN est désormais ouvert à tous les agents quelle que soit la société de transport choisie ou le type d'abonnement (mensuel, annuel, hebdomadaire). Depuis cette date, ce sont 410 agents qui ont pu bénéficier de cette prise en charge partielle.

5-1/ DÉVELOPPER L'ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE : *comprendre pour agir*

• La mise à disposition de titres de transport au sein des Services pour les trajets travail / travail et la création de carte de bus professionnelle

Avec la mise à disposition de titres de transport à l'unité au sein de tous les services, l'année 2013 a été l'occasion de mesurer le besoin de déplacement professionnel. **Aujourd'hui, plus de 123 personnes utilisent le réseau de bus pour se rendre à une réunion de travail, ce qui permet de limiter le recours aux véhicules de service.** 81% de ces personnes ont emprunté la ligne de Tram' Bus qui relie le site du Colisée, siège de la Communauté d'Agglomération, à l'Hôtel de Ville.

Fort de ce retour, **2014 a permis la création de cartes de bus professionnelles.** Chaque service, au regard de la mobilité de ses agents, dispose désormais de cartes de services ou de cartes nominatives, en fonction de la fréquence d'utilisation du réseau par ses agents. Ces cartes en post-paiement ne nécessitent pas d'être chargées à une borne ; chaque validation est transmise dans le système d'information et un rapport est édité tous les mois, ce qui facilite grandement leur gestion et leur suivi par la DRH et les référents de Service.

Tous les Services de l'Agglomération devraient en 2015, disposer de leurs cartes de services et des cartes nominatives. L'impact de cette action sur l'utilisation du pool voiture sera étudié à la fin de l'année 2015.

■ ACCOMPAGNER LES AGENTS CYCLISTES DANS LEUR CHOIX D'UTILISER LE VÉLO POUR LEUR TRAJET QUOTIDIEN

Le "plan vélo" inscrit dans le cadre du PDE propose deux volets : un volet "participation financière d'un montant maximum de 165 €" à l'achat d'un vélo (PASS VELO) et un "volet animation" favorisant le lien et l'échange (formation, atelier marquage et diagnostic/entretien du vélo).

En commençant leur journée par une activité sportive, 90% des bénéficiaires interrogés lors d'une enquête menée par le Service Développement Durable, se disent très satisfaits de cette pratique, dont les avantages relevés

sont : la fiabilité, la praticité et l'impact positif sur la santé et l'environnement.

■ SE FORMER À L'ÉCO CONDUITE POUR UNE CONDUITE PLUS ANTICIPATIVE, PLUS APAISÉE ET PLUS SÛRE



■ ZOOM

2014 a permis de promouvoir le dispositif d'aide financière à l'acquisition d'un vélo et de lancer de nombreuses actions d'animation et de sensibilisation autour du vélo.

Au printemps et à la rentrée de septembre, 8 demi-journées d'animation / formation ont été organisées. Portés par le Service Développement Durable, ces ateliers ont été animés par des agents volontaires de la Ville de Nîmes et de la Communauté d'Agglomération et représentant les Services Prévention Routière, Service Garage, Service Allo Bâtiment, Mission Cohésion Territoriale, DGA mobilité. 74 agents ont été accueillis lors de ces journées. 100 vélos d'agents ont été marqués par un numéro BICYCODE et ont été enregistrés sur le registre national de la FUBICY (lutte contre le vol).

A l'occasion de la Semaine de la Mobilité Durable 2014, le Service Développement Durable a aussi organisé des stands d'animation accueillant 48 agents. Les agents ont pu prendre contact avec les services de TANGO, de la SNCF, tester un simulateur de conduite deux roues, tester les vélos électriques et profiter d'ateliers autour du vélo.

Ces actions d'animation se poursuivront en 2015.

■ ZOOM

DE 2013 À 2014 :

57 agents ont bénéficié de la formation éco conduite et peuvent aujourd'hui mettre en pratique les gestes proposés par le formateur.

En 2014, un quiz de sensibilisation a été lancé auprès de l'ensemble des agents. La très bonne participation démontre l'intérêt des agents pour ce sujet qui touche autant la sphère privée que professionnelle.

2014 a permis la constitution d'une équipe de quatre agents formateurs éco conduite en interne (Ville de Nîmes et Nîmes Métropole), prenant le relais du prestataire formateur. Cette équipe opérationnelle, depuis fin 2014, doit permettre une meilleure adaptation de la formation aux problématiques et aux métiers de chaque collectivité et un suivi individualisé des agents. Cette équipe permet enfin à la Collectivité de pouvoir systématiser cette formation à tous les agents dont la conduite fait partie intégrante du métier ; la conduite d'un véhicule étant considérée comme un exercice professionnel.

Même si certains n'ont pas d'autre choix que d'utiliser la voiture individuelle pour leurs trajets quotidiens, il est possible de limiter son impact sur l'environnement. Grâce à un ensemble de gestes simples qui permet de modifier son comportement au volant, il est possible d'adopter une conduite plus souple et anticipative et moins stressante, sans allonger son temps de trajet.

Dans cette optique, depuis 2013, un programme de formation à l'éco conduite est aujourd'hui en place pour trois ans.

En 2015, grâce à l'installation de cette équipe interne de formateur, le programme de formation se poursuivra et sa qualité devrait s'en trouver améliorée. A la demande des agents, des heures de conduite de rappel pourront être proposées.

5-2/ L'AGENDA 21 : participation et concertation



■ LE COVOITURAGE, UNE IDÉE À SUIVRE...

Durant l'année 2014, le service Développement Durable a réalisé une enquête auprès de l'ensemble des agents, permettant d'apprécier les besoins et attentes, de préciser les actions à mettre en œuvre.

Sur les 541 agents, 134 ont participé à l'enquête, soit 25 % de l'effectif. Pour la majorité des agents interrogés, la piste du covoiturage est à développer prioritairement sur le temps professionnel : 76,87 % des agents acceptent de covoiturer pour se rendre en formation et 86,57 %, pour faire une course pendant la pause déjeuner.

Il est prévu d'organiser des rencontres entre les agents, notamment les 47 agents qui se sont manifestés dans l'enquête pour participer aux actions d'animation. Parmi ces 47 agents, 42 sont situés sur le Colisée.

Enfin, un partenariat avec le Conseil général du Gard doit se traduire en 2015 par la création d'un Site Internet dédié au covoiturage, notamment le trajet domicile / travail. Ce site serait accessible au grand public. Des actions de sensibilisation sont prévues lors du lancement officiel du site.

Le principe de participation "tous concernés, tous impliqués, tous acteurs" est constitutif de la notion de développement durable. Le savoir-faire, l'expérience, la détermination de la société civile, avec le Conseil de Développement Durable, ont permis la mise en place de l'Agenda 21 de Nîmes Métropole. Il constitue ainsi un programme d'actions qui traduit de façon opérationnelle une stratégie de développement durable à l'échelle du territoire.

■ UN APPEL À PROJETS POUR ACCOMPAGNER LES ACTIONS INNO- VANTES DU TERRITOIRE

Depuis 2011, l'appel à projets Agenda 21 a permis de soutenir 41 projets portés par les acteurs du territoire.

En 2014, la quatrième édition a été ciblée sur les circuits courts alimentaires et de proximité. L'enjeu était de pouvoir sélectionner des projets visant à promouvoir les produits locaux de qualité, favoriser les liens et la solidarité entre producteurs et consommateurs, permettre aux petits agriculteurs d'obtenir une juste rémunération et au plus grand nombre, d'accéder à des produits frais de qualité et de saison, favoriser la diversité des productions en vue de répondre aux besoins des habitants, mais aussi à la demande des restaurateurs, des métiers de bouche, restaurations collectives, pour aller progressivement vers une autonomie alimentaire du territoire, dynamiser les espaces agricoles.

ZOOM

DE NOUVEAUX PROJETS ONT ÉTÉ SOUTENUS :

- Mise en place d'une boutique paysanne et d'un Drive en ville active.
- Des études pour aider au développement de modalités de vente qui rapprochent consommateurs et producteurs.
- Prise en compte par des vignerons, de la biodiversité et de la préservation des ressources en eau, pour des vins plus respectueux des richesses du territoire.
- Création de jardins collectifs pédagogique (Saint-Dionisy) et partagé (Caveirac).
- Maîtrise de l'énergie dans les commerces du centre ville de Nîmes (rénovation de l'éclairage) et dans l'école de Sainte-Anastasie (chaudière biomasse à pellets).



■ DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DURABLE À L'AGGLO FORUM

Le Conseil de Développement Durable qui constituait la seule instance de démocratie participative permanente à l'échelle de Nîmes Métropole sera remplacé en 2015 par un dispositif de concertation plus efficient, interactif, ouvert et apportant plus de souplesse.

Ce nouvel outil, "Agglo Forum" repose sur :

- Un espace multimédia d'interface avec les acteurs territoriaux.
- Un conseil d'Agglo Forum constitué d'acteurs de la société civile, garant de la concertation.

A travers la nouvelle plateforme participative Agglo Forum, les usagers pourront :

- S'informer sur les projets d'intérêts généraux de l'Agglomération (processus de concertation en cours ou en amont de la concertation) : accès unique et rapide à l'information.
- Participer à travers la plateforme multimédia (donner un avis, participer à un sondage...) ou s'inscrire à une rencontre (atelier thématique, panel...).
- Suggérer de nouveaux sujets qui pourraient faire l'objet de concertation.

L'Agglo Forum s'adresse aux acteurs du territoire à titre collectif (entreprises, institutions, associations, organisations

professionnelles) ou individuel (habitants, lycéens, étudiants, employés, touristes).

A travers ce dispositif, Nîmes Métropole souhaite particulièrement faciliter la participation de ceux qui habituellement ne donnent pas leur avis (étudiants, lycéens, sans emploi...).



ZOOM

Le Conseil Agglo Forum, constitué d'une dizaine d'acteurs de la société civile, aura pour mission d'accompagner la concertation, d'en garantir le bon déroulement, d'aider à l'émergence d'avis et de propositions de la société civile.

5-3/ RENFORCER LES COOPÉRATIONS

Nîmes Métropole/Communes et les synergies public-privé

La multiplication des acteurs publics, parapublics, privés et associatifs qui interviennent dans les différents domaines du développement et de l'aménagement du territoire limitent parfois l'efficacité des politiques et actions menées ; Nîmes Métropole qui est un acteur majeur ambitionne de coordonner et d'articuler l'action des acteurs entre eux. Par ailleurs, au travers de la recherche systématique de synergie entre acteurs (publics et privés) et la mise en place de modalités de pilotage précises, des résultats significatifs en matière de développement durable voient le jour : un partenariat privilégié entre les Agglomérations de Nîmes et d'Alès, l'engagement actif de la Communauté d'Agglomération au sein des pôles de compétitivité, un partenariat renforcé dans le cadre des clusters.

© Service Communication Alès Agglomération. Philippe Saurel, Max Roustan et Yvan Lachaud, respectivement Présidents des Agglos de Montpellier, d'Alès et de Nîmes.



5-4/ ELARGIR

les prises de compétences



■ L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR EST L'UNE DES PRIORITÉS DU MANDAT DU PRÉSIDENT LACHAUD

Jacky Raymond a été ainsi élu en avril 2014 Vice-président de l'Agglomération avec comme délégation "l'enseignement supérieur, la formation professionnelle et la recherche".

D'autre part, un Conseil de Développement consacré à ce sujet a été mis en place le 17 octobre 2014, rassemblant une cinquantaine de participants aux horizons assez diversifiés : universitaires, chefs d'entreprises, chefs d'établissement, acteurs de la formation, élus... La volonté politique du Président lors de l'installation de cette instance a été : "soyez ambitieux, osez !".

 **ZOOM**

Cinq groupes de travail ont été constitués pour établir des propositions pour favoriser l'attractivité du territoire : vie étudiante, filières et monde économique, numérique, langues vivantes étrangères et mobilité et communication.

Les groupes se sont déjà réunis une fois et il est prévu deux autres rencontres d'ici la mi-janvier 2015.

Christian Philip, ancien recteur de l'académie de Montpellier, est chargé de faire une synthèse des idées issues des différentes rencontres pour une mise en oeuvre rapide d'une première série de mesures avec une présentation au prochain Conseil de Développement enseignement supérieur de février 2015 et au Conseil communautaire, au printemps 2015.

Ainsi, l'enseignement supérieur est l'un des leviers des politiques publiques mises en place par Nîmes métropole et qui s'inscrit dans une dynamique, dans un projet de territoire qui s'ouvre de plus en plus.

■ DE NOUVELLES COMPÉTENCES

Pour la Communauté d'Agglomération, prendre de nouvelles compétences démultiplie son action en matière de développement durable. En élargissant les prises de compétences à

terme et progressivement à d'autres domaines, toujours dans un objectif de mutualisation et de meilleure efficacité des actions, la prise en charge de certains secteurs spécifiques peut générer des économies d'échelles, réduire les coûts globaux, assurer une meilleure coordination sur le territoire.

Pour apporter une réponse pertinente aux nouveaux enjeux de développement durable du territoire, Nîmes Métropole a pris la compétence Collecte et Traitement des Déchets Ménagers, en janvier 2011.

Après avoir délibéré favorablement en septembre 2011 pour la prise de compétence facultative "**création, entretien et gestion technique et administrative des aires d'accueil des gens du voyage**", cette dernière a été prise par la Communauté d'Agglomération, en juin 2012.

Cette nouvelle compétence est liée à celle de l'Equilibre social de l'Habitat. Accueillir des populations spécifiques est un des objectifs du Programme Local de l'Habitat de Nîmes Métropole ainsi que du Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD) ; il a vocation à prendre en compte les besoins des familles défavorisées et doit accorder une priorité à ces familles non-sédentaires. **Un programme pluriannuel d'investissement répond aux**

obligations du Schéma Directeur d'Accueil des Gens du Voyage, à l'horizon 2016.

La compétence "gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations" dite "GEMAPI" sera rendue obligatoire pour tous les EPCI à fiscalité propre au plus tard au 1^{er} janvier 2016.

Un tel transfert de compétence ayant été motivé par le législateur ; à partir de la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles dite "loi MAPTAM" ; par la volonté de confier cette compétence à un acteur identifié de taille suffisante disposant des ressources lui permettant d'en assumer la charge.

Actuellement est à l'étude le transfert de la compétence "enseignement musical" qui s'oriente vers une harmonisation des pratiques et enseignement musical sur le territoire de l'agglomération. Différentes hypothèses de transfert sont évaluées et préfigurées avant que le principe de ce transfert soit validé par l'exécutif de Nîmes Métropole.

Il en est de même d'une étude en cours au sujet de l'éventuel transfert de compétence de la petite enfance qui concerne l'ensemble des structures tant municipales qu'associatives recensées auprès des 27 communes membres de l'Agglomération.





RESPONSABLE, DES PRATIQUES RENOUVELÉES



NÎMES METROPOLE VOLONTAIRE ET VERTUEUSE

Tant au niveau des ressources humaines, des moyens généraux que du patrimoine communautaire, l'Agglo s'investit pour promouvoir un fonctionnement responsable de son institution. Contribuer à l'épanouissement professionnel des agents, développer de nouveaux outils de gestion pour mieux piloter

les politiques publiques, la posture de développement durable comme démarche de progrès pour tous les Services, sont les bases d'un projet structurant pour le développement des compétences des agents communautaires.

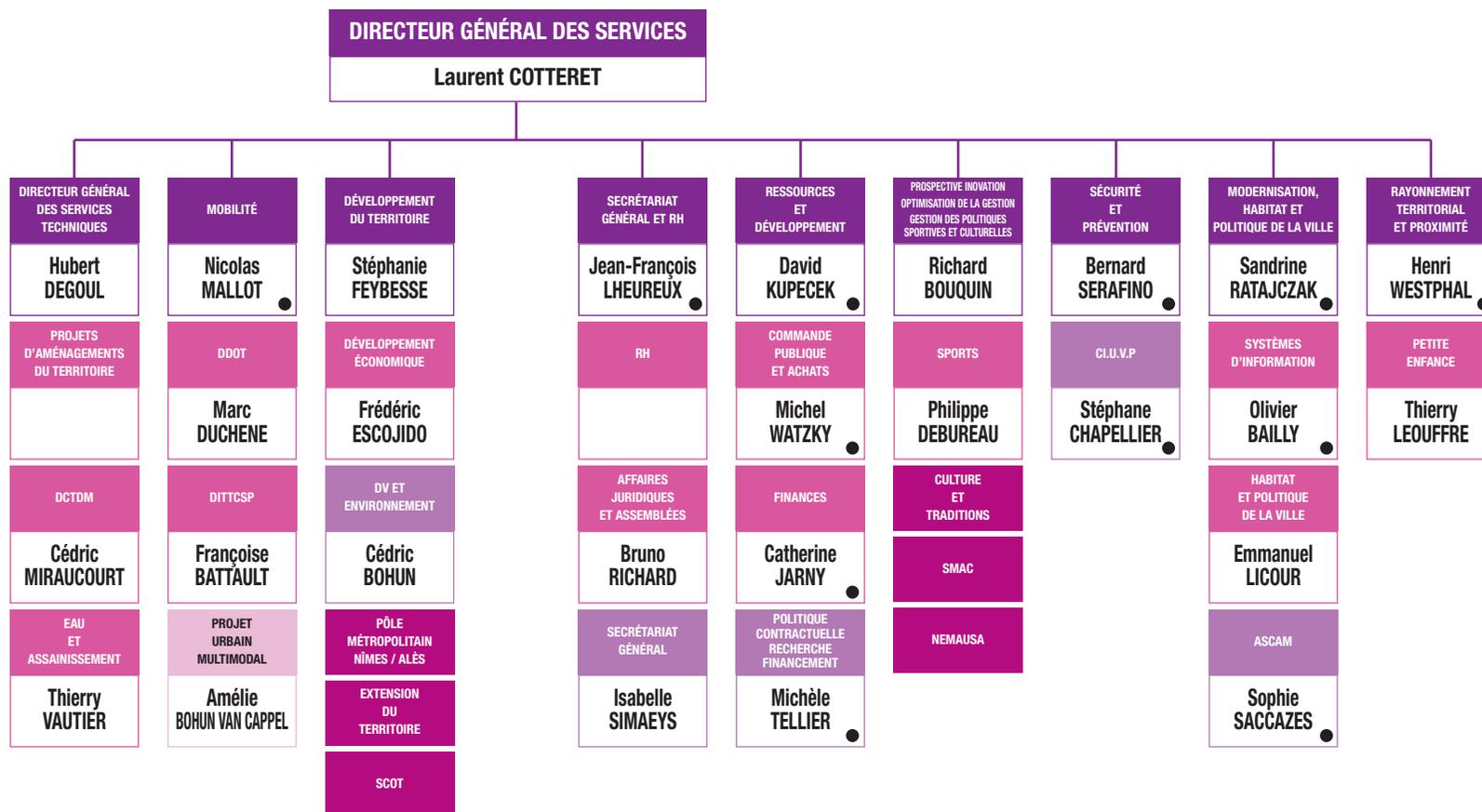
6-1/ RESSOURCES HUMAINES :

le développement durable est une valeur à partager !



La prise en compte du développement durable dans la stratégie et l'action de l'Agglomération implique d'adapter en interne, la manière de travailler.

1/ ORGANIGRAMME FONCTIONNEL 2014



- Direction Générale
- Direction
- Services
- Pôle - Expertise forte
- Equipe - Technicité forte
- Postes mutualisés

6-1/ RESSOURCES HUMAINES :

le développement durable est une valeur à partager



2/ S'ADAPTER AU CHANGEMENT : SE FORMER

- La Loi de 2007 rend obligatoire pour les Agents, la **Formation de professionnalisation** : 5 jours pendant l'année de stage (formations d'intégration), au premier emploi : 3 ou 5 à 10 jours dans les deux années suivant la prise de poste, à la prise d'un poste à responsabilité : 3 à 10 jours dans les six mois suivant la prise de la NBI, tout au long de la carrière : 2 à 10 jours par période de 5 ans. Pour les trois dernières catégories, les Formations sont à choisir dans le catalogue CNFPT, disponible sur le site du CNFPT ; le recours à d'autres prestataires est possible pour certains métiers.
- La Loi met aussi en place des possibilités de **Formation de perfectionnement** : au-delà des Formations de professionnalisation, l'agent peut ainsi continuer à se former, en utilisant son Droit Individuel à la Formation (20heures/an, cumulables dans la limite de 120 heures), par exemple pour les préparations aux concours. Ces formations restent toujours en relation avec le métier de l'agent.

Le Pôle Formation/Documentation est aussi le Pôle référent pour les emprunts de livres concernant les concours et les demandes d'abonnement.

En 2014

Le nombre de jours de formation CNFPT s'est élevé à 250 jours dont 210 jours de préparation aux concours et formations d'intégration. Les domaines principaux sont : "repères et outils fondamentaux", "affaires juridiques", "finances et gestion financière", "gestion des Ressources Humaines".

Le nombre de jours de formation hors CNFPT est de 278 jours. Les domaines principaux sont "systèmes informatisés", "management", "finances et gestion financière", "génie technique" et "actualités et législation RH". Des formations sur la dématérialisation et le mode projet sont aussi proposées.

La Collectivité développe son offre de formations internes en accompagnant des agents pour qu'ils deviennent formateurs de leurs collègues sur les CACES, l'éco conduite, les ordres de mission, les régies, ... dans le but de limiter les frais, de pérenniser les formations et de valoriser les compétences internes.

Les documents de références, les procédures et tous les liens Internet concernant les Formations et les Concours sont disponibles sur l'Intranet de la Collectivité.

3/ GARANTIR DE BONNES CONDITIONS DE TRAVAIL

■ LES ACTIONS ET PRESTATIONS SOCIALES, LA DÉMARCHÉ SANTÉ/SÉCURITÉ

Les Agents de Nîmes Métropole bénéficient de prestations d'action sociale (dans le cadre de la circulaire ministérielle), d'un suivi et d'un accompagnement personnalisés.

Deux travailleurs sociaux (une assistante sociale et une conseillère en économie sociale et familiale) reçoivent sur rendez-vous, les agents de la Collectivité. Les entretiens confidentiels permettent d'aborder des thématiques différentes : difficultés financières, accès aux droits, problématiques familiales, relationnelles, de santé...

Le Service Social du Personnel, est le référent **Handicap** au sein de Nîmes Métropole : informations, suivi et déclaration des agents reconnus en situation de handicap auprès du Fonds d'Insertion pour les Personnes Handicapées de la Fonction Publique (FIPHFP), organisation de la médiation entre les actions d'insertion du FIPHFP et les agents.

Des aménagements de bureau sont financés, ainsi que des prothèses ou des aides au maintien dans l'emploi.

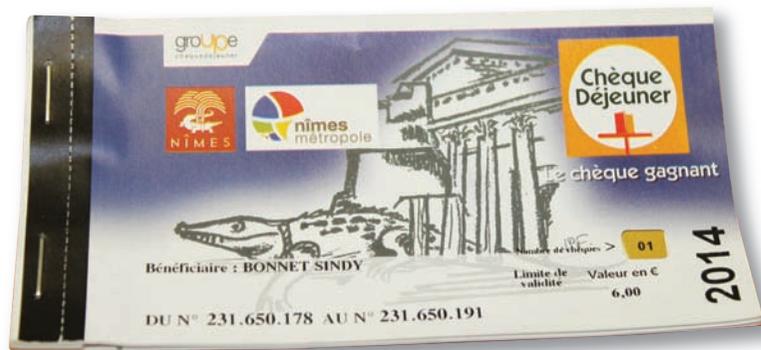
Le Pôle Actions Sociales du Personnel est impliqué, avec le Pôle Santé de la Ville de Nîmes, dans une action de prévention de l'alcoolisme, avec un règlement intérieur relatif à la prévention du risque alcool au travail.



■ LES TITRES-RESTAURANT : UN COMPLÉMENT DE REVENU SIGNIFICATIF

Améliorer la qualité de vie au travail, augmenter le pouvoir d'achat par un complément de revenu significatif sont des avantages conférés par le dispositif Titres-Restaurant.

En 2011, des Titres-Restaurant ont été attribués aux Agents de la Communauté d'Agglomération. Ils ont rencontré un franc succès. **Ils représentent une prestation sociale importante, en procurant un complément de pouvoir d'achat.** Il est attribué 16 tickets par mois et par agent, au prorata du temps de travail.



La valeur faciale est passée à six euros en 2014 ; elle est prise en charge à 50 % par la Collectivité et à 50 % par les agents qui souhaitent bénéficier de ce dispositif. Cet avantage représente un complément de salaire annuel de 440 euros, pour un agent à temps plein.

■ LA DOTATION VESTIMENTAIRE : PRÉVENIR EFFICACEMENT LES RISQUES PROFESSIONNELS

Elle concerne les Equipements de Protection Individuelle et les Vêtements de Travail. La DRH, le Service Achats et le Pôle Prévention, Hygiène et Sécurité, ont mis en place un nouveau système de dotation vestimentaire, après une phase de concertation et de recensement des besoins, avec les Services concernés et les représentants syndicaux. Ainsi, les équipements répondent aux attentes des utilisateurs par métier, l'objectif prioritaire étant que **les agents portent effectivement et obligatoirement leurs EPI**, afin de réduire les accidents de travail.



ZOOM

EN 2014, Caissargues, Caveirac, La Calmette, Marguerittes, Poulx, Sernhac, Bezouce, Cabrières, Manduel, Marguerites, Saint-Gilles se sont jointes à l'Appel d'Offres, via un groupement de commande.

4/ LES CONTRATS D'APPRENTISSAGE : UNE PLUS-VALUE POUR LA COLLECTIVITÉ

L'apprentissage dans le secteur public reste à développer... En effet, **l'objectif de ce contrat de travail d'un type particulier est de favoriser l'accès des jeunes à l'emploi :**

- Puisqu'il permet aux jeunes d'acquérir simultanément une expérience professionnelle pratique en collectivité, ainsi qu'une formation théorique sanctionnée par un diplôme.
- Puisque le jeune doit répondre à des conditions d'âge et d'aptitude et que la Collectivité doit désigner un maître d'apprentissage.

Nîmes Métropole a intégré les contrats d'apprentissage au sein de la Collectivité, par délibération, en septembre 2012.

La formation qui alterne théorie et pratique professionnelles répond aux besoins de la Collectivité : c'est un vecteur de transmission de connaissances entre les jeunes étudiants et les professionnels territoriaux.

En 2014, la Communauté d'Agglomération a accueilli trois apprentis : 1 à la Direction Modernisation et Evaluation; cet apprenti a arrêté en cours d'année, 1 à la DRH, 1 à la DSI.



6-2/ BUDGET 2014 : MAÎTRISER LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT, investir pour les générations futures.

■ CONTEXTE NATIONAL

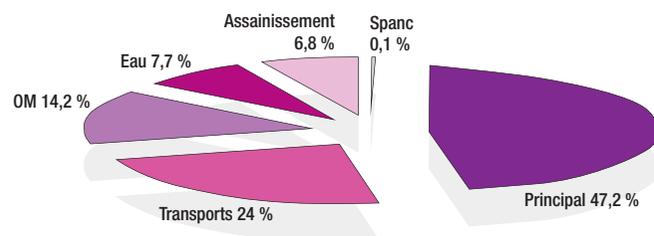
Crise économique persistante, croissance atone, nécessité d'un effort sans précédent de rétablissement des finances publiques de l'Etat qui engage aussi les collectivités locales. Réduction des concours financiers de l'Etat aux Collectivités -750 M€ en 2014 et -750 M€ supplémentaires en 2015 (soit 3% de l'enveloppe normée DGF); auxquels s'ajoute 1,5 M€ au titre du pacte de compétitivité annoncé en février 2013

■ DES CONTRAINTES RENFORCÉES EN 2014

- Une section de fonctionnement incompressible à court terme à plus de 80% : frais financiers dette en place, masse salariale, dotations aux amortissements, marchés et DSP signés, AC et DSC.
- Légère augmentation des annuités de dette sur le budget principal et transports malgré un très faible recours à l'emprunt en 2013
- Des dotations aux amortissements qui pèsent de manière importante sur la section de fonctionnement, une "épargne forcée".
- Les dépenses de fonctionnement des équipements propres de Nîmes métropole se font pleinement sentir (subvention Paloma, exploitation T1).

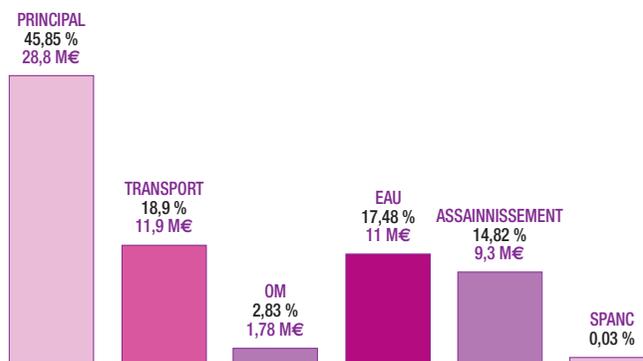
■ BUDGET GÉNÉRAL

- Budget principal : 145,39 M€ (2013 : 134,91)
- Transports : 73,77 M€ (2013 : 67,56)
- Eau : 23,58 M€ (2013 : 22,88)
- Assainissement : 20,99 M€ (2013 : 21,40)
- Spanc : 0,31 M€ (2013 : 0,39)
- OM : 43,82 M€ (2013 : 42,83)



? Total 2014 : 307 873 120 €

■ L'EFFORT D'INVESTISSEMENT GLOBAL DE L'AGGLOMÉRATION (63M€) Répartition de l'investissement par budget

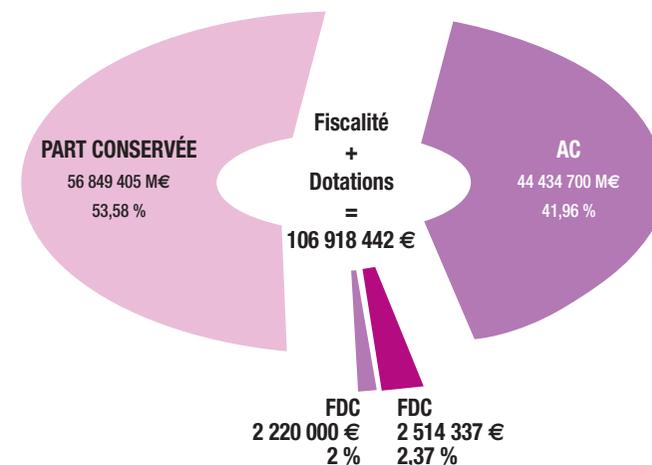


2014 revient à une norme plus soutenable pour préparer l'avenir.

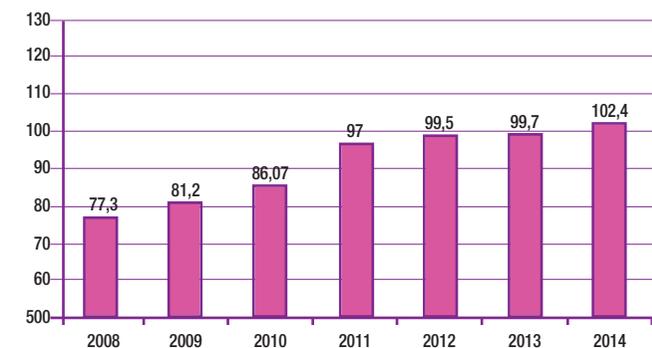
■ LES PRODUITS ISSUS DE LA FISCALITÉ Evolution des recettes fiscales

TASCOM	2011	2012	2013	Prévisions 2014	2014/2013
CFE - TH et TF	51	52	54,36	55,11	+1,4%
Cotisation sur la valeur ajoutée	10,01	10,14	11,10	11,48	+3,4%
IFER	0,60	0,67	0,67	0,67	+0%
TASCOM	2,88	2,83	2,83	2,90	+2,5%
FPIC		0,49	0,77	1,10	+42,9%
Reversement SRU	0,07	0,17	0,15	0,18	+20%
TOTAL	64,42	66,66	69,88	71,44	+2,2%
Budget Transports					
Versement Transports	27,70	30,12	30,50	30,50	

■ PART DES REVERSEMENTS SUR LES RECETTES FISCALES ET LES DOTATIONS - BUDGET PRINCIPAL

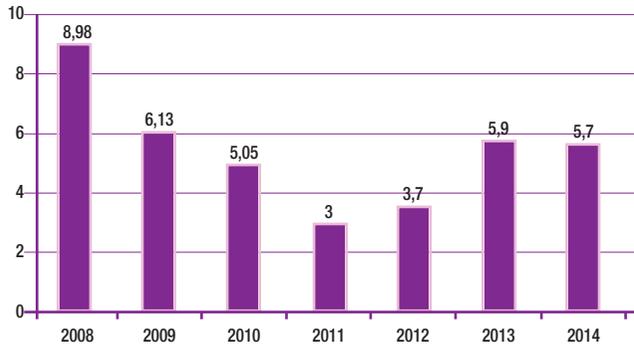


■ BUDGET GENERAL : LES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT (M€) (hors virement, y.c. charges financières)



➔ Un augmentation des charges maîtrisée.

BUDGET GENERAL : L'EPARGNE BRUTE (M€) :
l'indicateur déterminant de la capacité à investir à long terme



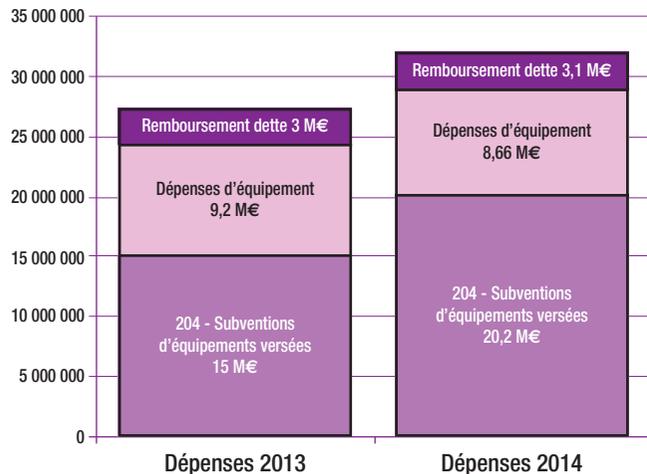
➔ L'épargne brute prévisionnelle fléchit légèrement en 2014. Cette épargne représente, pour 2014, 5,7 % des dépenses réelles de fonctionnement.

BUDGET GENERAL : INVESTISSEMENT

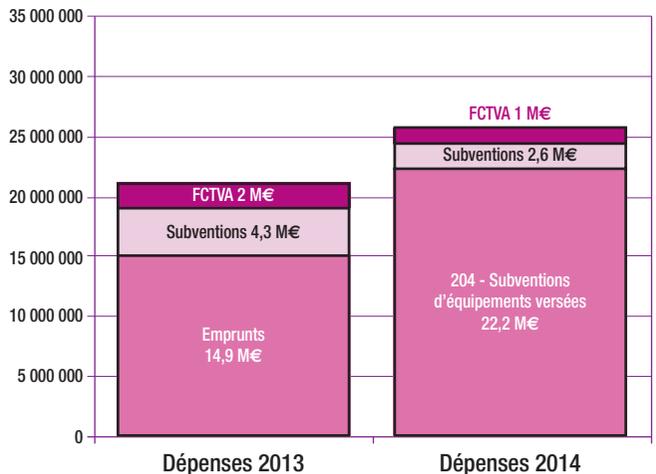
DÉPENSES	2013	2014	
Dépenses d'équipement	24 334 700	28 870 721	+18,64 %
16 emprunts et dettes assimilées	3 049 180	3 120 814	+2,35 %
Autres dépenses financières	574 689	3 553 689	+518 %
Dépenses d'ordre	640 650	807 500	+26,10 %
Total dépenses d'investissement	28 598 919	36 352 724	+27,11 %

RECETTES	2013	2014	
Subventions	4 267 250	2 531 750	-40,67 %
Emprunts prévisionnels	14 919 691	22 197 200	+48,78 %
Autres recettes	2 817 689	5 048 765	+79,18 %
Recettes d'ordre	6 594 289	6 575 009	-0,29 %
Total recettes d'investissement	28 598 919	36 352 724	+2,56 %

INVESTISSEMENT DÉPENSES



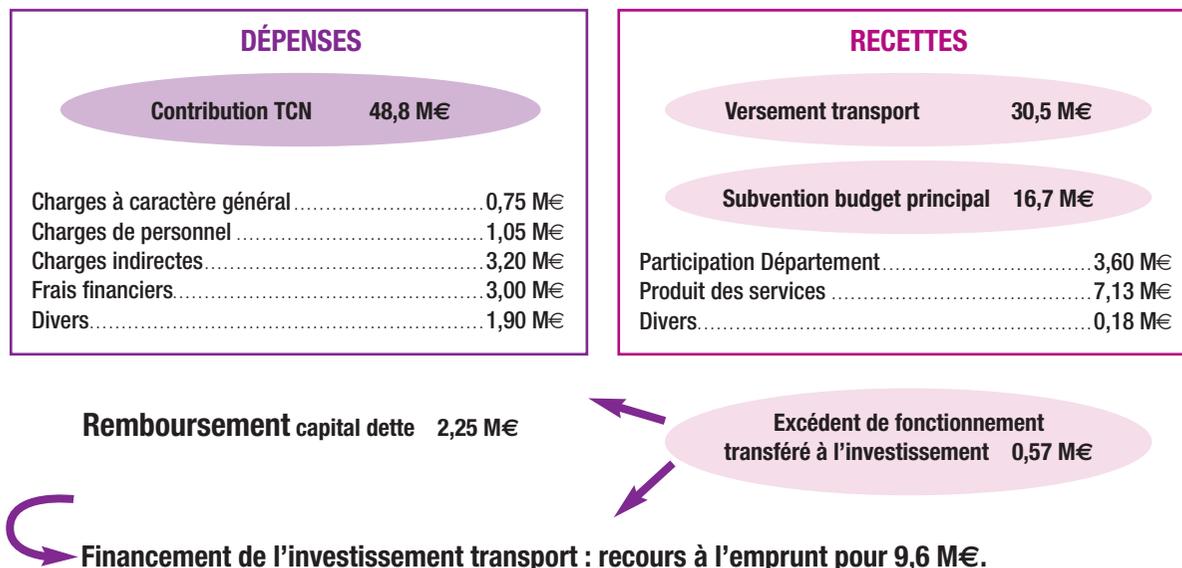
INVESTISSEMENT RECETTES



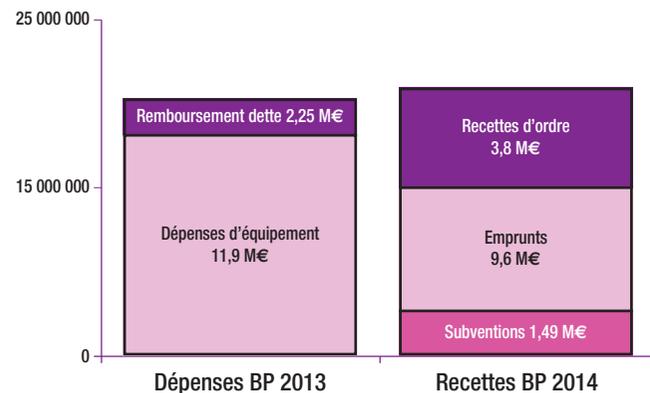
- L'investissement est financé par autofinancement pour un peu plus de 1,3% des recettes d'investissement, recours prévisionnel à l'emprunt 61%, subventions et autres 7%, amortissements 17%.
- Des équipements pour 8,7 M€ dont :
 - La SMAC 861K€
 - L'aménagement du territoire pour 2,9 M€
 - Le développement économique 957 K€ et la pépinière Sabatot 731 K€...
- 20 M€ sont consacrés aux subventions d'équipement dont:
 - 11M€ pour CNM
- 5,9 M€ à l'habitat et politique de la ville
- 1,22 M€ aux fonds de concours versés aux communes (70 000 € artisanat commerce, 300 000 € voirie, 250 000€ sports, 1 500 000 € culture, 100 000 vidéosurveillance) 850 K€ au PAPI
- 553 000 € à une avance pour la maison de l'emploi
- En recettes :
 - 1 M€ FCTVA
 - 553 000 € remboursement avance maison de l'emploi
 - 3 M€ au titre du remboursement de l'avance à la SAT

6-2/ BUDGET 2014 : MAÎTRISER LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT, investir pour les générations futures

■ BUDGET TRANSPORT : un budget de 55 M€ en fonctionnement



■ BUDGET TRANSPORTS : INVESTISSEMENT

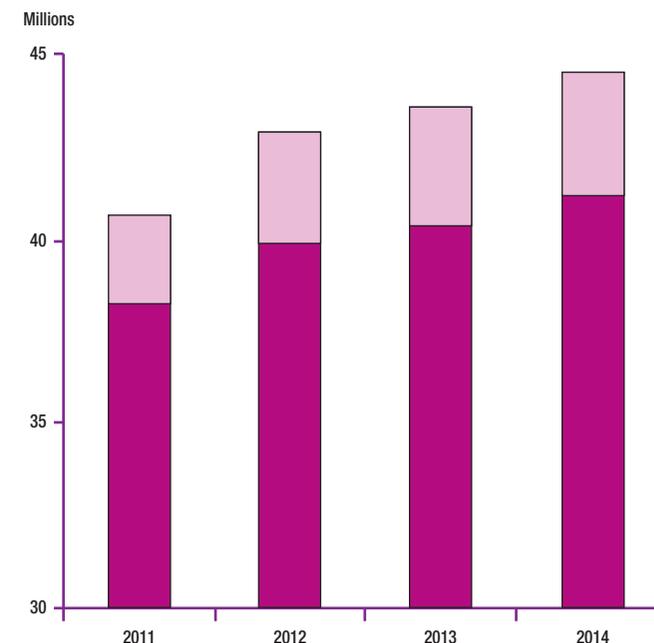


- Les principales dépenses liées au TCSP 6 M€ :
- Etudes : 1,7 M€ T1 extension, 580 000 € T2 diagnostic et études préliminaires, 20 000 € aménagements piétons Kinopolis, 10 000 € modes doux Caissargues...
- Acquisitions foncières : 1,07 € T1 et T2
- Travaux 2,7 M€
- Les principales autres dépenses :
 - équipements contractuels 2,7 M€
 - installations spécifiques 475 K€
 - études 231 KM€
 - programme de mise en accessibilité 1,2 M€
 - convention aménagements G. Besse 537 K€
- Billetique 100 K€

■ LE BUDGET DES DÉCHETS MÉNAGERS

- Un budget qui passe de 42,8M€ à 43,8M€
- En recettes : la TEOM passe de 36,5 M€ à 37 M€ évolution liée à la seule évolution des bases (+1,4 dont 0,9 loi de finances) (taux inchangés). Les autres recettes : éco emballage et vente de matériaux augmentent également.
Une augmentation des dépenses liée principalement à l'augmentation de la TVA, aux révisions de prix +5%, à l'augmentation de la TGAP, ainsi qu'à l'augmentation prévisionnelle du tonnage en déchetteries 1,5 M€ de travaux pour compte des communes sont programmés pour les travaux sur décharges municipales

➔ Maintien d'un taux par zone (14 taux)

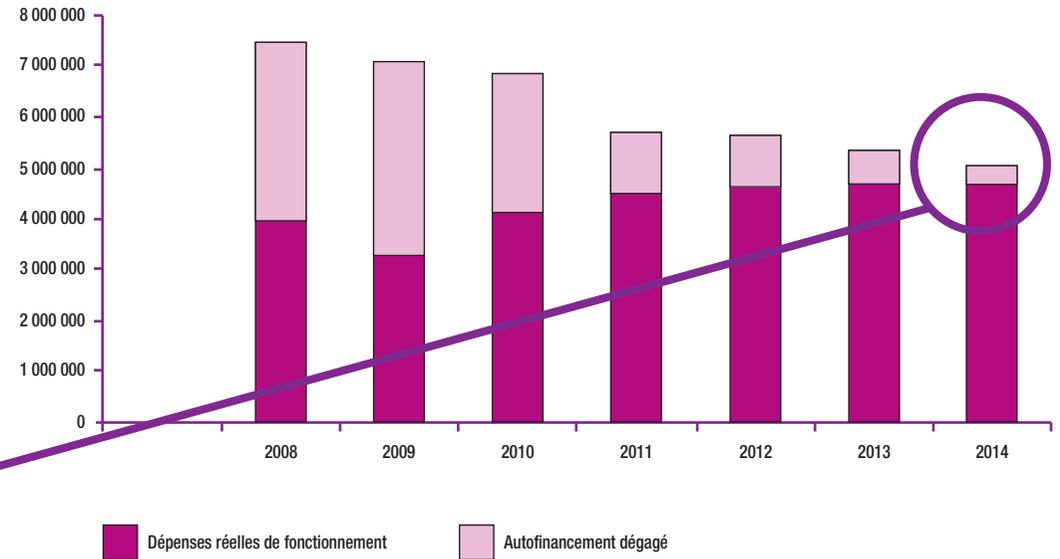


■ BUDGET DE L'EAU : un budget stable en fonctionnement ajusté en investissement

	2013	2014	Evolution
Fonctionnement	9 111 900	9 327 511	2,37 %
Investissement	13 768 400	14 257 810	3,55 %
	22 880 300	25 585 321	3,08 %

Les dépenses de fonctionnement augmentent de 2,37% ; cette hausse s'explique par l'augmentation des amortissements (+13%), et des charges à caractère général (+9%).

L'autofinancement dégagé diminue de 46% par rapport à 2013 à 350 719 €.



■ BUDGET DE L'EAU : UN AJUSTEMENT DES TRAVAUX PAR RAPPORT AUX DEMANDES DES COMMUNES

	2013	2014	
Dépenses d'équipement	10 232 300	11 004 700	7,55 %
Emprunts	1 148 000	1 109 500	-3,35 %
Opérations d'ordre	2 388 100	2 143 610	-10,24 %

	2013	2014	
Recettes d'équipement	5 534 460	3 080 560	-44,34 %
Emprunts	2 191 315	5 135 931	134,38 %
Recettes d'ordre	6 042 625	6 041 319	-0,02 %

Le budget est ajusté par rapport aux demandes des communes et aux consommations de crédits de 2013.

11 004 700 € sont consacrés :

- Aux études et travaux de construction des nouveaux ouvrages dans le cadre de la mise en œuvre du schéma directeur
- A l'augmentation des capacités de production et l'amélioration de la protection des sites
- Au renouvellement des canalisations
- A l'amélioration du pompage et du stockage
- A des études agro-environnementales

6-2/ BUDGET 2014 : MAÎTRISER LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT, investir pour les générations futures

■ BUDGET ASSAINISSEMENT: un budget maîtrisé

	2013	2014	Evolution
Fonctionnement	7 818 305	8 238 704	5,38 %
Investissement	13 584 805	12 752 604	-6,13 %
	21 403 110	20 991 308	-1,92 %

➔ Maîtrise des dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement sont ajustées aux consommations réelles de 2013.

Une gestion rigoureuse des charges à caractère général qui baissent de 8%, des intérêts de la dette baissent de 8,75% (pas de recours à l'emprunt en 2013) et malgré des amortissements augmentent de 32%, l'autofinancement augmente de 3%.

➔ Les recettes liées à l'exploitation du service progressent de 7,6% et les subventions stagnent.

■ BUDGET ASSAINISSEMENT : UN AJUSTEMENT DES TRAVAUX PAR RAPPORT AUX REALISATIONS DES ANNEES PRECEDENTES

Le budget est réajusté par rapport aux consommations des crédits de l'exercice 2013 et aux demandes des communes.

9 332 000 € sont consacrés :

- renouvellement des réseaux en accompagnement de programmes de voirie des communes et des diagnostics dans le cadre du schéma directeur
- travaux de la station d'épuration à St Gilles
- diagnostic des réseaux
- mise en œuvre du schéma directeur d'assainissement avec la STEP la Gardonnenque (pour La Calmette et Dions); les travaux de raccordement de Caissargues à la STEP Nîmes Ouest...

	2013	2014	
Dépenses d'équipement	10 160 700	9 332 000	-8,16 %
Emprunts	1 708 000	1 603 000	-6,15 %
Opérations d'ordre	1 716 105	1 817 604	5,91 %

	2013	2014	
Recettes d'équipement	4 022 700	2 332 860	-42,01 %
Emprunts	4 555 560	4 605 885	1,10 %
Recettes d'ordre	5 006 545	5 813 859	16,13 %

■ BUDGET SPANC : LA FIN DES DIAGNOSTICS ET LE DEMARRAGE DU CONTRÔLE DE BON FONCTIONNEMENT

	2013	2014	Evolution
Fonctionnement	372 865	287 920	-22,80 %
Investissement	17 000	19 585	15,21 %
	389 865	307 505	31,23 %

En fonctionnement

➔ Le SPANC est s'installé dans la fonction de contrôle de bon fonctionnement

➔ Le principal poste de dépense correspond aux charges de personnel 159 565 € en hausse de 12%

6-3/ POLITIQUES CONTRACTUELLES ET RECHERCHE DE FINANCEMENTS : optimiser les ressources de l'Agglo



Le Service Politiques contractuelles / Recherche de financements est historiquement, l'outil permettant à la Communauté d'Agglomération d'optimiser les ressources, par la mise en adéquation des doctrines des partenaires financiers avec les projets structurants du territoire.

1/ LES PROJETS MIS EN ŒUVRE EN 2014

■ BIODIVERSITÉ ET PATRIMOINE

NATUREL : animation de projets "développement durable" inscrits à l'accord cadre 2013-2018 de coopération, pour une gestion durable de l'eau et des milieux aquatiques.

Description de l'action : pour la mise en œuvre des actions prévues pour 2014/2015, deux postes ont été créés et sont cofinancés par l'Agence de l'Eau. Il s'agit d'un poste de technicien "circuits courts" et d'un poste d'ingénieur "développement durable".

Objectifs de l'action : dans le prolongement de l'accord cadre 2013-2018, une convention d'application spécifique a été passée avec l'Agence de l'Eau pour des actions de développement durable, dans la prise en compte de la ressource en eau. Ce volet développement durable comporte 5 objectifs principaux :

- Déclinaison de la trame verte et bleue dans les outils de planification et réglementaires à l'échelle locale.

- Mise en œuvre des actions des chartes paysagères et environnementales portant sur le thème de l'eau.
- Développement des circuits courts compatibles avec la préservation de la ressource en eau.
- Accompagnement des communes et associations dans la gestion des jardins collectifs.
- Sensibilisation des communes en faveur de la mise en œuvre des PAPPH.



Budget : coût global pour les 2 postes : 113 534 € TTC. Subvention accordée : Agence Eau Rhône Méditerranée Corse, 97 728 €, (soit un taux de financement de 86.08 %).

■ GESTION DES DÉCHETS :

étude d'un Schéma Directeur pour l'aménagement et la mise aux normes des déchèteries de Nîmes Métropole.

Description de l'action : lancement d'un marché d'études, définition des orientations à prendre en compte sur l'organisation et les aménagements de l'ensemble des déchèteries.

Objectifs de l'action : l'objectif général de ce Schéma Directeur est de définir la politique de l'Agglomération en termes d'équipements de type "déchèterie" pour collecter et traiter dans des conditions optimales, les gisements de déchets qui y sont orientés.

Le parc de déchèteries du territoire communautaire ayant entre 10 et 20 ans, il est nécessaire de réviser leur rôle et leur organisation afin de proposer un plan stratégique et pérenne à partir de 2015.

L'évolution démographique prévisible de l'Agglomération devra également être intégrée à cette étude.

Budget : coût global du projet : 43 165 € HT. Subvention accordée : Etat - ADEME, 29 834 €, Département du Gard, 4987 €, (soit un taux de financement de 80%).

■ RENFORCER LES SOLIDARITÉS TERRITORIALES : THD, liaison fibre optique Alès/Nîmes

Description de l'action : la création d'une liaison en fibre optique entre Alès et Nîmes constituait un projet prioritaire dans la mise en œuvre d'une politique commune de développement et d'aménagement, notamment en matière d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques.



6-3/ POLITIQUES CONTRACTUELLES ET RECHERCHE DE FINANCEMENTS : optimiser les ressources de l'Agglo

Cette opération, qui est à ce jour achevée, était divisée en deux tronçons : tronçon n° 1, reliant le POP de l'A9 à La Calmette, réalisé sous la maîtrise d'ouvrage unique de Nîmes Métropole ; tronçon n°2, reliant La Calmette au Quai du Mas d'Hours à Alès, réalisé sous la maîtrise d'ouvrage unique d'Alès Agglomération.

Objectifs de l'action : avec la mise en place d'une liaison Très Haut Débit en fibre optique entre Nîmes et Alès, c'est plus du quart de la superficie du Département du Gard qui est potentiellement couvert, des Costières de Nîmes aux Cévennes en passant par la Gardonnenque, avec des enjeux majeurs en terme de développement économique et de croissance intelligente.

Budget : coût global du projet : 1 11 476 421,70 € HT (reparti à parts égales entre le territoire d'Alès Agglomération et le territoire de Nîmes Métropole). Coût supporté par Nîmes Métropole : 738 210,85 €. Subvention accordée : Département du Gard, 184 552,72 €, (soit un taux de financement de 25 %).

■ PROJET URBAIN INTÉGRÉ (PUI) TERRITOIRE DE NÎMES MÉTROPOLÉ ET D'ALÈS AGGLOMÉRATION : assistance technique commune

Maître d'ouvrage : Association pour l'Emergence d'un Projet Commun de Développement des Agglomérations d'Alès et de Nîmes.

Description de l'action : en répondant à l'appel à projet FEDER, "Développement urbain" pour la programmation 2007/2013, les Agglomérations d'Alès et de Nîmes ont inscrit leur candidature dans le cadre du projet de territoire global qu'elles ont engagé au travers d'une démarche innovante de coopération initiée en 2006.

La commission européenne ayant réaffirmé sa volonté de renforcer les dispositifs d'évaluation, un MAPA pour une mission d'assistance technique d'évaluation du Projet Urbain Intégré FEDER a été lancé. Le 7 juillet 2014, la société "PARCOURIR L'EUROPE", forte d'une expérience avérée, a été retenue comme prestataire.

Afin de répondre aux besoins des responsables du pilotage du programme mis en œuvre, deux actions phare du PUI sont l'objet du champ de l'évaluation ; à savoir, **le déploiement de la cyber-base emploi dans les quartiers CUCS du périmètre de projet du PUI et la gouvernance commune aux deux territoires.**

Les enjeux de ces deux actions se situent au niveau de l'emploi, de l'économie et du questionnement sur la pertinence du mode de gouvernance du PUI.

Objectifs de l'action : il s'agit de définir les impacts et les effets produits par ce mode de gouvernance (gestion bicéphale) au sein des Agglomérations. Au-delà des impacts directs sur le plan économique, l'évaluation doit autant que possible, déterminer les impacts indirects que les opérations à vocation économique auraient pu

induire dans les autres champs thématiques.

Budget : coût global du projet : 37 296 €. Subvention accordée UE, 18 648 €, (soit un taux de subvention de 50 %).

2/ BILAN 2014

L'année 2014 a été marquée par le travail préparatoire à la fois au plan national, régional et local de la programmation 2014/2020 concernant les fonds européens structurels d'investissement (FESI) et le contrat de plan Etat/Région 2014/2020.

2014 s'est révélée pour ces politiques publiques, comme une année de transition (achèvement notamment de la période de la programmation 2007/2013 des fonds européens et du CPER 2007/2013).

Sur ce plan, **l'activité du Service a consisté à mettre en parallèle la programmation opérationnelle du territoire et les futurs programmes (UE et CPER 2014/2020), de manière à identifier les financements potentiels et solliciter dès le démarrage des programmes, les aides adéquates à la mise en œuvre des projets de Nîmes Métropole, à la fois en termes de développement économique, environnemental et social.**

A ce titre, plusieurs réunions nationales et locales ont été organisées par les instances compétentes (SGAR, Préfecture de Région, Conseil Régional, CGET) auxquelles il a été nécessaire de participer, soit 18 réunions sur l'année 2014.

En outre, suite à différentes réformes Loi MAPAM (touchant au fonctionnement des collectivités territoriales), Loi LAMY (réforme de la Politique de la Ville) et Loi NOTR (en cours de discussion), il a été essentiel d'assurer un suivi juridique régulier.

Par ailleurs, la baisse des dotations aux collectivités territoriales reflétant la conjoncture économique actuelle, a conduit à une diversification des recherches de financements.

Au-delà des partenaires traditionnels institutionnels, une coopération élargie vers des partenaires privés, telles que les fondations et le mécénat en général est mise en place.

3/ LES PERSPECTIVES POUR 2015

Le lancement de la programmation 2014/2020 des fonds européens est effectif depuis le 14 novembre 2014 et l'adoption par la Commission Européenne du Programme Opérationnel FEDER FSE Languedoc Roussillon est intervenue le 10 novembre 2014.

La Région, gestionnaire des fonds européens devrait lancer à compter de janvier 2015 des appels à projets correspondant aux différents programmes opérationnels.

Par ailleurs, **l'appel à projet Approche Territoriale Intégré (ATI) adossé au contrat de ville et aux quartiers prioritaires sera lancé en janvier 2015.**

Dans la perspective d'une candidature de Nîmes métropole à un ATI urbain, une nécessaire collaboration avec les Services en charge de la Politique de la Ville et de la mise en œuvre effective du contrat de ville est à envisager (à noter 10% des fonds européens FEDER FSE sont ciblés Politique de la Ville).

Concernant le contrat de plan Etat/Région, le calendrier devrait être identique, cependant, rien à ce jour n'a été adopté...

Outre ces éventuels financements, il est nécessaire de pouvoir s'inscrire dans les différentes politiques publiques et objectifs des éventuels partenaires privés répondant aux besoins de Nîmes métropole, tels que développés dans son projet de territoire.

4/ FOCUS POLITIQUE DE COHESION DE L'UNION EUROPÉENNE

POLITIQUE DE COHESION* FONDS EUROPEENS STRUCTURELS D'INVESTISSEMENT FESI		
	Période 2007/2013	Période 2014/2020
Nombre de pays	27 pays	28 pays
Montant budget UE	347 milliards d'euros	351,1 milliards d'euros
Montant budget alloué France	14 milliards d'euros	15,85 milliards d'euros
Montant budget LR tous fonds confondus : FEDER, FSE (dont IEJ), FEADER, FEAMP	900 millions d'euros	1,110 milliards d'euros (hors FEAMP**)

*Tous fonds confondus - ** En cours de négociation - IEJ : Initiative Emploi Jeunes



© Terraluna

6-4/ PÔLE DES ASSEMBLÉES ET AFFAIRES JURIDIQUES : modernité, pratiques renouvelées, "mieux travailler ensemble" !

Modernité, bonnes pratiques, « mieux travailler ensemble » sont véhiculés par la dématérialisation. Le Pôle poursuit la démarche de dématérialisation pour optimiser le travail collaboratif, le suivi des procédures, un meilleur partage de l'information.

1/ LA DÉMATÉRIALISATION DES ASSEMBLÉES

- Envoi dématérialisé des convocations aux Assemblées par le logiciel Ged Actes, avec accès aux délibérations à distance, l'installation d'outils informatiques (TBI, vidéoprojecteur), pour suivre la séance, la transmission aux élus communautaires, des Procès-verbaux sommaires des Conseils sur support électronique, ce dernier faisant l'objet d'un affichage, le contrôle de légalité : envoi à la Préfecture par voie dématérialisée, lorsque cela est possible, de tous les actes réglementaires, la mise en ligne sur l'Extranet des Délibérations exécutoires.
- Envoi dématérialisé et sécurisé des convocations des Conseils Communautaires.
- Réalisation des projections pour les séances des Assemblées.
- Mise à disposition des Directions opérationnelles, de matériel permettant la tenue dématérialisée des Commissions Permanentes.
- Envoi dématérialisé des convocations aux Commissions Administratives et Permanentes ainsi qu'aux Bureaux Communautaires.
- Organisation et tenue des Commissions Administratives et permanentes par le logiciel Ged Actes, simplifiées.
- Réception des délibérations dématérialisées par GED&MAT.
- Réalisation des Ordres du Jour par le logiciel Ged Actes : numérotation automatique des délibérations.



ZOOM

LES BÉNÉFICES DE LA DÉMATÉRIALISATION

- **Travail collaboratif facilité entre les Services et les "Assemblées"** : ils peuvent suivre leurs délibérations jusqu'au Conseil Communautaire, à partir de nimesdém@t.
- **Sécurisation des actes** : ils sont regroupés dans un seul site.
- **Optimisation de l'organisation du travail.**
- **Gain de temps pour les Services**, y compris les "Assemblées", et dans l'application des procédures.
- **Réalisation d'économies**, au niveau de la consommation de papier ainsi que de l'affranchissement des dossiers.
- **Transparence accrue vis-à-vis du public**, par l'installation d'un espace dédié dans la salle du Conseil Communautaire, avec projection de l'Ordre du Jour et des projets de délibérations.
- **Saisie plus efficiente** des procès verbaux sommaires et intégraux.
- **Publication automatique** des actes exécutoires dans l'Extranet de Nîmes.
- **Sensibilisation et Formation des nouveaux élus**, à l'utilisation des moyens en dématérialisation.



■ LES PERSPECTIVES POUR 2015

La démarche de dématérialisation se poursuivra :

- Continuer l'amélioration du logiciel en partenariat avec la DSI.
- Réduire la manipulation des documents par un envoi simplifié des délibérations au contrôle de légalité.
- Réflexion sur la gestion dématérialisée des décisions et des arrêtés.

2/ LE PÔLE AFFAIRES JURIDIQUES CONTINUE DE DÉMATÉRIALISER SES ACTIONS

Le Service des Affaires Juridiques s'est engagé en tant que contributeur, et aux côtés des autres services "pilotes" en la matière, dans une démarche de dématérialisation.

Depuis la mutualisation en 2011, du Pôle des Affaires Juridiques de Nîmes Métropole et de la Ville de Nîmes, il n'y a désormais plus qu'un seul Service Juridique, commun aux deux Collectivités.

■ EN 2014

- Poursuite et systématisation du pré-contrôle de légalité dématérialisé, pour expertise et avis, via le logiciel "NîmesDém@t".
- Mise en place du service "télérecours" qui permet la transmission des requêtes, mémoires et pièces de procédure par voie électronique. Désormais l'ensemble des documents transmis au tribunal administratif, à la cour d'appel et au conseil d'Etat le sont par voie dématérialisée. Il en est de même de la réception par la Ville des requêtes et autres pièces transmises par ces juridictions.



ZOOM

- 1123 actes réglementaires (délibérations, décisions et arrêtés) ont été examinés dont 739 pour Nîmes Métropole.
- 86 contentieux administratifs, dont 25 pour Nîmes Métropole et 30 contentieux judiciaires dont 4 pour Nîmes Métropole ont été ouverts au cours de l'année.
- 326 dossiers contentieux sont toujours actifs et en instance devant les juridictions dont 45 concernent Nîmes Métropole.

■ LES PERSPECTIVES POUR 2015

- Poursuivre l'utilisation des fonctionnalités de l'outil "télérecours".

2/ LE PÔLE DES ASSURANCES PARTICIPE AU DÉVELOPPEMENT DURABLE : DES ACTIONS MENÉES AU TITRE DU RISK-MANAGEMENT

Le Pôle des Assurances de la Ville de Nîmes a été mis à disposition de Nîmes Métropole, en janvier 2012. Deux agents gèrent l'ensemble des contrats d'assurance et des sinistres de la Ville de Nîmes et de Nîmes Métropole, à l'exception de la police flotte automobile qui elle, est gérée par le Secrétariat Général.

■ EN 2014

- Lancement et attribution d'un Marché garantissant les annulations des spectacles organisés par Nîmes Métropole.
- Ouverture de 16 nouveaux dossiers de sinistres qui ont donné lieu à des déclarations dématérialisées auprès des assureurs.

■ LES PERSPECTIVES POUR 2015

- Poursuite de la dématérialisation des données transmises aux assureurs et aux Services concernés et notamment, par l'enregistrement et la communication de pièces sur le Site Internet de certains assureurs.

6-5/ COMMANDE PUBLIQUE des achats responsables

Durant l'année 2014, deux actions principales en termes de développement durable ont été menées sur **les marchés de papier de reprographie et de fournitures de bureau**.

Pour le papier de reprographie, plusieurs messages de sensibilisation ont été envoyés aux agents en charge des commandes et aux managers en charge de valider les commandes, pour généraliser l'utilisation du papier en grammage 75 grammes (au lieu de 80 grammes, comme majoritairement utilisé durant les dernières années). **Les résultats sont encourageants, un bilan chiffré sera établi fin 2014.**

Pour les fournitures de bureau, un travail de fond a été mené avec le fournisseur LYRECO pour proposer des produits dits "verts", en lieu et place des produits "standards" habituellement commandés, tout en limitant l'impact sur le coût.

Fin 2014, le Site de commandes proposera les produits "verts" de substitution, aux agents qui seront libres de les accepter ou de les refuser.

L'objectif est d'augmenter la part de produits "verts" sans grever les budgets accordés aux Services.

Ces deux Marchés arrivent à échéance à la fin du premier trimestre 2015 et feront l'objet de nouveaux appels d'offres, toujours sous forme de groupement de commandes Ville de Nîmes/Nîmes Métropole et des communes de l'Agglomération.

Pour le papier de reprographie, le papier en grammage 70 grammes sera ajouté au Marché, afin de poursuivre la démarche de réduction du tonnage. Des essais techniques sur ce grammage seront effectués dans l'intervalle.



ZOOM

Pour les fournitures de bureau : développement de la part des produits "verts" dans le Bordereau des Prix Unitaires et travail sur les minimums de commandes, afin de limiter l'impact des transports pour les commandes d'un faible montant.

Pour 2015, l'objectif général est la diffusion de la charte d'achats responsables aux fournisseurs référencés et potentiels.

6-6/ LE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL GÈRE DURABLEMENT le patrimoine de la Collectivité

En 2014, le Secrétariat Général a souhaité poursuivre la démarche initiée dès 2011 en faveur du développement durable, en renforçant ses exigences en la matière dans ses différents registres de compétences, à travers notamment les Marchés :

- **Marché de maintenance des bâtiments communautaires.** Pour l'ensemble des lots portés au Marché, il a été demandé une mise en œuvre visant des économies d'énergie.
- **Marché nettoyage.** Il a été demandé la biodégradabilité des éléments tensioactifs des produits utilisés.
- Comme pour le **Marché distributeurs automatiques de denrées alimentaires**, le Marché à bons de commande pour la fourniture et la livraison de repas froids, les exigences visant la qualité et la diversité de produits issus de l'agriculture biologique et/ou du commerce équitable ont été valorisées. Les produits issus de filières courtes et produits de saison ont également été privilégiés.

De manière constante, le Secrétariat Général, lors de la rédaction de ses Marchés publics, **interroge de manière systématique les entreprises et constructeurs sur leur**

démarche environnementale. Cet aspect est valorisé dans les critères de sélection.

En ce qui concerne les moyens de déplacements professionnels offerts aux agents, **Nîmes Métropole persiste dans ses choix de matériel à faible consommation de carburant et faible rejet de polluant.**



ZOOM

Pour 2015, il est envisagé de modifier l'offre en remplaçant les véhicules essence dont les locations arrivent à terme, par des véhicules électriques ou hybrides afin d'améliorer encore la qualité environnementale de son pool. L'offre s'est également étoffée avec l'acquisition de vélos électriques supplémentaires. Par ailleurs, les agents sont invités, aussi souvent que possible, à emprunter les transports en commun et plus particulièrement le TCSP.

En 2015, Nîmes Métropole entend amplifier encore le rapprochement des Services encore éloignés du siège, afin de poursuivre la mise en cohérence de ses effectifs par Direction.

Dans ce cadre, le Secrétariat Général pilote l'acquisition de l'ensemble des locaux situés dans le Colisée bâtiment 2.

Par cette acquisition, Nîmes Métropole se rendra propriétaire de l'ensemble du bâtiment, lui permettant ainsi d'en optimiser la gestion.

6-7/ LES SYSTÈMES D'INFORMATION :

organiser, fédérer, mettre en commun les ressources pour mieux piloter les politiques publiques



■ LES SYSTÈMES D'INFORMATION ACCOMPAGNENT LA CONDUITE DU CHANGEMENT

Les Systèmes d'Information ont une approche globale des enjeux métiers ; ils fédèrent leurs ressources autour d'objectifs communs. De fait, la Direction des Systèmes d'Information se positionne dans l'anticipation des besoins des Services et plus globalement de la Collectivité ; elle accompagne la conduite du changement.



■ DES CHOIX TECHNOLOGIQUES INNOVANTS

Avec le Cloud Computing, Nîmes Métropole inscrit la performance informatique dans le développement durable.

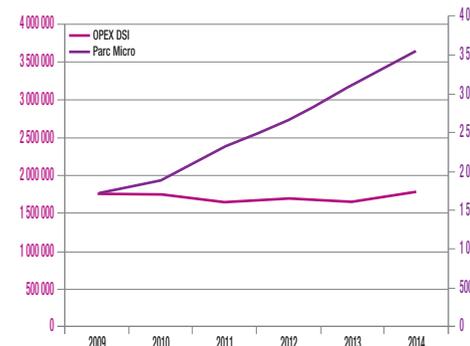
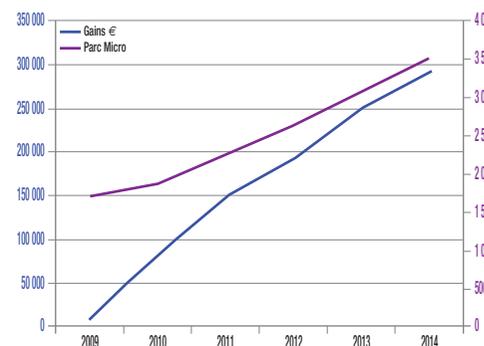
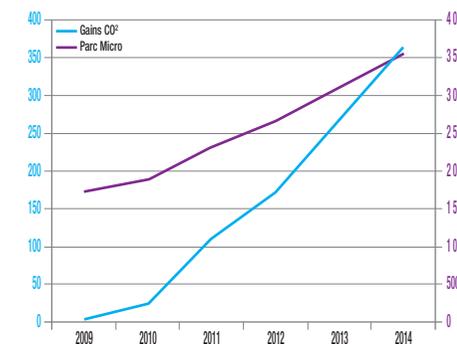
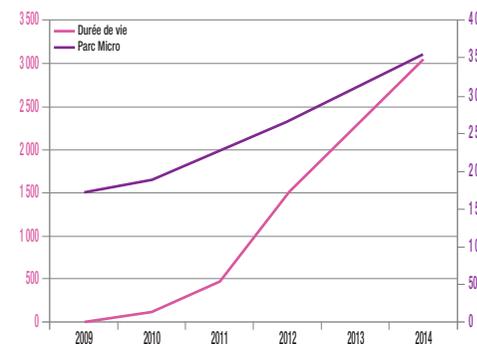
Le programme "EcoTIC" consiste à mettre en place une infrastructure centralisée, le Cloud Computing ou Informatique dans les nuages, pour l'ensemble des besoins fonctionnels de la Communauté d'Agglomération et de ses communes. Cette architecture centralisée permet de délivrer un très haut niveau de service. Le programme EcoTIC constitue le socle d'infrastructure qui permet de soutenir le développement de la modernisation de l'Administration de Nîmes Métropole, notamment pour le déploiement de l'e-Administration.

le Cloud Computing s'inscrit surtout dans une logique de développement durable : amélioration du confort de travail des agents, du recyclage, sensibilisation des agents aux gestes éco-citoyens, base d'une généralisation des achats responsables, télétravail, vidéo et téléconférences, gestion des équipements et des bâtiments à distance... Les outils informatiques classiques ont été remplacés par des "clients légers", et des serveurs virtualisés.

Une informatique durable a été déployée : elle permet de réduire les consommations énergétiques, d'allonger la durée de vie des matériels, de réduire les coûts d'achat et de maintenance et d'améliorer globalement la qualité de service du Système d'Information.

■ LE BILAN 2014 DE CE PROGRAMME

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	TOTAL
Gains	8 684	83 199	147 914	193 836	250 551	292 312	976 496
Gains CO₂	3	24	110	173	268	363	941
Durée de vie	4	120	465	1 475	2 290	3 065	7 389
OPEX DSI	1 744 600	1 747 500	1 651 250	1 683 462	1 651 500	1 781 700	-
Parc Micro	1 721	1 891	2 311	2 657	3 115	3 543	-



2015 : c'est prêt de 350 tonnes de CO₂ qui seront économisées.

6-7/ LES SYSTÈMES D'INFORMATION : organiser, fédérer, mettre en commun les ressources pour mieux piloter les politiques publiques

■ LA MUTUALISATION DE LA DSI, LE CLOUD PRIVÉ COMMUNAUTAIRE : UN PARTENARIAT SOLIDAIRE GAGNANT/GAGNANT ET UNE GOUVERNANCE MUTUALISÉE

La coopération intercommunale est un cadre favorable aux projets de modernisation en termes de moyens humains et financiers, de mutualisation et de partage des expériences, des solutions et des coûts. Le contexte intercommunal contribue aussi à la mise à niveau technologique et opérationnelle des partenaires.

La DSI permet d'améliorer la productivité, la réactivité et la performance des Services.

Comment importer cette efficacité à l'échelle des communes de Nîmes Métropole et donner du sens à la démarche de mutualisation ?

Pour relever ces défis sans transfert de compétence et dans un cadre légal, des moyens humains et techniques sont mis à disposition des communes qui le souhaitent ; le SI est mutualisé au service des communes. **Elles peuvent ainsi exercer leurs prérogatives et leurs activités avec des moyens informatiques "haut de gamme".**

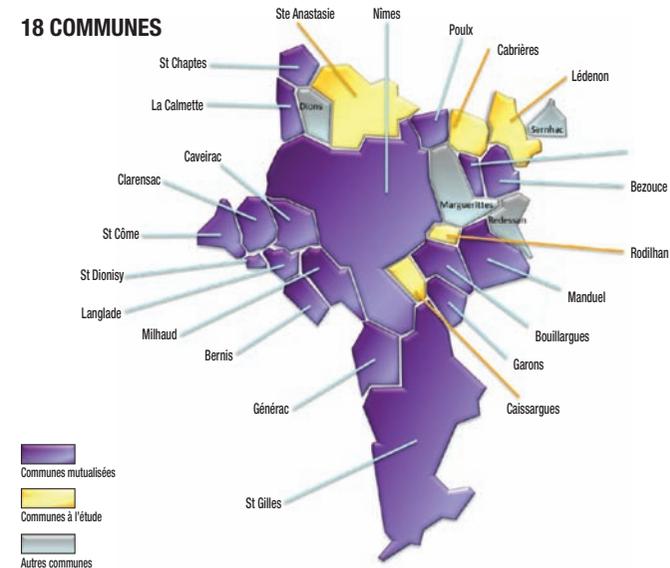
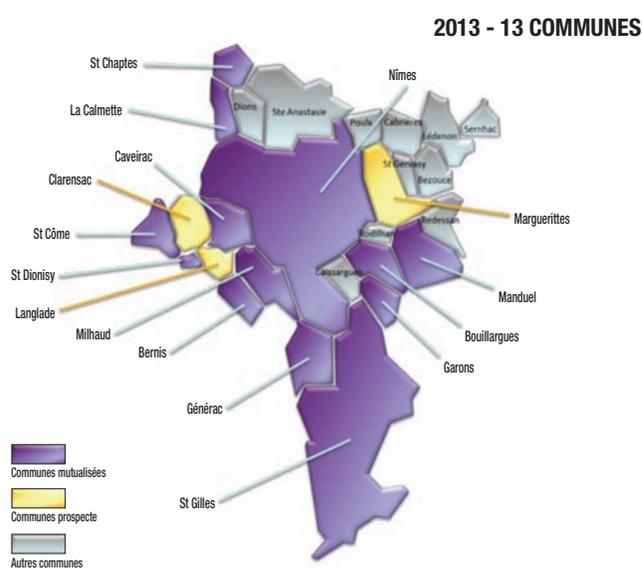
La DSI est ainsi passée du rôle de Service ressources à celui de partenaire, en se structurant comme une "société de services interne".

La continuité et la pérennité des solutions déployées sont par ailleurs garanties. **Les communes membres peuvent souscrire à une offre graduelle et cohérente proposée dans un catalogue de services permettant une montée en charge progressive, en fonction de leurs besoins et de leurs moyens.** Les services ne sont proposés que si les infrastructures sont disponibles. Les coûts sont particulièrement attractifs et toujours inférieurs à l'existant (- 30% en moyenne).

■ L'OFFRE SE DÉCLINE SUR DEUX VOLETS : "INFRASTRUCTURES" ET "SI"



■ EVOLUTION DE LA MUTUALISATION (2012-2013)



LES PERSPECTIVES POUR 2015

Depuis 2012, 800 K€ d'économies réalisées par les communes.

	2012	Prévisions 2015	Tendance
Communes avec accès internet HD	3	16	↗
Boîtes aux lettres (Zimbra)	1 500	2 800	↗
Médiathèques irriguées en THD	3	9	↗
Machines virtuelles hébergées	40	130	↗
Caméras de vidéoprotection exploitées	102	400	↗
Ecoles numériques (classes)	50	490	↗

Opex : charges d'exploitation
Capex : dépenses d'investissement

	ECONOMIES 2012 (CAPEX MOYEN + OPEX PAR AN)	ECONOMIES 2013 (CAPEX MOYEN + OPEX PAR AN)	ECONOMIES 2014 (CAPEX MOYEN + OPEX PAR AN)	ECONOMIES 2015 (CAPEX MOYEN + OPEX PAR AN)*
Bernis	3 840	6 134	10 750	17 563
Bezouce	0	3 840	0	1 583
Bouillargues	49 476	49 476	57 994	57 994
Caissargues	0	0	0	2 589
Caveirac	14 280	44 270	44 384	62 384
Clarensac	2 800	2 800	2 800	2 800
Garons	5 206	5 206	5 213	5 213
Générac	21 557	27 940	34 675	40 147
La Calmette	13 070	13 070	21 213	24 765
Langlade	3 349	3 349	8 199	15 863
Manduel	33 480	33 480	38 401	55 438
Marguerittes	521	521	521	521
Milhaud	0	8 254	8 281	11 374
Nîmes	34 240	34 240	32 240	34 240
Poulx	1 918	1 918	1 918	2 494
Sainte-Anastasia	0	0	0	576
Saint-Chaptes	4 320	4 320	8 885	16 709
Saint-Côme-et-Maruéjols	0	766	1 862	3 243
Saint-Dionisy	1 674	6 220	6 570	11 466
Saint-Gervasy	0	0	0	4 896
Saint-Gilles	14 830	28 303	28 349	48 221
TOTAL	204 561	274 107	314 254	420 078



ZOOM SUR

Pour 2015, cinq communes supplémentaires ont déclaré leur intention de mutualiser leur Système d'Information.

LE CENTRE INTERURBAIN DE VIDÉO PROTECTION (CIUVP) : UN PROJET MUTUALISÉ ET OPÉRATIONNEL

L'article L.5211-4-2 du CGCT permet la création d'un service commun entre un EPCI à fiscalité propre et une ou plusieurs de ses communes membres, regroupant les moyens humains et techniques affectés par ces entités à une même mission.

Les communes dont la DSI est mutualisée sur le périmètre de la vidéo protection prennent en charge l'investissement nécessaire à la création de leur système de vidéo protection (caméras, génie civil, ...). L'accompagnement technique et juridique du projet, les études et la maîtrise d'ouvrage sont assurés par la DSI mutualisée.

Les flux vidéo sont transmis via le réseau GECKO de la Communauté d'Agglomération, vers le Centre Inter Urbain de Vidéo protection. Celui-ci a en charge l'exploitation des images, en collaboration directe avec les postes de Commandement de la Police Nationale (le CIC : Centre d'Information et de Commandement) et de la Gendarmerie Nationale (le CORG : Centre Opérationnel et de Renseignement de la Gendarmerie). Si besoin, et suivant une



procédure stricte, ces autorités de Police ont la capacité de manipuler les caméras et de visualiser en direct les secteurs vidéo protégés de chaque commune.

Cette mutualisation d'exploitation des images a pour objectif une meilleure réactivité des services de Police et Gendarmerie et un retour d'investissement mesurable en matière de lutte contre l'insécurité.

Pour la mise en œuvre des dispositifs de Vidéo protection et pour leur extension, les communes de l'Agglomération peuvent également bénéficier de subventions grâce au fonds de concours créé en mars 2012 par Nîmes Métropole et par le Fonds Interministériel de Prévention de la délinquance (FIPD).



ZOOM

La mutualisation du Centre de Supervision s'est effectuée en trois étapes :

- Etape 1 : mutation des personnels de la Ville de Nîmes vers Nîmes Métropole.
- Etape 2 : intégration du Service à la convention cadre de mutualisation entre la Communauté d'Agglomération et la Ville de Nîmes, après avis des CTP.
- Etape 3 : mutualisation de l'exploitation des images, par convention, avec les communes au fur et à mesure de l'aboutissement de leur projet.

• Pour les communes de Bouillargues, de Générac, de La Calmette et de Manduel le dispositif est opérationnel.

• Pour la commune de Saint-Gilles l'exploitation des images de son dispositif de vidéo protection serait effective courant 2015.
Dans cette optique, et afin d'optimiser l'activité du CIUVP, des travaux d'agrandissement des locaux sont prévus, premier semestre 2015.

L'exploitation des images de ces communes par le CIUVP est la principale action en matière de Prévention de la délinquance. Elle a également pour but d'aider les communes dans la gestion de l'espace public et l'organisation des manifestations sportives et culturelles.

Par ailleurs, elle devient l'élément essentiel d'investigation pour les Services judiciaires.

6-8/ UNE EXIGENCE DE RÉINTERROGATION sur les pratiques au regard des principes de développement durable

La Collectivité met en œuvre de bonnes pratiques dans son fonctionnement, ce qui place en première ligne les modes de faire, l'efficacité des procédures et la transparence de la gouvernance.

1/ MODERNISER LE SERVICE OFFERT À L'USAGER/CLIENT

Pour la Communauté d'Agglomération, la dématérialisation en interne a été le préalable à celle au service des usagers. La dématérialisation fait désormais partie de la culture interne de la Collectivité. L'objectif étant de déployer des services en ligne.

■ UN PANEL DE DÉMARCHES EN LIGNE VIA LE SITE INTERNET DE NÎMES MÉTROPOLE

Les usagers peuvent effectuer de manière simple et fiable, les démarches communautaires qui leur sont le plus utile. Leur est ainsi proposé un panel plus large de canaux d'échanges avec l'Administration, complémentaire de l'accueil physique, plus de nouveaux moyens qui correspondent à de nouveaux usages et à de nouveaux besoins.



ZOOM

Les objectifs :

- Simplifier la vie quotidienne des usagers (pouvoir faire ses démarches, 7 jours sur 7).
- Moderniser le service offert à l'utilisateur en s'adaptant aux nouvelles pratiques.
- Rationaliser l'organisation de l'Administration et donc, les coûts de production correspondants.
- Concourir à l'équité territoriale en proposant une offre d'e-démarches à l'échelle du territoire de Nîmes Métropole.

■ LISTE DES DÉMARCHES QUE LES USAGERS PEUVENT EFFECTUER EN LIGNE

- Demander un contenant pour les ordures ménagères et/ou la collecte sélective (ou un renouvellement de contenant).
- Demander sa carte d'accès en déchèterie pour les particuliers.
- Demander la collecte d'encombrants.
- Proposer un spectacle dans le cadre des "Scènes d'Agglo" (pour les détenteurs de licences d'entrepreneurs du spectacle).
- Participer au concours d'écrits "Le Printemps des Auteurs".
- Implanter son entreprise sur le territoire de Nîmes Métropole.
- Demander un branchement à l'eau potable et/ou au tout à l'égout (assainissement collectif), pour les 4 communes en régie.
- Demander l'abonnement ou de résiliation d'abonnement en eau potable, pour les 4 communes en régie).
- Prendre RDV en ligne pour rencontrer un technicien du SPANC.
- Payer en ligne les redevances SPANC.
- Participer à l'inventaire des arbres remarquables.
- Consulter sa thermicarte pour connaître et améliorer les performances énergétiques de son habitation.

2/ LE SCHÉMA DIRECTEUR DE LA MUTUALISATION

Adopté dès 2011, avec un contenu très ambitieux, alors que son obligation légale était 2014, il a formalisé des étapes mais aussi des finalités différentes **liées aux deux modes de mutualisation pratiqués par la Communauté d'Agglomération : la mise à disposition partielle de services et la mise en commun de services.** Le Schéma prévoit l'imputation des parts communales de ces mises en commun sur les Attributions de Compensation des communes, pour influencer positivement le calcul de la DGF de l'EPCI dans les prochaines années. Avec la mise en place d'un nouvel exécutif, des évolutions du Schéma Directeur de la mutualisation sont à venir.

Les communes membres bénéficient de l'expertise qu'offre la mutualisation

Pour bénéficier de cette expertise, les communes ont le choix entre "deux formes de mutualisation" :

- Adhérer à la plateforme des services aux communes.
- Adhérer à la mutualisation de services experts.

3/ LA PLATEFORME CONSEIL AUX COMMUNES

Le service commun "Plateforme Conseil aux Communes" porté par le Secrétariat Général a pour objet la délivrance de conseils et l'appui à la réalisation dans toutes les fonctions administratives, et ce à destination des communes membres adhérentes, au nombre de 24.

Cette plateforme dite "administrative" intervient dans tous les domaines de compétences de l'EPCI et des communes. Pour autant, elle n'est pas destinée à se substituer aux services gestionnaires des communes pour la gestion courante des affaires communales.

La Plateforme est placée sous l'autorité de chaque maire dans le cadre de ses saisines.

Certaines saisines juridiques étaient liées en 2014 à la problématique du développement durable. Par exemple, les questions relatives aux sanctions des infractions en matière d'urbanisme ayant un impact sur l'environnement (par exemple, des questions ayant trait à des constructions illicites non raccordées aux réseaux).

ZOOM

L'axe principal des actions de la Plateforme en matière de développement durable s'est encore concrétisé en 2014 dans le domaine des Marchés, mettant en œuvre en cela la politique d'achat durable de la Collectivité.

La Plateforme a participé en 2014 au renouvellement de **4 groupements de commandes générateurs d'économies** (réduction des frais administratifs et des tarifs plus attractifs) sur l'ensemble du territoire communautaire et également au sein des services communautaires.

Ces groupements concernent :

- Les fournitures de bureau.
- Le papier de reprographie.
- Les vêtements de travail et équipements de protection individuelle (EPI).
- Les uniformes et le matériel pour la PM et les uniformes pour les gardes verts.

Ces achats groupés ont permis :

- La mise en place de la dématérialisation des commandes.
- La substitution des produits classiques par des produits plus économiques ou plus écologiques.
- Une meilleure gestion du rythme des commandes et la fixation d'un montant minimum de commandes dans les Services.
- Pour le groupement papier de reprographie, la généralisation d'un papier de moindre grammage, ainsi qu'un volet de sensibilisation des utilisateurs aux économies réalisables (systématisation de l'impression recto/verso en noir et blanc, création des éco-blocs...).

6-8/ UNE EXIGENCE DE RÉINTERROGATION

sur les pratiques au regard des principes de développement durable

Dans le cadre des procédures de passation de marchés pour lesquelles elle intervient, la Plateforme propose systématiquement aux communes adhérentes d'intégrer, dans leurs consultations, des clauses permettant la prise en compte des exigences de développement durable.

- Il est demandé aux candidats qui soumissionnent à des marchés de travaux de prestations telles que le nettoyage des rues, de mettre en place une démarche de gestion des déchets, d'utiliser des produits et matériaux qui préservent l'environnement et de mettre en œuvre des solutions qui visent à réduire les consommations d'eau et d'énergie.
- Les marchés de restauration scolaire, privilégient les filières courtes, l'utilisation de produits de saison, issus de l'agriculture biologique ou raisonnée et interdisent notamment, l'utilisation de viande reconstituée ou d'OGM.
- Une commune a été assistée pour le remplacement de la chaudière à fioul de son groupe scolaire par une chaudière à granulés de bois, système de chauffage plus écologique et plus économique.

Enfin, la Plateforme Conseil aux communes a également participé en 2014, sur le plan administratif, à **la mise en place du dispositif porté par la Communauté d'Agglomération "Conseiller en Energie Partagé"**, commun à Nîmes Métropole et à ses communes membres.

Ce dispositif a pour objet de permettre aux communes et à Nîmes Métropole de se doter de compétences techniques en énergies mutualisées dans le but de favoriser une politique énergétique maîtrisée et d'agir concrètement sur leur patrimoine pour réaliser des économies. Il est mis en œuvre par un cadre B de la filière technique spécialiste en énergie.

A la fin de l'année 2014, 9 communes devraient avoir signé la convention-cadre d'adhésion à ce dispositif.

Contributeurs



- **Laurent Cotteret**, Directeur Général des Services
- **Hubert Degoul**, Directeur Général des Services Techniques
- **Richard Bouquin**, Directeur Général Adjoint Prospective, Innovation, Optimisation de la gestion, Gestion des politiques sportives et culturelles
- **Stéphanie Feybesse**, Directrice Générale Adjointe Développement du territoire
- **David Kupecek**, Directeur Général Adjoint Ressources et Développement
- **Jean-François Lheureux**, Secrétaire Général et RH
- **Nicolas Mallot**, Directeur Général Adjoint Mobilité
- **Sandrine Ratajczak**, Directrice Générale Adjointe Modernisation, Habitat et Politique de la Ville
- **Bernard Serafino**, Directeur Général Adjoint Sécurité et Prévention
- **François Martin**, Conseiller du Président de Nîmes Métropole - Cabinet du Président
- **Jacques Prevost**, Direction de la Communication
- **Caroline Savanier**, Directrice de la Communication
- **Marion Audebeau**, Responsable du Pôle Formation/ Documentation
- **Jean Audibert**, Chargé de mission commerce, artisanat, agriculture, info économique - Développement Economique
- **Carole Badois**, Chargée d'études juridiques - Service des Assemblées et Affaires Juridiques
- **Olivier Bailly**, Directeur des Systèmes d'Information
- **Françoise Battault**, Directrice des Investissements Transports et TCSP
- **Cédric Bohun**, Chef du Service Développement Durable
- **Amélie Bohun Van Cappel**, Directrice de Projet Urbain Multimodal
- **Philippe Debureau**, Directeur des Sports
- **Patrice-Xavier Drimaracci**, Chef du Service Gestion des Abonnés Régies et Délégation
- **Marc Duchenne**, Directeur des Transports
- **Agnès Duprez**, Responsable du Service Achats
- **Frédéric Escojido**, Directeur du Développement Economique
- **Josiane Gonzales**, Conseillère en prévention des risques professionnels - Direction des Ressources Humaines
- **Catherine Jarny**, Directrice des Finances
- **Deny Jean**, Chargé de mission prospective - DGA Prospective, Innovation, Optimisation de la gestion, Gestion des politiques sportives et culturelles
- **Emmanuel Licour**, Directeur de l'Habitat de la Politique de la Ville
- **Sabine Martin**, Chef du Service Assainissement
- **Cédric Miracourt**, Directeur de la Collecte et Traitement des Déchets Ménagers
- **Franck Paillard**, Chef du Service Eau
- **Bruno Richard**, Directeur des Affaires Juridiques et Assemblées
- **Christel Rochefort**, Chargée de Projets Traditions, Pôle Culture
- **Isabelle Simaey**, Chef du Service Secrétariat Général
- **Michèle Tellier**, Chef du Service Politiques contractuelles et Recherche de financement
- **Thierry Vautier**, Directeur de l'Eau et de l'Assainissement
- **Cécile Vollenweider**, Gestionnaire des assemblées - Service des Assemblées et Affaires Juridiques
- **Michel Watzky**, Directeur de la Commande Publique
- **Cyril Yver**, Directeur adjoint des Systèmes d'Information

Conception / Rédaction

- **Dominique Pralong**, Responsable de la Communication Interne, Direction de la Communication
- **Sindy Bonnet**, Assistante Communication Interne

RAPPORT DE
DÉVELOPPEMENT
DURABLE

R
D
D
14

*L'intelligence au service
du développement durable
et territorial.*

Bernis
Bezouce
Bouillargues
Cabrières
Caissargues
Caveirac
Clarensac
Dions
Garons
Générac
La Calmette
Langlade
Lédenon
Manduel
Marguerittes
Milhaud
Nîmes
Poux
Redessan
Rodilhan
Saint-Chaptes
Saint-Côme
& Maruéjols
Saint-Dionisy
Saint-Gervasy
Saint-Gilles
Sainte-Anastasie
Sernhac

www.nimes-metropole.fr/

Nîmes Métropole
Le Colisée
3, rue du Colisée
30947 Nîmes Cedex 9
Tél : 04 66 02 55 55

